

*Manuscrit
C. L. L.*

LA VICTOIRE

EN L'AN II



DU MÊME AUTEUR

- La Théophilanthropie et le Culte décadaire, 1796-1802.** — Un fort vol. gr. in-8° (Alcan, éditeur) . . . 12 fr.
- Contributions à l'Histoire religieuse de la Révolution française.** — Un vol. in-16 (Alcan, éditeur). 3 fr. 50
- Les Lois françaises depuis 1815 jusqu'à nos jours,** accompagnées des documents politiques les plus importants, en collaboration avec L. Cahen. — Un vol. in-16, cartonné à l'anglaise (Alcan, éditeur) 3 fr.
- La Révolution et l'Eglise.** études critiques et documentaires. — Un vol. in-16 (Armand Colin, éditeur).
- Rome et le Clergé français sous la Constituante.** — Un fort vol. in-16 (Armand Colin, éditeur).
- Les Grandes Journées de la Constituante.** — Un vol. in-16 illustré (Hachette, éditeur) .
- Les Origines des Cultes révolutionnaires, 1790-1792.** — Un vol. in-8° (Cornély, éditeur).
- La Question sociale pendant la Révolution française.** — Une brochure in-16 (Cornély, éditeur).
- Le Club des Cordeliers** pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars. — Un vol. gr. in-8° (Ed. Champion, éditeur), Supplément au même volume, 1913 (id.).
- Les Conséquences religieuses de la journée du 10 août 1792 : La Déportation des Prêtres et la Sécularisation de l'état-civil.** — Un vol. in-8° (E. Leroux, éditeur).
- François Chabot à ses concitoyens, qui sont les juges de sa vie politique** (pluviôse an II). — Mémoire inédit publié pour la première fois (E. Leroux, éditeur).
- Annales révolutionnaires,** revue historique consacrée à la Révolution française, organe de la Société des Etudes robespierristes. Sept années parues, 1908-1914 (E. Leroux, éditeur).
- La Serbie et la Guerre européenne.** Une Conférence. — Besançon, Millot frères.
-



Albert MATHIEZ

PROFESSEUR D'HISTOIRE MODERNE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

LA VICTOIRE

EN L'AN II

ESQUISSES HISTORIQUES SUR LA DÉFENSE NATIONALE

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1916

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.



A MES ÉTUDIANTS

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR



LA VICTOIRE EN L'AN II

AVANT-PROPOS

Contre le doute et le découragement, il n'est pas de remède plus souverain peut-être que la méditation des pages héroïques de notre histoire, la plus belle histoire militaire qui ait existé depuis les Romains. Héritière de la sagesse antique, notre « douce France » a eu le périlleux honneur de porter, pendant des siècles, le flambeau de la civilisation. Sur elle se sont liguées, à diverses reprises, les haines, les rancunes et les jalousies. Amollie par l'excès de la prospérité, elle a subi des éclipses et des revers. Elle a connu les horreurs de l'invasion, les angoisses de la défaite ; elle a pu se demander parfois si l'heure de son déclin n'avait pas sonné.



A la fin de la guerre de Cent ans, l'envahisseur occupait tout le nord et tout l'ouest du territoire, il régnait à Paris, il entra à Orléans. Le roi de Bourges n'était reconnu que dans le tiers à peine du royaume. Hommes d'Etat et hommes de guerre désespéraient. Mais le peuple, qui était resté sain et confiant au milieu d'une misère atroce, fut plus hardi que ses chefs. Il suivit avec enthousiasme la paysanne lorraine qui l'appela au sacrifice au nom du loyalisme monarchique, première forme de l'amour de la patrie. Le vainqueur, surpris par une guerre nouvelle qu'il n'avait pas prévue, par une guerre populaire et religieuse tout ensemble, fut refoulé aux frontières.

Une autre fois encore, il y a 123 ans, la France se sauva d'elle-même. Elle venait de se délivrer, la première dans le monde, de la double oppression cléricale et seigneuriale. Elle avait jeté aux quatre vents du ciel ces lumineux principes de 89, qui s'inscriront peu à peu dans le droit public de toutes les nations. Elle avait cru, avec la candeur naïve de sa foi, que son roi accepterait la Révolution qui avait été en partie son œuvre, qu'il se résignerait à n'être plus que le premier citoyen de son empire, qu'il se contenterait du titre de Restaurateur de la liberté que lui avait décerné la reconnaissance nationale. Mais Louis XVI



n'avait juré la Constitution qu'à son cœur défendant, du bout des lèvres. Poussé à la résistance par sa femme, l'Autrichienne Marie-Antoinette, par le pape en personne, par tous ceux qui perdaient au nouveau régime, il conspira sourdement contre les lois qu'il était chargé d'appliquer ; il provoqua secrètement une intervention étrangère pour rentrer dans son pouvoir absolu. Démasqué par sa fuite à Varennes, il n'en fut pas plus sage. Il continua de réclamer à son beau-frère, l'empereur Léopold, la démonstration militaire qui mettrait à la raison les jacobins. Et, pour la déterminer, il affecta de faire siens les légitimes griefs des Français contre les émigrés et contre les princes allemands, dont l'attitude hostile entretenait l'agitation dans l'intérieur. Il déclencha donc la guerre dans laquelle il espérait que ses sujets rebelles seraient vaincus et châtiés.

L'empereur et le roi de Prusse se prêtèrent d'autant plus aisément aux calculs hypocrites de Louis XVI qu'ils croyaient que la France, désorganisée par la Révolution, serait incapable d'une résistance sérieuse. Ils se firent en apparence les champions de l'idée monarchique, mais ils se promettaient de la victoire des bénéfiques plus substantiels. L'Autriche espérait s'emparer de la Flandre, la Prusse convoitait l'Alsace. L'une et l'autre se disaient



que l'écrasement de la France était la préface obligée du partage définitif de la malheureuse Pologne.

Par haine des Droits de l'Homme qu'il estimait un outrage aux droits de Dieu, par rancune de souverain temporel dépouillé de ses terres d'Avignon et du Comtat Venaissin réunies à la France selon le vœu des habitants, le pape Pie VI envoya aux coalisés ses bénédictions et ses encouragements et s'efforça de dresser partout contre la Révolution les forces d'ignorance et de conservation. Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, beau-père du comte d'Artois, crut de son honneur de se joindre à la sainte croisade. Un peu plus tard, quand le malheureux Louis XVI eut payé de sa vie ses parjures et ses trahisons, se joignirent à ces coalisés de la première heure, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande. L'Espagne, parce que son roi bourbon et son peuple fanatique haïssaient sincèrement les régicides ; l'Angleterre et la Hollande, nations mercantiles, parce que les conquêtes des sans-culottes en Belgique, suivies de l'ouverture de l'Escaut à la navigation libre, constituaient une menace redoutable pour la prospérité et la sécurité de Londres et d'Amsterdam. Un instant, la France eut réunis contre elle presque tous les rois de l'Europe. Elle ne conserva de relations diplomatiques régulières qu'avec les cantons suisses,



la république des Etats-Unis, les états scandinaves et le grand Turc.

Deux fois, sous la formidable poussée étrangère, la frontière céda : une première fois, après le 10 août 1792, au lendemain de la chute de la royauté ; une seconde fois après le 21 janvier 1793, au lendemain de la mort du roi.

Dans l'été de 1792, une forte armée austro-prussienne commandée par le duc de Brunswick, força la cuirasse des forteresses construites par Vauban, s'empara de Longwy, de Montmédy, de Verdun, pénétra par la trouée de Stenay et les défilés de l'Argonne jusqu'aux plaines de Champagne, jusqu'aux portes de Reims et de Châlons. Vers le même temps, une autre armée autrichienne formée aux Pays-Bas sous le duc de Saxe-Teschen, envahissait le nord de la France et assiégeait la place de Lille qui était bombardée avec rage. Mais l'invasion fut vite repoussée. La canonnade de Valmy arrêta Brunswick qui se hâta de repasser la frontière pour éviter un désastre. Saxe-Teschen, entraîné par le recul de Brunswick, leva le siège de Lille. Les républicains, à leur tour, prirent l'offensive. Pendant que Dumouriez, vainqueur à Jemappes, entra à Bruxelles, Custine avec l'armée du Rhin était accueilli comme un libérateur par les Allemands de la rive gauche du Rhin qui lui ouvraient presque sans combat les portes de Spire, de Worms, de



Mayence, de Francfort. Montesquiou faisait une promenade triomphale en Savoie et Anselme annexait le comté de Nice. Trois mois à peine avaient suffi à la jeune République pour planter l'arbre de la liberté sur ces frontières des Alpes et du Rhin, objet des convoitises séculaires de la vieille monarchie capétienne.

Conquête éphémère ! Au printemps de 1793, la coalition renforcée d'un corps anglais et d'un corps hollandais, revint à la charge. L'Autrichien Cobourg reconquit la Belgique à la journée de Nerwinden. Dumouriez vaincu passa à l'ennemi non sans avoir essayé vainement d'entraîner son armée contre la Convention pour rétablir la royauté. Custine battit précipitamment en retraite sur les lignes de Wissembourg, laissant dans Mayence assiégée une garnison qui fit une défense héroïque. Les Espagnols débordèrent aux deux extrémités des Pyrénées.

La défaite, loin de cimenter l'union entre les Français, rendit plus âpres leurs luttes civiles, aiguïsa entre eux les passions et les défiances et les poussa à s'entretuer sous les yeux de l'ennemi. Les paysans vendéens, excités de longue date par leurs prêtres, se soulevèrent en mars 1793, juste au moment de la perte de la Belgique et de la trahison de Dumouriez. Deux mois après, les chefs girondins, sur qui les Montagnards faisaient retomber la respon-



sabilité des désastres, étaient chassés de la Convention par une journée populaire. Ils s'échappaient de Paris au lendemain du 2 juin 1793 et armaient les départements contre le gouvernement. L'insurrection fédéraliste se confondait avec l'insurrection royaliste. Tout l'Ouest, presque tout le Midi, une bonne partie du Centre et de l'Est cessaient de reconnaître l'autorité de la Convention. Les insurgés marseillais menaçaient de donner la main aux insurgés lyonnais, à travers la vallée du Rhône. Toulon, la Corse se donnaient aux Anglais. Il semblait que la France, se déchirant de ses propres mains, allait disparaître dans l'anarchie. Condé, Valenciennes, tombaient au pouvoir des impériaux. Dunkerque était assiégé, les lignes de Wissembourg forcées, l'Alsace envahie.

Dans ce suprême péril, la Convention prit la dictature et l'exerça par le moyen de son Comité de Salut public. En quelques mois, les insurrections furent domptées, les frontières déblayées, les limites naturelles reconquises. La victoire d'Hondschoote délivra Dunkerque, celle de Wattignies délivra Maubeuge, celle de Fleurus préluda à la reconquête de la Belgique, Hoche battit les Austro-Prussiens au Geissberg, à Wœrth et à Reichshoffen, débloqua Landau, reprit la marche sur la rive gauche du Rhin. Puis ce fut la conquête de la Hollande avec



Pichegru et, entre la Roer, la Meuse, la Moselle et le Rhin, les fastes glorieux de l'armée de Sambre-et-Meuse sous Jourdan, et, comme sanction, les fameux traités de Bâle, qui nous reconnurent la ligne du Rhin, la limite de l'ancienne Gaule !

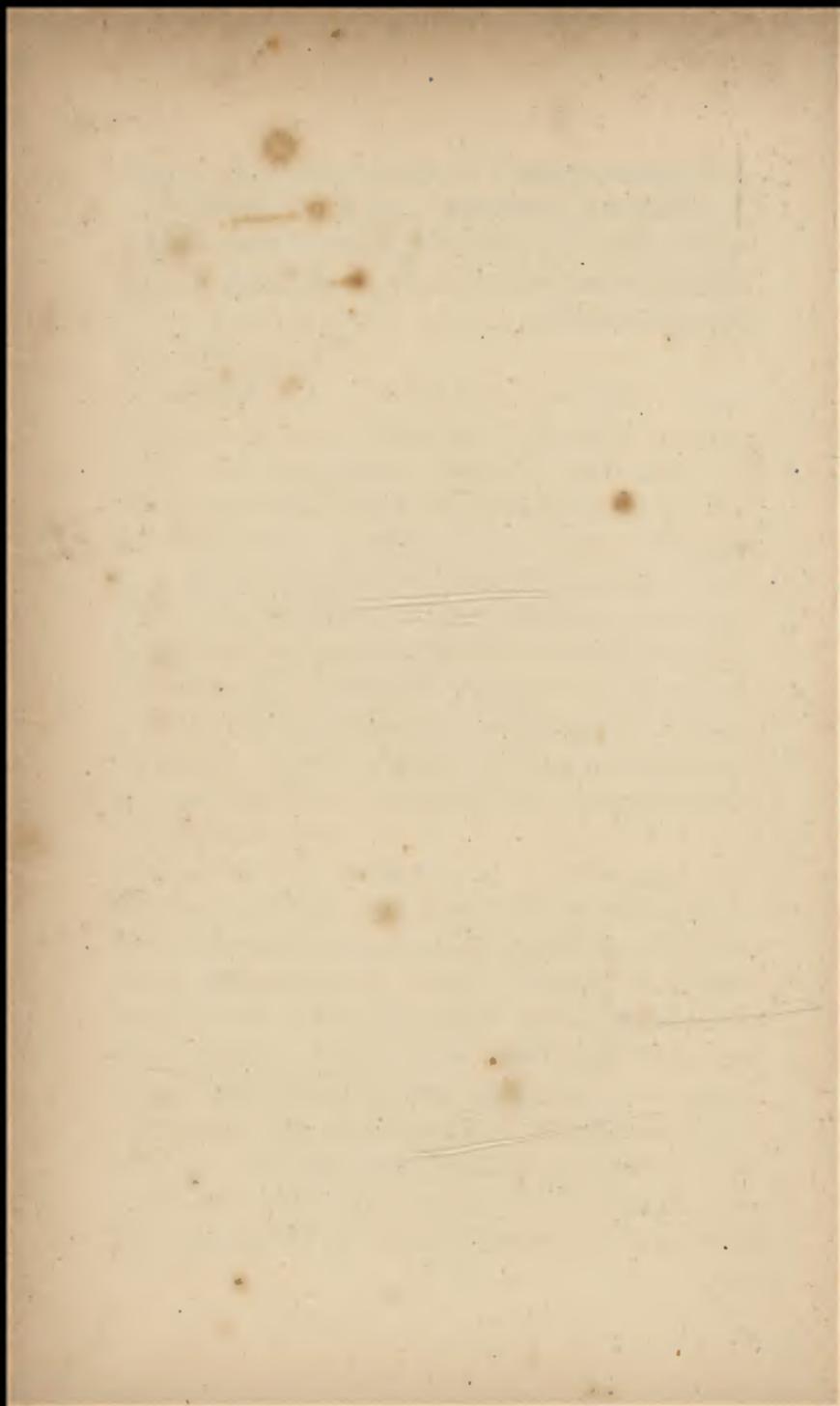
Comment et pourquoi la première République a-t-elle su vaincre ? Par quels moyens matériels et moraux a-t-elle surmonté des obstacles formidables ? Comment a-t-elle résolu les problèmes vitaux que nous devons résoudre à notre tour dans ces temps tragiques : problème du recrutement, problème du matériel, problème des cadres et du commandement, problème de l'avant et problème de l'arrière, problèmes économiques et problèmes politiques, etc. ? C'est ce que je voudrais rechercher brièvement dans les pages documentaires qui vont suivre.

Sans doute, l'histoire ne recommence pas exactement. Les conditions d'aujourd'hui sont très différentes de celles de ces temps épiques. Mais l'homme et la nature, malgré tout, ont toujours un fond commun et identique. L'expérience d'hier peut éclairer l'épreuve d'aujourd'hui. L'histoire n'est pas seulement un jeu de dilette, un amusement frivole de la curiosité, j'ai la conviction qu'il se dégage de son étude réfléchie sinon des leçons, du moins des indications qui ne sont pas sans profit pour qui



sait les comprendre. Ces conclusions, le lecteur les dégagera lui-même, je me bornerai à lui mettre sous les yeux des faits et des textes, m'effaçant autant que possible derrière les acteurs du passé.





PREMIÈRE PARTIE



LE RECRUTEMENT





PREMIÈRE PARTIE

LE RECRUTEMENT

I

LA GARDE NATIONALE

Aujourd'hui toutes les grandes puissances de l'Europe ont adopté le service militaire obligatoire et universel. L'Angleterre seule fait encore exception. Protégée par son isolement maritime, elle est restée fidèle au vieux système des engagements volontaires ou du racolage qui était la règle avant 89. Avec le racolage, les armées, dont les hommes coûtaient cher et étaient difficiles à remplacer, ne pouvaient être très nombreuses. Elles n'absorbaient qu'une faible partie de la population valide, la partie la plus pauvre et la plus méprisée. La guerre n'intéressait le pays qu'indirectement, surtout par ses effets économiques.



Une des raisons principales pour lesquelles la Révolution française triompha des rois de l'Europe, c'est qu'elle fut la première à renoncer au système de l'armée de métier pour adopter, peu à peu, sous le coup des nécessités, le système de l'armée nationale. Par là elle eut la supériorité du nombre et du même coup la supériorité du moral.

Le changement s'est fait sans idée préconçue. Il n'est pas sorti de l'initiative des gouvernants, mais de celle des gouvernés, comme la plupart des grandes choses qui se firent à cette époque immortelle.

Quand le conflit devint aigu entre la Cour et l'Assemblée constituante, en juillet 1789, quand le roi, mal conseillé, renvoya Necker, le ministre patriote, et appela autour de la capitale de nombreux régiments de ligne, principalement formés de mercenaires étrangers, en vue d'un coup de force, les « électeurs » de Paris (on appelait ainsi les délégués des différents quartiers qui avaient élu les députés aux Etats généraux) se réunirent spontanément à l'hôtel de ville sans convocation officielle, se formèrent, le 13 juillet, en « comité permanent », c'est-à-dire en municipalité révolutionnaire, et décidèrent sur le champ d'organiser une milice bourgeoise de 48.000 hommes, à raison de 800 par chacun des 60 districts. La journée se passa à enrôler les compagnies et à les armer. Les



électeurs choisirent de préférence les anciens soldats, écartèrent les gens sans aveu, groupèrent les bourgeois dans les églises, sous la présidence des curés, et procédèrent séance tenante au choix des officiers de la milice par la voie d'un scrutin sommaire. Pour se procurer des armes, on réquisitionna ou on pilla les boutiques des armuriers, on entra de force aux Invalides et on s'empara des 30.000 fusils qui y étaient conservés ainsi que de quelques pièces de canon. Le lendemain, 14 juillet, la garde nationale, à peine née, faisait ses preuves en s'emparant de la Bastille et en forçant les troupes du prince de Lambesc, concentrées aux Tuileries, à reculer vers le Champ de Mars. Sa victoire sauva la Révolution. Louis XVI capitula. Il rappela Necker, confirma l'élection révolutionnaire de Bailly comme maire de Paris, de Lafayette comme commandant de la garde nationale, l'adoption du drapeau aux trois couleurs qui fut désormais le drapeau de l'armée de la Constitution.

Toute la France imita Paris. Les villes et les moindres bourgades organisèrent à leur tour des comités permanents et des gardes nationales. En quelques semaines, comme d'une traînée de poudre, la Révolution eut son armée à elle, armée en habits bleus, armée citoyenne en face de l'armée du roi, armée en habits blancs, armée de métier.



La Constituante légalise après coup le fait accompli. La garde nationale sera employée à la défense de l'ordre et de la Constitution. L'armée ordinaire reste exclusivement chargée de la défense du territoire. Au moment de la *grande peur*, quand les paysans brûlent les châteaux afin d'anéantir les chartriers qui renferment les titres en vertu desquels les droits féodaux sont perçus, les gardes nationales sont employées à réprimer les pillages et les brigandages. Bientôt elles se rapprochent, elles se concertent, elles se jurent un appui mutuel dans les grandes scènes des fédérations locales et provinciales qui sont couronnées par l'inoubliable Fédération nationale du 14 juillet 1790 célébrée à Paris, au Champ-de-Mars, autour de l'autel de la Patrie. Ce jour-là, devant le roi et devant l'Assemblée, la Révolution, représentée par les bannières des 83 départements, passa vraiment la revue de ses forces.

Déjà, depuis le 7 janvier 1790, les gardes nationales sont placées sous l'autorité exclusive des corps administratifs élus et soustraites par suite à l'influence du roi et de ses agents. Elles ne peuvent être mises en mouvement que sur la réquisition des municipalités ou des directoires des districts et des départements. Après la grande Fédération, l'Assemblée leur impose un uniforme qui sera le même dans tout le royaume : habit bleu de roi, doublure blanche,



parements et revers écarlate, passe-poil blanc, collet blanc et passe-poil écarlate, épaulettes jaunes, veste et culotte blanches, le retroussis de l'habit écarlate. Sur l'un des retroussis on écrira en lettres jaunes le mot : *Constitution*, et sur l'autre le mot *La Liberté* (décret du 19 juillet 1790). Les gardes nationaux s'habilleront et s'équiperont à leurs frais. Cette seule obligation écartait déjà les pauvres de leurs rangs. La Constituante, qui représente les idées et les intérêts de la classe bourgeoise, décrète formellement, en mai 1790, que les seuls citoyens *actifs*, c'est-à-dire ceux qui paient une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail et qui, seuls, sont en possession des droits politiques, pourront faire partie de l'armée citoyenne. Ils se montrent très fiers de leur privilège de porter les armes. Ils prennent au sérieux leur rôle de citoyens soldats. Ils montent la garde et font des patrouilles. Ils prennent part dans les campagnes à des expéditions contre les prêtres perturbateurs, ils protègent les marchés contre les pillards, ils répriment les troubles excités par les artisans des villes qui veulent taxer les subsistances. Parfois même, comme à Nancy, ils aident l'armée régulière comm...dée par Bouillé à faire rentrer dans l'ordre le régiment suisse de Châteaueux mutiné contre ses officiers. Ils paient ainsi de leur personne et exposent leur vie,



comme ce Désilles qui périt dans la mutinerie de Nancy en martyr du patriotisme.

On ne songe pas encore à les employer, concurremment avec l'armée de ligne, à la défense du sol national. Les Constituants, comme tous les hommes du xviii^e siècle, nourris de l'Encyclopédie, sont des pacifiques. Ils répudient, par une déclaration solennelle, toute guerre de conquêtes. Ils voudraient sincèrement pouvoir supprimer la guerre. Mais, au début de 1791, quand le pape condamne leur œuvre religieuse, quand les prêtres réfractaires divisent les familles, excitent les Français les uns contre les autres, préparent la guerre civile, quand les émigrés, de plus en plus nombreux, groupés auprès du comte d'Artois au delà des frontières, menacent de former une armée d'invasion et se targuent de l'appui des rois, les Constituants comprennent qu'ils devront peut-être défendre la liberté les armes à la main. Ils songent à renforcer l'armée de ligne par le vieux système des engagements volontaires, mais en même temps ils commencent à regarder la garde nationale comme une réserve possible où ils pourront puiser en cas de nécessité pour doubler l'armée régulière.

Le 28 janvier 1791, le Constituant Menou, qui suivra plus tard Bonaparte en Egypte, dénonce dans un rapport à l'Assemblée les préparatifs menaçants des puissances : « Le moyen le plus



certain de calmer les inquiétudes que peuvent faire naître les puissances voisines, dit-il. c'est d'inspirer aux Français une telle confiance en eux-mêmes et dans leurs propres forces qu'ils soient bien convaincus que personne n'osera les attaquer, ou que s'il se trouvait une nation assez folle pour l'entreprendre, elle sentirait bientôt avec quel courage et quelle énergie un peuple libre défend ses foyers. Que toutes les nations de l'Europe apprennent que si jamais elles nous forcent à faire la guerre, ce qui, d'après les principes que nous avons si solennellement consacrés, ne sera qu'à notre corps défendant ; qu'elles apprennent, dis-je, que ce sera une guerre à mort, que nous ne combattons pas pour faire des traités aussi insidieux que les guerres qui les précédèrent étaient injustes, mais pour détruire ou anéantir tous ceux qui viendront nous attaquer ou l'être nous-mêmes. » Paroles prophétiques, dont les souverains ne tinrent aucun compte et qu'ils accueillirent par un élégant mépris !

Cependant l'Assemblée se mit à pousser l'organisation de la garde nationale. Elle fut répartie en compagnies et en bataillons. La compagnie nomma ses officiers à l'élection. L'état-major du bataillon fut élu ensuite au scrutin par les officiers des compagnies. Les bataillons reçurent un drapeau tricolore portant d'un côté cette inscription : *Le peuple français*, et de



l'autre ces mots : *La liberté ou la mort!* Tous les dimanches, en été, les bataillons durent s'exercer au chef-lieu de canton, les premiers dimanches du mois étant réservés aux exercices de tir. Le meilleur tireur reçut un prix d'honneur. Les vieillards qui avaient passé 60 ans purent s'organiser en compagnies de vétérans avec un uniforme composé d'un chapeau à la Henri IV et d'une écharpe blanche. Les jeunes gens âgés de moins de 18 ans constituèrent les bataillons d'*Elèves de la Patrie*.

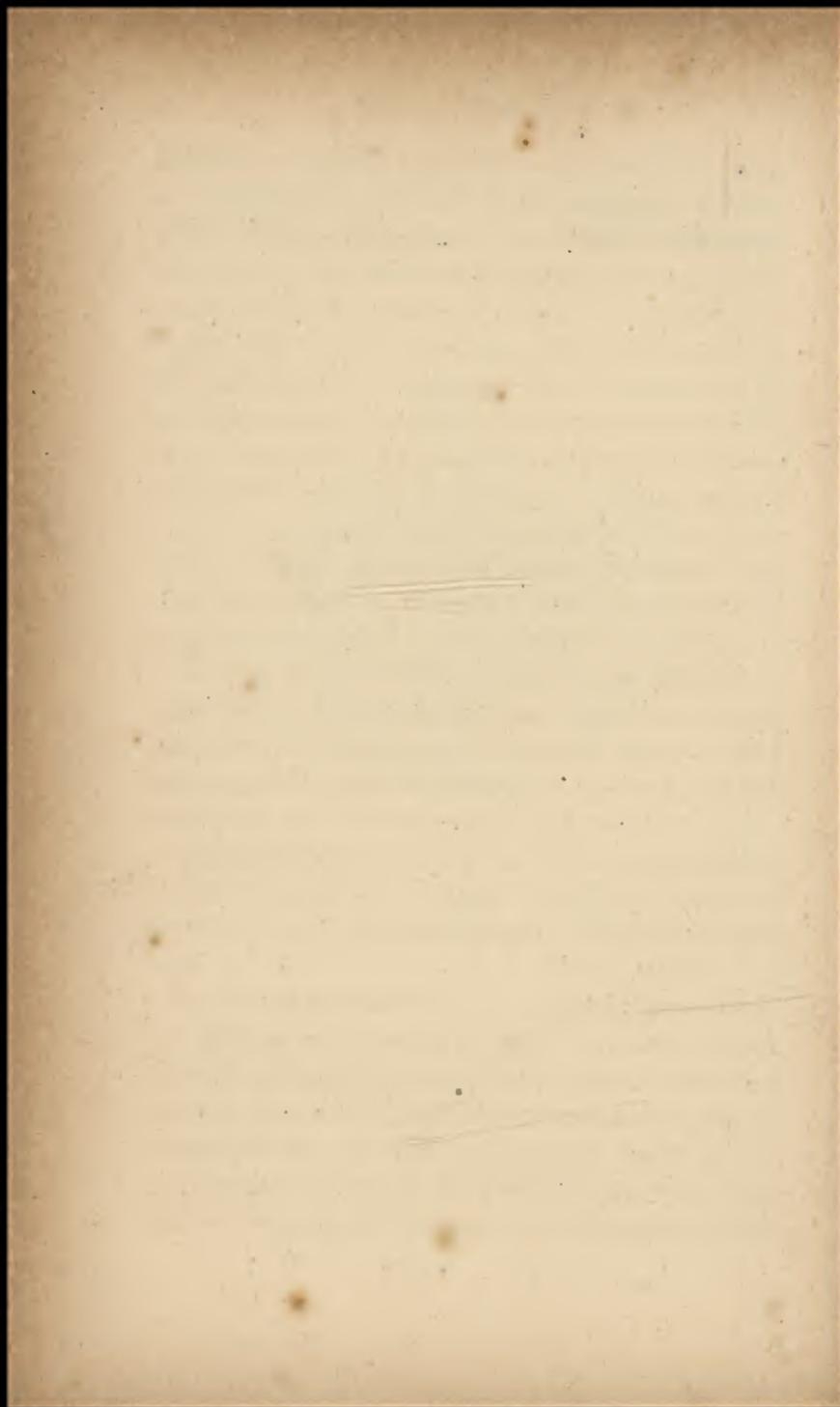
Au moment du coup de foudre de la fuite du roi à Varennes, la France crut la guerre étrangère imminente. La Constituante décréta sur le champ, le 21 juin 1791, la mise en activité de toutes les gardes nationales des pays frontières. Les départements de l'intérieur durent tenir prêts à partir des détachements de 2.000 à 3.000 hommes. On assista ainsi à une sorte de mobilisation générale de l'armée citoyenne. Chaque garde national mobilisé, on disait mis en activité, reçut une indemnité de 15 sous par jour.

On évaluait à 2 millions au moins le nombre des gardes nationaux. Il était impossible d'armer et d'encadrer une telle cohue. Mais on pouvait s'en servir comme d'un réservoir où on puiserait des forces de seconde ligne qu'on instruirait à l'image de l'armée régulière. Au moment même de Varennes, la Constituante dé-



cida d'ordonner la levée de 100.000 volontaires qui seraient pris dans la garde nationale. Ces volontaires seront le noyau de l'armée nouvelle.





II

L'ARMÉE ROYALE. — SON ORGANISATION

Quand s'ouvrit la Révolution, l'armée française était toujours par le nombre la première du monde.

Elle comprenait trois éléments différents : la maison du roi, pompeux et coûteux décor autour de la personne du monarque ; — les troupes réglées qui se recrutaient en France par le racolage et à l'étranger par des conventions particulières ; — les troupes provinciales, enfin, qui se recrutaient par voie de tirage au sort exclusivement parmi les paysans les plus pauvres des paroisses.

La maison du roi, bien diminuée par les réformes successives des derniers ministres de la guerre (Saint-Germain et Brienne surtout), ne comprenait plus que les gardes du corps, les Cent-Suisses, le régiment des gardes françaises et le régiment des gardes suisses. Les gardes du corps, composés de la fleur de la



noblesse, sont répartis en quatre compagnies qui comptent en tout, quand elles sont au complet, 1.288 hommes et 844 chevaux (1). Chacune est commandée par un capitaine qui a rang d'officier général et qui, d'ordinaire, appartient à une illustre famille. La compagnie écossaise, la plus ancienne et la plus recherchée, a pour chef le duc d'Ayen qui est lieutenant-général (c'est-à-dire général de division), les trois autres sont sous les ordres du duc de Villeroy, aussi lieutenant-général, des princes de Poix et de Luxembourg, tous deux maréchaux de camp (généraux de brigade). Un simple garde du corps a rang de lieutenant. Les quatre compagnies sont employées à tour de rôle au service d'honneur dans les appartements du château de Versailles.

Le régiment des gardes françaises est le plus beau et le plus nombreux de toute l'armée. Alors que les régiments ordinaires ne sont qu'à deux bataillons, il en a six avec un effectif de 3.642 hommes, officiers non compris. Ceux-ci, très nombreux, appartiennent à la haute noblesse. Onze d'entre eux ont rang de maréchaux de camp. Tous, occupés aux plaisirs mondains, ne paraissent que rarement aux ca-

(1) J'emprunte ces chiffres et les suivants à l'excellent ouvrage du capitaine Albert LATREILLE, *l'Armée et la Nation à la fin de l'ancien régime*.



sernes et sont presque inconnus des soldats. Le service intérieur est assuré par les bas-officiers, parmi lesquels on note sur les contrôles les noms de Hoche, de Lefebvre (le futur maréchal duc de Dantzig), de Friant (le futur général de la garde de Napoléon).

Les gardes suisses, moins nombreux que les gardes françaises (2.248 hommes), partagent avec eux le service extérieur du château. A l'armée ils forment brigade ensemble.

Au total, l'effectif de la maison du roi représente 7.278 hommes.

Les troupes réglées, qui forment l'armée proprement dite, comprennent une forte proportion d'infanterie : 102 régiments, dont 79 français et 23 étrangers (11 suisses, 8 allemands, 3 irlandais, 1 liégeois). Il faut y ajouter 12 bataillons d'infanterie légère ou de *chasseurs*, chargés du service des reconnaissances. Chaque régiment portait un nom spécial, souvent un nom de province (Picardie, Piémont, Provence, Navarre, Armagnac, Champagne, Austrasie, Normandie, Neustrie, Royal Comtois, etc.), parfois un nom d'homme (maréchal de Turcenne, Condé, Monsieur, Penthièvre, La Marck Conti, Rohan, etc.). Les régiments étrangers ne faisaient pas exception à la règle. Les Suisses s'appelaient : de Diesbach, de Courten, de Salis, de Steiner, de Watteville, de Castella, etc.; les Irlandais : Berwick, Dillon,



Walsh ; les Allemands : Nassau, Deux-Ponts, etc. Tous étaient rangés sur « l'état militaire » par ordre de leur formation, les plus honorés étant les plus anciens, placés à la gauche. Les régiments suisses avaient des droits particuliers et une justice spéciale garantis par les capitulations passées avec les cantons.

Chaque régiment français était à deux bataillons commandés chacun par un lieutenant-colonel. Un seul, le régiment du roi, était à quatre bataillons. Sur pied de paix le bataillon avait un effectif de 578 hommes répartis en neuf compagnies, une de grenadiers recrutée parmi les plus beaux hommes et huit de fusiliers. Les régiments suisses ne comptaient que 973 hommes. L'effectif total de l'infanterie (maison du roi comprise) se montait au 1^{er} janvier 1789, sur le papier, à 121.185 hommes, officiers non compris.

La cavalerie comprenait deux régiments de carabiniers ou grenadiers à cheval à quatre escadrons, 24 régiments de cavalerie de ligne et 18 de dragons à trois escadrons, 18 de cavalerie légère (6 de hussards et 12 de chasseurs) à quatre escadrons. L'effectif moyen de l'escadron oscillait entre 140 et 160 hommes environ. Sur le papier, la cavalerie comprenait au total 32.920 hommes, officiers non compris.

Le corps royal de l'artillerie, qui continuait à figurer sur l'état militaire à son rang d'an-



cienneté au milieu des régiments d'infanterie, comprenait 7 régiments portant des noms de villes (La Fère, Metz, Besançon, Grenoble, Strasbourg, Auxonne, Toul). Chacun comprenait deux bataillons de canonniers et de sapeurs et quatre compagnies de bombardiers. Le bataillon était lui-même divisé en deux brigades. Les bombardiers formaient la 5^e brigade du régiment, chacune commandée par un chef de brigade, officier supérieur ayant rang de major. Les sept régiments d'artillerie étaient à l'effectif prévu de 7.574 hommes. Il y avait en plus 6 compagnies de mineurs (372 hommes) et 9 compagnies d'ouvriers (639 hommes), sans compter les nombreuses directions et sous-directions réparties dans les arsenaux, les forges, les fonderies et manufactures.

Le corps royal du génie, enfin, le corps savant par excellence, se composait uniquement d'officiers, au nombre de 385 en 1789.

Si on totalise ces chiffres, on constate que l'effectif de temps de paix de l'armée régulière se montait en 1789 à environ 170.000 hommes, sans compter les officiers.

Il existait enfin une réserve dans les troupes provinciales, la *milice*, comme le peuple l'appelait, recrutées dans les campagnes parmi les paysans non mariés âgés de 18 à 40 ans. Les paysans riches, qui avaient eu la malchance de tirer un billet noir, se faisaient remplacer



en achetant un pauvre diable. Les régiments de milice étaient encadrés par des officiers en réforme ou par de vieux hobereaux retirés dans leurs terres et heureux de jouer au soldat. Ils ne se réunissaient en temps de paix qu'à des intervalles irréguliers et pour une durée d'exercices qui ne dépassait pas quinze jours. Aussi étaient-ils méprisés du reste de l'armée. A peine étaient-ils habillés, équipés et armés. On ne les utilisait qu'en temps de guerre pour garder les magasins, les côtes et les forteresses ou pour constituer des compagnies d'ouvriers et de pionniers sous la direction des officiers du génie. En 1789, ces troupes provinciales étaient réparties en 13 régiments de grenadiers royaux, 12 régiments provinciaux proprement dits et 80 bataillons de garnison. Sur le papier, elles se montaient à 75.260 hommes encadrés par 3.800 officiers.

Si on ajoute enfin à ces chiffres la maréchaussée, chargée comme notre gendarmerie du maintien de l'ordre dans les campagnes (350 officiers et 3.660 hommes tous montés), et les compagnies de gardes-côtes (20.000 hommes environ), on voit que l'effectif total de l'armée française se montait à 270.000 hommes. Chiffre bien faible si on le compare aux armées d'aujourd'hui qui comptent des millions d'hommes, chiffre considérable pour l'époque.

Les deux plus grandes puissances militaires,

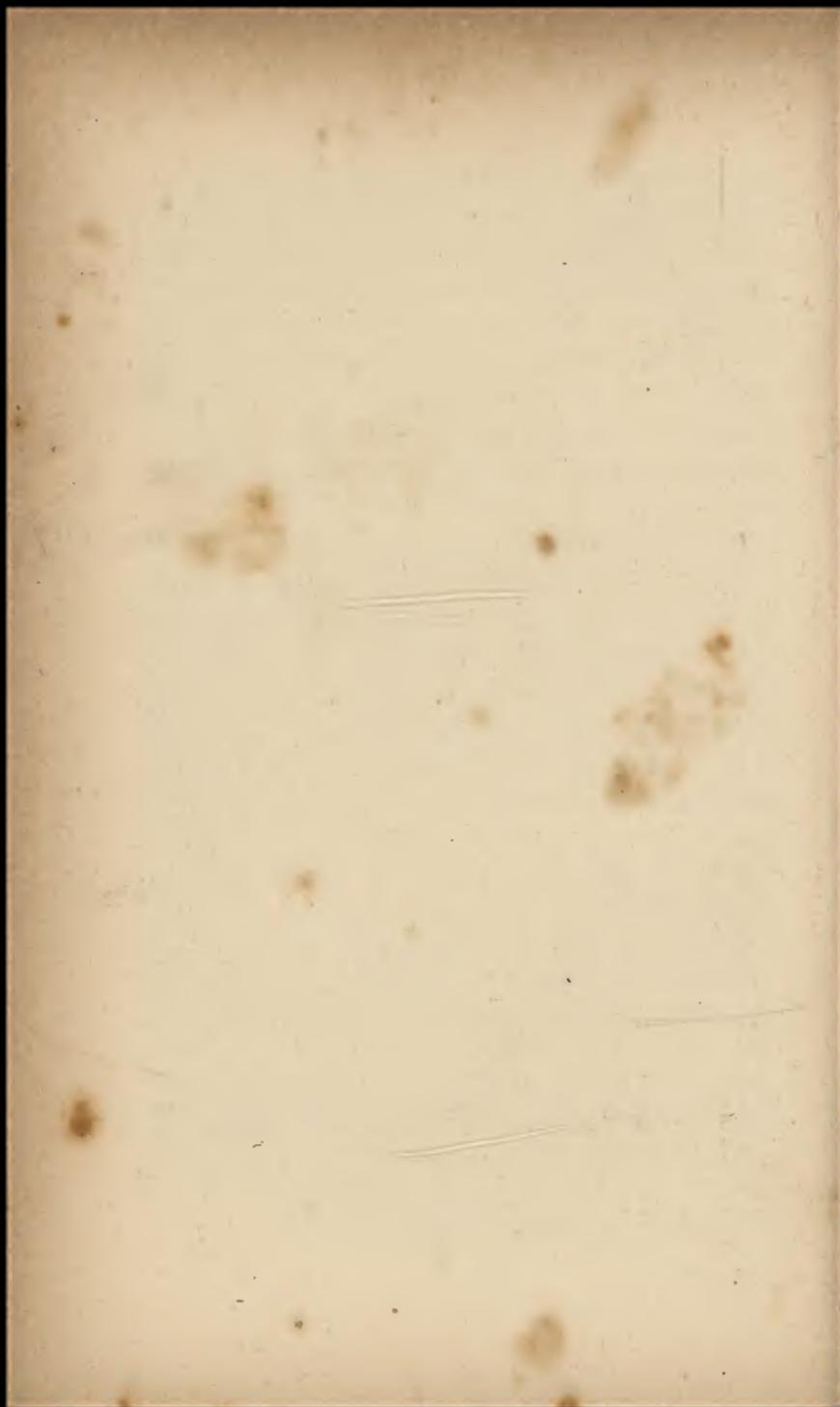


qui venaient après la France, étaient l'Autriche et la Prusse. L'Autriche, avec une population sensiblement égale à la nôtre (26 millions d'habitants), entretenait en temps de paix un effectif théorique de 230.000 hommes dont 150.000 environ de première ligne réellement instruits. La Prusse, avec une population beaucoup plus faible (10 millions d'habitants), avait un effectif prévu de 200.000 hommes, dont 140.000 sous les drapeaux (1).

L'armée française paraissait donc largement suffisante pour repousser toute agression. Sans doute, les défaites de la guerre de Sept Ans avaient quelque peu amoindri son prestige. Mais les victoires de la guerre d'Amérique avaient effacé ce mauvais souvenir. Confiants dans leurs intentions pacifiques, les Constituants ne supposèrent pas pendant longtemps que la France put être attaquée. Ils n'attachèrent d'abord au problème de la défense nationale qu'une attention distraite et intermittente. Ce qui les préoccupa en première ligne, ce fut plutôt de réformer l'esprit de l'armée que de changer son organisation.

(1) D'après le rapport du ministre de la guerre La Tour du Pin, du 29 juillet 1790, et le livre de M. MENTION sur *L'Armée de l'ancien régime*.





III

L'ARMÉE ROYALE. — SON ESPRIT

Si l'armée royale avait gardé son vieil esprit d'obéissance passive et de dévotion absolue à ses chefs, la Révolution eût été impossible. Elle se fut bornée à une série d'émeutes vulgaires rapidement noyées dans le sang. Les bourgeois parisiens, transformés du jour au lendemain en gardes nationaux, n'auraient jamais pris la Bastille. Appuyés sur des baïonnettes inintelligentes, les aristocrates eussent été invincibles.

Mais la troupe était pénétrée du même ferment que la société. Si illettrés qu'ils fussent en général, si automatisés par le maniement d'armes, l'astiquage et les innombrables exercices, si terrorisés par les châtimens corporels, les soldats avaient fini par réfléchir sur leur sort à l'instar des bourgeois. Les bas-officiers surtout qui, depuis Choiseul, devaient savoir lire et écrire et qui se recrutaient de



plus en plus parmi des fils de bonnes familles plébéiennes qu'un coup de tête avait amenés à s'engager, s'étaient laissés gagner par les idées nouvelles. Ils s'étaient demandés de quel droit les grades étaient uniquement réservés aux gentilshommes à quatre quartiers de noblesse qui touchaient pensions et traitements et leur laissaient à faire toute la besogne matérielle de dressage du soldat. Ils sympathisaient d'instinct avec les réformateurs. Ils se disaient patriotes. Ils appelaient de leurs vœux une révolution profonde où ils avaient tout à gagner et rien à perdre. « Représentons-nous, dit M. Eugène Berger (1), l'état d'esprit d'un Lazare Hoche, d'un Lefebvre, sergent aux gardes françaises ; d'un Bernadotte, sergent de Royal-Marine ; d'un Pichegru, sergent d'artillerie ; d'un Michel Ney, maréchal des logis de hussards, de tant d'autres sous-officiers destinés à se faire un nom sur les champs de bataille de la République et de l'Empire. Ne devaient-ils pas être gagnés d'avance et d'instinct au parti qui promettait de renverser la muraille contre laquelle se heurtaient leurs ambitions ? ».

Si la Cour échoua dans son coup de force du mois de juillet 1789, la raison n'en est pas seulement dans l'esprit de décision des bourgeois

(1) *Le vicomte de Mirabeau*. Paris, 1904, p. 232.



parisiens, il faut la chercher aussi dans l'attitude des régiments même étrangers. Dès le 28 juin, le ministre de Saxe à Versailles, M. de Salmour, écrivait à son gouvernement que les gardes françaises étaient en pleine révolte, qu'ils sortaient de leurs casernes au cri de : *Vive le Tiers!* Il ajoutait : « Le régiment de Reinach (Suisse) et de Lauzun (hussards) viennent d'arriver. La fidélité des régiments étrangers commence aussi à devenir suspecte. Les bourgeois les séduisent et les Suisses de Salis-Samadé logés à Issy et à Vaugirard ont assuré leurs hôtes qu'au cas où on les fit marcher, ils dévisseraient les batteries de leurs fusils. » On sait que ce sont des gardes françaises, conduits par Elie et Hulin, qui pointèrent les canons qui firent tomber la Bastille. Si l'émeute des 5 et 6 octobre 1789 qui ramena le roi à Paris réussit, c'est que le régiment de Flandres chargé de la défense du château de Versailles refusa de tirer sur la foule et fraternisa avec elle.

Il est facile d'imaginer quel dut être le sentiment des officiers devant l'attitude de leurs soldats. La plupart s'efforcèrent de les regagner par des caresses, des ruses ou de l'intimidation. Ils excitèrent savamment leur esprit de corps, alors si développé. Ils raillèrent les gardes nationaux, les accablèrent de quolibets et firent appel à toute leur ingé-



niosité pour créer des conflits entre les troupes citoyennes et les troupes réglées. En Lorraine, dit M. Henry Poulet (1), « ils mettent une insistance extraordinaire à surexciter les passions... Leurs manifestations sont de mauvais goût et font le plus détestable effet : à Pont-à Mousson, quelques officiers du Dauphin-Dragons s'amuse à une mascarade de l'Assemblée où les députés patriotes portent des têtes de cochon en carton ; à Metz, des officiers de la garnison applaudissent à tout rompre l'air fameux de *Richard Cœur de Lion* et forcent les patriotes à se taire ; à Belfort, des officiers des Royal-Liégeois et Lauzun-hussards assaillent les habitants aux cris de : *Vive le Roi, au diable la Nation!* A Phalsbourg, il y a des disputes constantes entre les officiers et les bourgeois, et lorsque la garde nationale s'exerce à la manœuvre, les jeunes lieutenants viennent tourner en dérision leurs fournisseurs transformés en officiers ». Les mêmes scènes se passent sur tout le territoire. A Marseille, en mars 1790, le colonel du Royal-Marine, marquis d'Ambert, cherche une mauvaise querelle à la garde nationale, et sans l'adjudant Bernadotte qui retient les soldats, le régiment aurait marché contre les civils. A Besançon et à Gray, les officiers forment dans leurs régiments, sous

(1) *Les Volontaires de la Meurthe*. Paris, 1910, p. 42.



le nom de bande joyeuse, une sorte de société secrète, composée de soldats qui leur sont dévoués, qui s'amuse à narguer et à attaquer les gardes nationaux (1). Bien entendu les soldats patriotes sont vexés par leurs chefs de toutes façons. Les punitions pleuvent dru sur eux. Les soldats aristocrates, au contraire, sont comblés de faveurs et de récompenses. A Marseille, ceux-ci peuvent impunément brûler les perruques de leurs camarades, leur couper les oreilles. Les chefs applaudissent.

Si par hasard les soldats patriotes se rebellent, s'ils manquent à leurs supérieurs, leurs officiers aristocrates ont vite fait de s'en débarrasser par des mises en congé infamantes. Renvoyé du régiment avec une *cartouche jaune*, le soldat licencié voit se fermer toutes les portes devant lui, il ne peut trouver à s'embaucher. Son fatal congé est un brevet de misère. Voici le texte d'une cartouche jaune délivrée à un soldat du Royal-Marine : « Nous, soussigné....., certifions à tous qu'il appartiendra avoir renvoyé le nommé Léonard, dit Lejeune, grenadier au régiment Royal-La Marine (âge, taille), lequel a été déclaré indigne de servir dans les troupes de Sa Majesté, étant cabaleur, séditieux, insubordonné et mauvais

(1) D'après le registre du club de Gray.



sujet. Fait à Aix, le 19 mai 1790 » (1). Le porteur d'un pareil certificat n'avait plus qu'une ressource : demander l'aumône.

Dans le seul régiment de Royal-Champagne, en garnison à Hesdin, 60 cartouches jaunes furent délivrées en quelques semaines Davoust, alors sous-lieutenant, ayant protesté contre ces renvois arbitraires, fut mis en prison pendant 60 jours par ordre de son colonel. L'abus était si flagrant que la Constituante, sur un rapport de Dubois-Crancé, déclara nulles et non avenues, le 11 décembre 1790, toutes les cartouches jaunes délivrés aux cavaliers et sous-officiers du Royal-Champagne.

Se sentant soutenus par la garde nationale et par les clubs, les soldats patriotes se lassèrent assez vite des brimades de leurs officiers. Ils prirent à leur tour l'offensive. Ils réclamèrent les décomptes de leurs masses sur lesquelles les officiers avaient un pouvoir sans contrôle. Très souvent les masses n'étaient pas en règle. Les comptables y puisaient à pleines mains pour leurs besoins personnels. Aux demandes de vérifications les chefs répondirent par des punitions. Les soldats par endroits se révoltèrent. La terrible mutinerie de Châteauvieux à Nancy n'eut pas d'autre cause.

(1) Lieutenant VIALLA, *Marseille-révolutionnaire, l'armée-nation* Paris, 1910, p. 65.



Ainsi l'armée royale se désorganisait tous les jours. « A Lille, la Couronne, Normandie-chasseurs et Royal des Vaisseaux s'arment les uns contre les autres. En Bretagne, les soldats de Penthièvre veulent tuer leurs officiers; les hommes du Royal-Comtois et les dragons du Colonel général désertent en masse. Dans l'Est, les troupes mêmes du marquis de Bouillé se mutinent à Metz et, fait caractéristique, les hommes de Picardie refusent le pardon qui leur est accordé. Ils veulent rester sous le coup de la punition infligée et gardent d'eux-mêmes les arrêts pendant huit jours (1). »

Cartouches jaunes, désertions, émigrations diminuent singulièrement les effectifs et entretiennent un esprit d'insubordination presque général. Après Varennes surtout, les officiers désertent en masse et vont rejoindre au delà des frontières l'armée des princes. « En Lorraine, dit M. Poulet, des régiments perdent les deux tiers, les trois quarts de leurs officiers. Ils essaient d'entraîner leurs hommes : le 12 juillet 1791, on apprend avec émotion, à Pont-à-Mousson, que le second lieutenant-colonel du 4^e hussards (ci-devant Saxe) a disparu avec deux officiers, un maréchal des logis et trois cavaliers ; en août, ce sont des lieutenants de Berwick-Irlandais qui désertent, entraînant

(1) VIALLA, p. 129.



avec eux leurs domestiques et quelques cavaliers ; le 5 octobre, on arrête à Sierck des officiers du 12^e chasseurs (ci-devant Picardie) avec quelques sous-officiers, au moment où ils s'apprêtent à franchir la frontière (1). » Très souvent les officiers désertent en emportant la caisse et le drapeau qu'ils transportent à Coblantz.

L'armée n'était pas seulement menacée de désorganisation, mais de dissolution. Au début de 1791, son effectif était encore de 180.000 hommes sur le papier. En juillet de la même année, l'effectif réel était tombé à 133.000 présents (2).

C'était le moment où les menaces de la déclaration de Pillnitz, commentées et aggravées par un furieux manifeste des princes émigrés, faisaient craindre aux révolutionnaires une guerre imminente.

(1) POULET, p. 45.

(2) D'après le rapport d'Alexandre LAMETH, du 22 juillet 1791.



IV

DÉFENSE RÉVOLUTIONNAIRE ET DÉFENSE NATIONALE

Le problème que les premières assemblées révolutionnaires eurent à résoudre était singulièrement difficile. Il s'agissait de soustraire l'armée de ligne aux influences aristocratiques et de l'empêcher de devenir un instrument de réaction politique, mais il fallait la réformer sans l'affaiblir et garder intact l'instrument de la défense nationale ; — d'où une série de mesures en apparence contradictoires, en réalité adaptées à ce double objet, les unes destinées à épurer, à révolutionner l'armée, les autres à la reconstituer et à la renforcer. Défense révolutionnaire d'une part, défense nationale de l'autre.

Quand la Constituante, mettant fin à la vénalité des grades, proclamait l'admissibilité de tous les Français à tous les emplois civils et militaires, quand elle plaçait en réforme une multitude d'officiers généraux et supérieurs parfaitement inutiles, quand elle réduisait le



nombre des maréchaux de France à 6, celui des lieutenants-généraux à 30, celui des officiers généraux à 94, quand elle supprimait les colonels en second et les mestres de camp, elle ne causait de mécontentement que parmi ceux qui profitaient des abus, mais elle servait l'intérêt général et celui de l'armée elle-même. Quand elle faisait droit aux réclamations des bas-officiers qui demandaient à porter désormais le titre « moins avilissant » de sous-officiers, quand elle annulait en bloc les cartouches jaunes, quand elle remplaçait les noms anciens des régiments par des numéros, afin de détruire l'esprit de corps, elle se laissait déjà guider par des considérations politiques. De même quand elle améliorait le bien-être de la troupe en augmentant la solde et quand elle accordait les droits de citoyen actif à tout militaire retiré après 16 ans de service.

De même encore quand elle ouvrait aux militaires l'accès des clubs. Elle ne les leur ouvrit pas du premier coup. Par un décret du 19 septembre 1790, elle avait même défendu « à toutes associations ou corporations d'entretenir, sous aucun prétexte, aucune correspondance avec les régiments français, suisses et étrangers qui composent l'armée..., et auxdits corps d'ouvrir et de continuer de pareilles correspondances ». Mais, six mois plus tard, elle changeait d'avis. Le



29 avril 1791, Alexandre de Beauharnais, le premier mari de Joséphine, écrivait dans un rapport sur la discipline militaire : « Dans un état libre où l'armée ne se compose pas d'automates, les soldats doivent connaître les lois militaires et peuvent sans danger s'instruire de tout ce qui fait partie d'une Constitution dans laquelle ils occupent une place importante, puisque c'est la force publique qui peut ou faire régner le calme ou respecter les propriétés ou anéantir par ses désordres la liberté publique. Vos comités ont cru que, bien loin de craindre que la présence des soldats aux sociétés des amis de la Constitution dut nuire à la subordination, elle ne pouvait que l'assurer davantage ; ils ont cru qu'il était précieux d'éclairer tous les hommes sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Le temps n'est plus où un gouvernement d'usurpation ne pouvait prolonger son existence et obtenir la paix qu'au prix de l'ignorance des gouvernés. » Beauharnais ajoutait qu'il valait mieux que le soldat allât au club qu'au cabaret ou dans les lieux de corruption. L'Assemblée se rangea à son avis et dès lors les soldats furent les auditeurs les plus assidus des orateurs jacobins. Ils montèrent eux-mêmes à la tribune, ils dénoncèrent leurs chefs. Le nouveau régime en fut fortifié, mais la discipline ne laissa pas d'en souffrir.

Pour rétablir l'ordre, pour faire cesser les



mutineries si fréquentes, il y aurait eu un moyen radical : éliminer de l'armée l'élément aristocrate. Plusieurs y pensèrent sérieusement. Robespierre, Mirabeau proposèrent de licencier l'armée pour la reformer ensuite après l'avoir épurée. L'Assemblée n'osa pas aller jusque-là. Elle imposa aux troupes de ligne un serment de fidélité à la Constitution, elle les fit fraterniser avec les gardes nationales dans les fédérations, elle s'efforça de toutes façons de les attacher à la liberté. Quand elle s'aperçut que les officiers restaient un ferment de discorde, elle leur prescrivit, le 11 juin 1791, de souscrire, sous peine de réforme, l'engagement suivant : « Je promets, sur mon honneur, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de ne prendre part directement ni indirectement, mais au contraire de m'opposer de toutes mes forces à toutes conspirations, trames et complots qui parviendraient à ma connaissance..., consentant, si je manque à cet engagement, à être regardé comme un homme infâme, indigne de porter les armes et d'être compté au nombre des citoyens français. » Plutôt que de prendre cet engagement, 2.000 officiers (sur les 9.500 environ qui servaient à l'armée) émigrèrent après Varennes. Leur départ affaiblit le parti aristocrate dans l'armée, mais affaiblit aussi l'armée elle-même en vidant ses cadres.



La maison du roi et les régiments étrangers étaient la forteresse de l'aristocratie. La maison du roi fut supprimée tout d'abord. Dès le lendemain du 14 juillet, le régiment des gardes françaises, révolté, passait au service de la ville de Paris qui l'incorporait dans sa garde nationale où il formait les compagnies du centre, compagnies soldés. Les quatre compagnies des gardes du corps furent licenciées après Varennes (décret du 25 juin 1791) et remplacées par une garde constitutionnelle de 1.200 fantassins et 600 cavaliers recrutés dans les 83 départements et payés sur la liste civile.

Un mois après la déclaration de guerre, le 29 mai 1792, cette garde constitutionnelle elle-même, devenue suspecte, fut licenciée à son tour et son chef le duc de Cossé-Brissac décrété d'accusation. Au 10 août le roi n'eut pour défendre son château que ses gardes suisses qui expièrent durement leur résistance. Beaucoup furent massacrés par la foule après le combat. Devenus également impopulaires après cette journée, les régiments suisses furent licenciés à leur tour en octobre et septembre 1792, et l'armée régulière se trouva privée de 20.000 soldats environ braves et exercés qui retournèrent dans leur pays.

L'armée royale tombait par morceaux. Il fallait pourtant une armée pour résister aux troupes aguerries de la coalition.



Un esprit hardi devant l'avenir, Dubois de Crancé, avait proposé, dès le 12 décembre 1789, d'établir le service universel et obligatoire. Avec beaucoup de force et de logique, il montrait que l'armée issue du racolage était incompatible avec une démocratie : « Tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen. » L'impôt du sang, par suite, devait être un impôt personnel non rachetable, car la faculté du remplacement serait un retour indirect à l'armée de métier : « Bientôt les pauvres seraient seuls chargés du service militaire ; bientôt la liberté serait compromise. » Dubois-Crancé ne fut compris que de quelques démocrates d'extrême-gauche. La classe bourgeoise qui dominait dans la Constituante craignait la caserne pour ses fils. Le racolage fut conservé. On crut possible, au moyen d'une prime de 80 francs environ, de se procurer de la chair à canon en quantité suffisante. L'engagement était souscrit pour 8 ans. Un premier rengagement d'une durée égale rapportait une prime de 100 francs, un second une prime de 130 francs. Non seulement on ne généralisa pas l'essai de conscription que l'ancien régime avait établi dans les campagnes, mais, par besoin de popularité, on supprima les milices provinciales le 4 mars 1791. D'un trait de plume on enlevait à l'armée régulière ses réserves (75.000 hommes).



Le ministre de la guerre La Tour du Pin avait exposé dans un rapport lu à la tribune le 29 juillet 1790 qu'en cas de guerre il faudrait à la France une armée d'au moins 250.000 hommes (80.000 de Bâle à la mer, 30.000 à 40.000 sur les Alpes, 18.000 sur les vaisseaux, 18.000 aux colonies, total 216.000, plus une réserve de 34 000). Comment atteindre ces effectifs ? Le ministre proposa un expédient qui, à l'usage, se révéla impraticable. Une réserve serait constituée dans le temps de paix par l'enrôlement de 100.000 soldats auxiliaires recrutés avec l'appât d'une faible prime de 3 sols par jour. Comme le milicien d'autrefois, le soldat auxiliaire resterait chez lui dans l'attente d'un appel et il ne serait tenu qu'à des exercices peu fréquents. Les propositions du ministre furent converties en décret le 28 janvier 1791, mais le recrutement des auxiliaires était à peine commencé que le roi s'enfuit à Varennes.

Aussi bien les Constituants n'avaient-ils pas attendu cet événement pour se rendre compte que la France ne pourrait être défendue au moyen de la seule armée régulière. Alexandre Lameth avait déclaré, dès le 9 février 1790, que le racolage ne pourrait suffire en temps de guerre. Cela était si vrai qu'en temps de paix on ne parvenait même plus à combler les vides produits dans les régiments par les congés de



licenciement, la désertion et l'émigration. Le 2 janvier 1790, un décret avait ordonné de porter au complet de 750 hommes par bataillon 30 régiments d'infanterie et au complet de 170 hommes par escadron 20 régiments de troupes à cheval. Un décret postérieur du 27 avril 1791 porta au complet de guerre tous les régiments des frontières, mais ces deux décrets furent très mal exécutés. Les effectifs ne purent être relevés.

La garde nationale, d'où sortiront les bataillons de volontaires, fut de plus en plus, par la force des choses, la grande ressource de la défense nationale. Il arrivera un moment où les bataillons de volontaires, l'armée nouvelle, absorberont les bataillons de ligne, l'armée ancienne. Dès lors, par cet *amalgame*, défense nationale et défense révolutionnaire se confondront.



V

LES LEVÉES DE VOLONTAIRES

Les innombrables armées d'aujourd'hui sont toutes des armées nationales. Les civils, momentanément revêtus de l'uniforme, y constituent non seulement la majorité, mais la presque totalité des effectifs. Les Allemands viennent d'armer leur *Ersatz* dont les hommes n'avaient jamais servi. Nous avons de notre côté appelé aux armes des ajournés et des exemptés qui n'avaient jamais vu la caserne. Les officiers qui encadrent les réservistes et les territoriaux des belligérants sont eux-mêmes pour une grande part des civils, dont certains se sont instruits avant la guerre dans quelques périodes d'exercices, dont d'autres (les élèves des grandes écoles, par exemple) n'ont reçu leur instruction militaire qu'au cours de la guerre elle-même. Les armées de métier ont fait leur temps et il n'y a plus pour le déplorer que quelques réactionnaires can-



dides ossifiés dans le stérile regret du passé.

L'armée de la révolution américaine d'abord, l'armée de Washington, qui résista victorieusement aux mercenaires anglais et hanovriens; l'armée française de la Révolution ensuite, qui promena le drapeau tricolore dans toute l'Europe, sont les deux premières qui aient été conformes au type nouveau.

Quand la Législative déclara la guerre à l'Autriche, en avril 1792, notre armée de ligne, réduite à 135.000 hommes, était déjà appuyée d'une armée citoyenne de 105.000 volontaires. Au fur et à mesure que la guerre s'élargit, la proportion des volontaires par rapport aux vieux soldats, s'accrut très rapidement. En septembre 1793, au moment des plus grands efforts de la coalition, après que le Comité de Salut public eut ordonné la levée des 300.000 hommes suivie de la première réquisition, les volontaires furent par rapport aux anciens soldats de ligne dans le rapport de 7 à 1 environ. Les quatorze armées de la République comptèrent sur le papier plus d'un million d'hommes, dont le huitième à peine avait subi la longue et minutieuse préparation du champ de manœuvres.

Ce n'est pas un mince titre d'honneur pour notre race qu'avec la préparation la plus sommaire et la plus improvisée, elle ait réussi à arrêter puis à faire reculer au loin le flot des



armées de métier. Nous essaierons plus loin de rechercher quelle fut la valeur militaire des volontaires, jusqu'à quel point le nombre et d'autres facteurs encore entrèrent dans le compte de la victoire; bornons-nous pour l'instant à dire comment furent opérées les levées de ces sans-culottes qui étonnèrent le monde et arrachèrent l'admiration des techniciens les plus infatués de leur art.

Aujourd'hui c'est exclusivement par les soins de l'administration militaire que sont convoqués, équipés et armés les civils de la réserve et de la territoriale. Sous l'ancien régime et sous la Révolution, il n'en était pas de même. L'administration civile avait une grande part dans le recrutement et dans l'équipement de l'armée. Si « le travail des recrues » destinées à l'armée régulière était exclusivement confié aux sergents recruteurs opérant par ordre et pour le compte des régiments, la levée des miliciens des troupes provinciales était une attribution des intendants et de leurs subdélégués. Ce sont les intendants qui procèdent à la répartition du contingent entre les paroisses, au tirage au sort des billets noirs, à la constitution des régiments, à leur équipement et même à leur encadrement. « Le roi prend à son compte l'armement, le grand équipement, la solde des officiers, des états-majors, les frais d'assemblée et d'entretien des troupes quand



elles sont à son service. Aux paroisses incombe la dépense du petit équipement, — chapeau, veste, chemise, souliers, — ainsi que tous les frais de levée. » (L. Mention, p. 36.)

Sous la Révolution, la garde nationale était une institution essentiellement civile. Elle dépendait exclusivement des corps élus (municipalités, directoires de district et de département). L'administration militaire n'avait sur elle aucun pouvoir. Les volontaires, qui n'étaient proprement que des gardes nationaux soldés, furent donc levés, organisés, équipés, encadrés, par les soins des seules administrations civiles.

On peut se demander comment il se fait qu'alors que les sergents recruteurs, malgré l'augmentation des primes d'engagement relevées à diverses reprises, ne trouvaient plus d'hommes pour l'armée régulière, les gardes nationaux soldés se soient levés en si grand nombre à l'appel de la Constituante et de la Législative. Les 169 bataillons de volontaires, dont la formation avait été ordonnée après Varennes, étaient deux mois après prêts à partir aux frontières. Il manquait en même temps 50.000 hommes à l'armée de ligne pour la porter au complet et il fut impossible de lever les 100.000 soldats auxiliaires qui devaient la renforcer.

Sans doute l'enthousiasme de la liberté a fait



de grandes choses, sans doute les volontaires qui s'armèrent en 1791 étaient pour la plupart de sincères et ardents patriotes, mais il serait naïf de s'imaginer que le succès de cette première levée est dû uniquement à des raisons sentimentales. Le cœur de l'homme est ainsi fait que, même dans le transport de la passion, il oublie difficilement ses intérêts.

Dans la Marne, comme dans la Meurthe, comme partout ailleurs, dès que la levée des volontaires fut ordonnée, les jeunes gens qui s'étaient déjà fait inscrire comme soldats auxiliaires s'empressèrent de retirer leur engagement pour entrer dans les volontaires. « Il serait plus facile, écrivaient les administrateurs du département de la Marne, le 20 janvier 1792, de lever deux nouveaux bataillons que de recruter cent auxiliaires, parce que les volontaires ne sont hés que pour une année, qu'ils ont l'espérance d'être nommés officiers, qu'ils servent avec leurs compatriotes, qu'ils reçoivent une solde plus forte et qu'ils trouvent dans leurs camarades des secours qu'ils ne peuvent espérer dans les régiments des troupes de ligne. Ces considérations ne seront jamais balancées par le patriotisme; elle se présentent naturellement aux habitants des villes et des campagnes. » Et les mêmes administrateurs ajoutaient encore : « La répugnance qu'ils ont pour les troupes de ligne est presque invin-



cible » (1). Dans l'armée de ligne, en effet, l'engagement était de longue durée, la discipline sévère, l'espoir d'avancement très réduit. la solde journalière plus faible ; le seul avantage réel et tangible était la prime qui se trouvait dépensée tout de suite dans les premières fêtes de l'incorporation. Au contraire, dans les bataillons de volontaires, la solde était de 15 sols par jour dès le début, l'engagement n'était que pour une campagne. Il suffisait de prévenir deux mois avant le 1^{er} décembre pour avoir le droit de retourner dans ses foyers. Il était très facile d'obtenir des congés. Il suffisait de s'adresser à son district ou à sa municipalité qui envoyait un homme de remplacement. La discipline était la même que dans les gardes nationales, c'est-à-dire qu'elle était très douce, presque inexistante. Que risquait-on en cas de désertion, si on retournait chez soi sans congé ? Le décret réglementaire du 28 décembre 1791 répondait ainsi à la question : « Tout garde volontaire national, qui abandonnera son bataillon sans avoir obtenu une autorisation légale, sera, par le fait seul, privé pendant dix ans du droit de citoyen actif et de l'honneur de servir dans la garde nationale et les troupes de ligne pendant le même nombre d'années ;

(1) DUMONT et LESTIEN, *Les Volontaires de la Marne*, p. 11 et 12.



en conséquence, son nom sera rayé de la liste prescrite dans la section IV du chapitre premier de la Constitution française ; il sera de plus, à la diligence du procureur de la commune, condamné par toutes voies de droit à rembourser à la Nation les avances qu'elle lui aura faites pour son habillement et son équipement. Les procureurs des communes seront chargés de veiller à l'exécution du présent article. » Ces perspectives n'avaient rien de bien effrayant et on pouvait s'entendre avec les procureurs des communes, seuls chargés de l'application d'une pénalité purement civile, purement morale. Pour peu qu'il eut quelque instruction ou quelque prestance, le volontaire pouvait espérer que le choix libre de ses camarades du bataillon l'élèverait aux honneurs et aux grades. Combien ont cru, à la lettre, qu'ils portaient dans leur giberne le bâton de maréchal de France et tous n'ont pas été déçus, bien loin de là ! C'était plus qu'il n'en fallait pour donner du poids et de l'attrait aux phrases sonores des administrations civiles qui les appelaient à défendre la patrie et la liberté.

Dans les départements de l'Est, la première levée des volontaires se fit dans l'émotion universelle qui suivit la fuite du roi. En Lorraine, dit M. H. Poulet, « les officiers municipaux ordonnaient de sonner le tocsin, les gardes nationaux s'assemblaient et dans toutes les direc-



tions, les brigades de gendarmerie et les piquets de troupes de ligne convoqués par les autorités barraient les routes. Les hommes valides demeurés au village mettaient en défense leurs habitations comme s'il se fût agi de l'invasion soudaine des Autrichiens que les gazettes royalistes annonçaient depuis des mois ; des familles entières, chez lesquelles le souvenir de la guerre de Trente ans était demeuré vivace, s'attendaient à voir apparaître les odieux Suédois et fuyaient éperdues se cacher dans les bois... (1) ». A l'appel des corps administratifs s'ouvrirent dans toutes les mairies des registres destinés à recevoir « les noms, surnoms, âges, qualités et demeures de ceux qui veulent s'inscrire pour la défense de la patrie ». A Nancy, les registres furent ouverts dès le 24 juin 1791. Dans les communes des campagnes, les gardes nationales s'assemblèrent le dimanche 26 juin, après les vêpres, sous la présidence des maires qui reçurent les enrôlements séance tenante. Le général baron Pouget a raconté dans ses *Souvenirs de guerre* comment il s'enrôla : « Le 25 juin 1791, c'était fête patronale à Craon ; le maire, décoré de son écharpe, précédé des tambours et accompagné du greffier municipal portant registre, plume et encre, se rendit sur le pré où l'on dansait,

(1) H. POULET, *Les Volontaires de la Meurthe*, p. 75.



fit battre un rappel puis un ban pour promulguer le décret [des 11-13 juin] et faire appel à la jeunesse pour l'engager à servir la patrie et le roi ; le maire fit un discours plein de patriotisme et exhorta ceux qui l'entouraient à seconder les intentions de l'Assemblée nationale. Je me trouvais là ; toute la jeunesse s'écria : « Si M. Pouget veut s'inscrire, nous ferons comme lui ! » Je pris aussitôt la plume, je signai et tous mes jeunes concitoyens m'imitèrent » (1). Dans certaines communes, comme à Belleville, on dut refuser des volontaires « à raison du trop grand nombre ». Dans d'autres, au contraire, la levée fut retardée par la moisson. Toutes les classes sociales sont représentées sur les listes : « Beaucoup d'anciens soldats, des nobles comme M. de Carles à Custines, des prêtres comme l'abbé Régnier à Château-Salins, beaucoup de bourgeois également, rentiers, hommes de loi, commerçants et étudiants, quelques ouvriers et artisans, des vigneronns mais peu de cultivateurs qui répugnaient au service militaire. Si l'on dressait une statistique, on remarquerait que c'est surtout la petite bourgeoisie qui a fourni le plus fort contingent de volontaires et que, parmi les cultivateurs, il n'y eut guère que les enfants d'acquéreurs de biens nationaux qui se décidèrent à

(1) *Souvenirs du Baron Pouget*. Paris, 1895, p. 7.



s'engager ; plus que tous autres, ils avaient intérêt à défendre leurs propriétés, puisqu'elles pouvaient leur être arrachées par les anciens possesseurs passés au rang de l'ennemi » (1).

Ce qui s'est passé dans la Meurthe s'est reproduit à peu de choses près dans la Marne et dans les départements pour lesquels des monographies précises et exactes ont été écrites.

(1) H. POULET, p. 113.



VI

L'ORGANISATION DES VOLONTAIRES

Aujourd'hui les régiments de la réserve et de la territoriale sont organisés dès le temps de paix et les moindres détails de la mobilisation étudiés et prévus minutieusement, longtemps d'avance. En 1791, tout était à créer et il fallait faire vite. La Constituante n'avait pu tracer dans ses décrets hâtifs que des directions générales. Les administrateurs des départements, pour beaucoup de cas non prévus, durent s'en remettre à leurs seules lumières. Ils supplèrent en général au silence des lois avec promptitude, intelligence et décision. Ne pouvant tout faire par eux-mêmes, ils nommèrent des commissaires armés des pouvoirs les plus étendus « pour procéder à la revue et à l'examen des qualités de chaque garde national et à leur admission ou à leur renvoi », répartir les volontaires ainsi acceptés dans les compagnies et les bataillons, présider aux élections



des officiers, dresser les contrôles, etc. Leur choix tomba d'ordinaire sur des officiers de gendarmerie et des officiers retraités qui s'acquittèrent de leur mission avec zèle.

Ces commissaires se rendirent dans les districts et dans les communes importantes et, d'accord avec les municipalités, arrêtaient la liste définitive des volontaires. Ils se prononçaient souverainement sur les conditions d'âge comme sur les conditions d'aptitude physique en se faisant aider d'un médecin à leur convenance. Dans la Meurthe, ils acceptèrent des enfants de 15 ans et des vieillards de 65 ans. A Saint-Nicolas-du-Port, sur 27 engagés, il y en eut 12 qui n'avaient pas 20 ans. A Lorquin, sur 162, 74 sont dans le même cas. « Le tambour de la garde nationale d'Abreschwiller, Antoine Bouty, « présenté par son père qui veut le faire marcher à ses côtés » a 12 ans » (1). Ce cas n'est pas isolé. Tous les tambours sont jeunes, presque des enfants. Dans la Marne, on se montra plus difficile sur les conditions d'âge. Sur 1.766 volontaires, dont MM. Dumont et Lestien ont pu déterminer l'acte de naissance, 108 seulement avaient plus de 30 ans. Les volontaires au-dessous de 18 ans furent assez rares.

(1) H. POULET, p. 113.



Les commissaires pouvaient admettre les gens mariés et dans la Meurthe ils ne s'en firent pas faute. Mais, dans la Marne, le département autorisa les « volontaires mariés ayant femme et enfants » à retirer leurs engagements.

Aux termes de la loi, les volontaires devaient se recruter dans la garde nationale, et la garde nationale ne comprenait que des citoyens actifs, c'est-à-dire des gens aisés capables de s'habiller et de s'équiper à leurs frais. Aucun crédit n'avait donc été prévu pour les frais d'habillement et d'équipement. En fait, beaucoup de volontaires, peut-être la majorité, se recrutèrent en dehors de la garde nationale, parmi les citoyens passifs, encore privés des droits civiques. A Marseille, presque tous les volontaires de la première levée furent des ouvriers (1), 550 sur les 579 volontaires du 1^{er} bataillon. « Les 29 qui restent se décomposent ainsi : 2 négociants, 8 marchands, 2 chirurgiens, 12 bourgeois, 5 anciens soldats. » Dans la Marne, la majorité des volontaires appartiennent à la classe la moins fortunée. Dans la Meurthe, où la classe aisée est mieux représentée, les commissaires acceptèrent cependant des indigents notoires comme ce Nico-

(1) S. VIALLA, *Les Volontaires des Bouches-du-Rhône*, p. 63.



las Bouquet, de Nancy, « dont les père et mère sont dans le plus grand besoin » ; cet Antoine Stiller, « qui a laissé sa mère et ses sœurs dans la misère » (1), etc. Comment équiper et habiller ces volontaires qui s'engageaient, sans doute, pour trouver une occupation régulière, la solde des 15 sols étant à peu près équivalente au prix de la journée d'un manouvrier ? Souvent la générosité d'un bourgeois garde national y pourvut. Les bourgeois patriotes, qui ne voulaient pas servir eux-mêmes et qui craignaient le retour de l'ancien régime, se faisaient remplacer à l'armée par leurs domestiques ou leurs ouvriers, comme ils se faisaient déjà remplacer, à prix d'argent, dans les services de garde et de patrouille qui leur étaient imposés par leur qualité de citoyen-soldat. Les juges de paix du district de Château-Salins consacrèrent une portion de leur salaire à l'entretien d'un volontaire et promirent d'en entretenir deux en temps de guerre. Les générosités individuelles furent cependant insuffisantes. Dans la Meurthe, l'habillement coûtait 63 livres et l'équipement 77 livres 7 sous, total 140 livres. La somme était considérable. Les administrateurs de Nancy pourvurent au plus pressé en mettant en vente les effets des mi-

(1) H. POULET, p. 116 et 117.



lices provinciales supprimées. Dans la Marne, beaucoup de volontaires ne parvinrent pas à s'équiper complètement. Ils partirent aux frontières en habits civils, quelques-uns en sabots. La Constituante dut intervenir. Le décret du 4 septembre 1791 autorisa les directoires de département à pourvoir à l'équipement des volontaires pauvres au moyen d'une retenue sur la solde. Un an plus tard, ce fut l'Etat qui se chargea, à la place des administrations locales, de l'habillement et de l'équipement, au moyen d'une retenue de 3 sols par jour. (Décret du 3 novembre 1792.)

La liste des volontaires arrêtée par les commissaires, ceux-ci leur désignaient un lieu de rassemblement où ils seraient répartis en compagnies et en bataillons. Dans la Marne, les commissaires furent autorisés « à laisser autant qu'il sera possible dans la même compagnie les parents les plus proches, et à les former par district et par canton, en ayant cependant l'attention de ne pas laisser dans la même compagnie plus de 12 hommes du même village qui fournirait 24 volontaires, et de suivre la même proportion pour ceux qui donneraient un plus grand nombre de volontaires ». Les administrateurs avaient craint qu'en appliquant le recrutement régional dans toute sa rigueur, « une circonstance malheureuse put détruire une compagnie entière » et par suite



dépeupler tout un village. Les bataillons n'en étaient pas moins composés de gens se connaissant, vivant de la même existence. L'esprit de clocher y tenait lieu de l'esprit de corps.

Quand les compagnies étaient constituées, celle des grenadiers comprenant les plus beaux hommes, les commissaires passaient une revue générale et les élections des officiers commençaient. Dans la plupart des cas, les commissaires qui avaient procédé à la levée furent nommés lieutenants-colonels par les suffrages des volontaires. Le 4^e bataillon de la Meurthe choisit ainsi pour le commander le capitaine Poincaré, capitaine réformé aux ci-devant chasseurs à cheval des Vosges, qui commandait depuis un an la garde nationale de Nancy et que le directoire du département avait désigné comme commissaire à la levée. Ce Poincaré est l'ancêtre du Président de la République. Le vote n'avait pas toujours lieu au bulletin secret. Le futur général Pouget, qui fut élu capitaine dans le même bataillon que Poincaré, raconte ainsi comment il fut nommé : « Aussitôt notre arrivée (à Nancy), nous fûmes dirigés sur la caserne Sainte-Catherine ; là on nous fit entrer dans une grande salle où le commissaire royal nous annonça que nous allions procéder à la nomination de nos officiers et que chacun désignerait sur un bulletin le nom de celui qu'il voulait nommer pour capitaine. Toute la



jeunesse s'écria : « A quoi bon ? Nous voulons tous M. Pouget ! » Quoique je fusse moins connu des jeunes de Neuville, pas une seule voix ne réclama le bulletin secret et je fus proclamé capitaine à l'unanimité. M. le commissaire du roi me félicita et m'embrassa. Ce jour fut un des plus beaux de ma vie ; je n'avais pas 24 ans et j'entrais dans l'armée comme capitaine. »

Dans la Meurthe, les lieutenants-colonels élus furent tous d'anciens militaires ayant plusieurs campagnes à leur actif. Les capitaines furent à peu près par moitié d'anciens militaires et de jeunes bourgeois qui n'avaient encore servi que dans la garde nationale. Actifs, instruits, ardents, ce sont ces derniers qui arriveront dans la suite aux plus hauts grades. Les quartiers-maîtres ou trésoriers étaient des employés d'administration ou des secrétaires de mairie. M. Poulet, auquel j'emprunte ces détails, ajoute que les choix furent excellents et guidés seulement par le désir de bien servir la patrie.

A Marseille, beaucoup d'officiers furent choisis dans la classe ouvrière. Dans le même bataillon, on compte parmi eux : deux portefaix, un maçon, un serrurier, un menuisier, un charpentier, un cordonnier, un tonnelier, un tailleur d'habits, un fabricant de bas, un machiniste, un droguiste. Les 13 autres officiers



comprenaient un cafetier, un aubergiste, un orfèvre, un commis, un magasinier, un marchand de tabac, un écrivain, deux marchands, deux anciens militaires, un fabricant. Le quartier-maître ou trésorier était secrétaire à la mairie de Marseille (1). Ces hommes du peuple se montrèrent aussi braves, aussi expérimentés que les gentilshommes à quatre quartiers.

Les bataillons formés, les administrateurs leur remettaient leurs drapeaux en grande solennité. Souvent ces drapeaux, qui portaient le nom du département et un numéro tiré au sort, étaient bénits par les évêques constitutionnels au cours d'une messe célébrée dans les cathédrales. Alors les bataillons étaient remis aux commissaires des guerres. De l'administration civile ils passaient à l'administration militaire. Plusieurs partirent pour les frontières très incomplètement armés. Les fusils manquaient. Les volontaires faisaient l'exercice avec des bâtons.

Leur départ, en beaucoup d'endroits, prit les allures d'une fête. A Epernay, la municipalité leur offrit des rafraîchissements dans la grande salle de la mairie. Ensuite elle les reconduisit tambour battant jusqu'au pont sur la Marne. Elle leur fit ses adieux et leur témoigna sa reconnaissance. La municipalité de

(1) S. VIALLA, p. 65.



Dormans les accompagna pendant 10 kilomètres jusqu'à Port-Bison, « où pour les encourager le rafraîchissement leur fut donné aux frais de la commune » (1).

Ce départ des volontaires de 1791 n'eut rien de la farouche ardeur que Rude a symbolisée dans son admirable relief du *Chant du départ*. La guerre n'était pas encore déclarée. On n'était pas sûr qu'elle le serait jamais. L'inquiétude, que provoqueront plus tard les revers, n'avait pas encore assombri les cœurs. On était gai et confiant. « D'autres départs suivront. Presque chaque année, désormais, pendant un quart de siècle, volontaires, réquisitionnaires et conscrits suivront la même route qui conduit au chef-lieu du district. Tour à tour on lira sur leurs visages les sentiments les plus divers : l'exaltation révolutionnaire, l'enthousiasme, l'amour de la gloire, la ferveur napoléonienne ; puis, aux heures mauvaises, la lassitude et une résignation proche de la révolte ; enfin, lorsque l'étranger aura franchi la frontière, la colère frémissante et la sombre résolution de lutter jusqu'à la mort pour la défense du foyer menacé » (2). Ces volontaires, c'est la France nouvelle, la France héroïque qui jettera aux quatre coins du monde l'évan-

(1) DUMONT et LESTIEN, p. 25 et 26.

(2) *IBID.*, p. 26



gile des Droits de l'Homme, évangile qui assura toujours la victoire, la victoire certaine, à ceux-là qui n'ont jamais cessé de croire en lui et de mettre ses préceptes en pratique.



VII

LA PATRIE EN DANGER

Le roi trahissait. Il lui fallait la défaite pour reprendre son pouvoir absolu. Marie-Antoinette communiquait à l'ennemi les plans de campagne et l'avertissait des mouvements des troupes. Les généraux intriguaient. Lafayette, qui commandait l'armée du Centre, négociait en secret avec les représentants de l'Autriche. Il menaçait les jacobins dans des proclamations ardentes et, quittant son armée devant l'ennemi, il venait au lendemain du 20 juin dicter ses ordres à la Législative qui n'osait le frapper, de crainte de nuire aux opérations militaires. Au lendemain du 10 août, il passera à l'ennemi, après avoir tenté sans succès d'entraîner ses troupes contre l'insurrection parisienne victorieuse. Tout ce qui tenait à l'ancien régime s'agitait. Les prêtres réfractaires, protégés par le *veto* royal, inquiétaient les consciences. La guerre civile couvait.



L'armée de ligne, travaillée par ceux des officiers nobles qui n'avaient pas encore émigré, manifestait une fidélité douteuse, surtout la cavalerie. Tout au début de la campagne, au Quiévrain devant Mons, le 29 avril 1792, les 5^e et 6^e régiments de dragons étaient pris de panique et s'enfuyaient, entraînant dans leur retraite le reste de l'armée. « Dans cette triste journée, le 2^e bataillon des volontaires parisiens s'était couvert de gloire, il avait ramené à bras, malgré tous les obstacles, un canon de l'ennemi dont il s'était emparé dans un retour offensif » (1). L'expérience prouvait que la Révolution ne pouvait compter d'une façon absolue, pour la défendre contre l'ennemi intérieur et extérieur, que sur l'armée qu'elle s'était formée, sur l'armée citoyenne. La cavalerie de Théobald Dillon prenait peur à son tour devant Tournai, tournait bride à l'aspect de quelques uhlands et massacrait son général aux cris de : *Trahison!* Quelques jours plus tard, le 6 mai, le régiment de cavalerie Royal-Allemand franchissait la frontière en bon ordre et passait tout entier à l'ennemi. Le régiment des hussards de Saxe l'imitait près de Strasbourg, le régiment des hussards de Berchiny près de Thionville, le 12 mai. Les armées autri-

(1) Baron POISSON, *L'Armée et la garde nationale*, t. I, p. 384.



chiennes, prussiennes et sardes qui s'avancèrent, guidées par des détachements d'émigrés, croyaient aller à une promenade militaire. Marie-Antoinette, qui partageait l'aveuglement des coalisés, réclama et dicta le fameux manifeste de Brunswick qui devait dans sa pensée, ramener au pied du trône transis et repentants les jacobins les plus ardents. Le canon du 10 août et la tour du Temple fut la réponse des Parisiens.

La bourgeoisie révolutionnaire se montra digne de ses destinées. Elle haussa sans effort son patriotisme au niveau du double péril, intérieur et extérieur. Elle abattit le trône pour sauver la patrie. Comme au moment de Varennes, un an auparavant, elle décida coup sur coup de nouvelles levées de volontaires et, pour mobiliser toutes les forces de la Révolution, elle proclama, le 11 juillet, la Patrie en danger. Les conseils de département et de district, les conseils municipaux durent s'assembler en permanence. Aucun fonctionnaire ne fut autorisé à s'éloigner de son poste. Tous les citoyens en état de porter les armes furent mis en état d'activité permanente. Tous les possesseurs d'armes et de munitions durent en faire la déclaration. Dans tous les chefs-lieux de cantons on recueillit les enrôlements volontaires.

L'Assemblée s'était rendu compte que les levées offriraient dans certaines régions plus



de difficultés que l'année précédente. La division des partis s'était accentuée. La guerre commençait mal. Il y avait maintenant une portion de la population qui sympathisait avec l'ennemi. Il était nécessaire d'assurer le succès des levées par des mesures appropriées. On supprima les conditions de taille exigées pour les enrôlements (décret du 10 février 1792), on abaissa de 18 à 16 ans les conditions d'âge (décret du 24 juillet 1792). On entr'ouvrit puis on renversa la barrière qui séparait les citoyens actifs et les citoyens passifs. Ceux-ci furent astreints, tant que durerait le danger de la patrie, au service de la garde nationale. On les dispensa de l'obligation de l'uniforme. On les arma avec des piques fabriquées en toute hâte avec les grilles des châteaux et des églises. Après le 10 août, on les mit en possession des droits électoraux. Ils eurent enfin une patrie à défendre. En même temps, pour stimuler les gens des campagnes, les derniers droits féodaux qui subsistaient encore furent abolis sans indemnité (en juin les droits casuels, en août les droits utiles qui ne seraient pas justifiés par le titre primitif). La France des travailleurs fut ainsi préparée à écouter l'appel de la patrie en détresse.

A Paris, la municipalité imagina un cérémonial d'une simplicité grandiose. Le dimanche 22 juillet, des détachements des six légions de



la garde nationale se réunirent avec leurs drapeaux sur la place de Grève. Le canon d'alarme du Pont-Neuf tira d'heure en heure. Le canon de l'Arsenal lui répondit. Le rappel fut battu à la fois dans tous les quartiers. Des cortèges d'officiers municipaux à cheval, précédés de détachements de cavalerie et d'artillerie et de grandes bannières tricolores sur lesquelles étaient écrits : *Citoyens, la patrie est en danger*, parcouraient les rues, s'arrêtant sur les places pour lire des proclamations et faisant exécuter des roulements de tambour et des marches entraînantes. Sur les principales places, des amphithéâtres furent dressés sur lesquels furent placées des tentes ornées de banderolles et de couronnes de chêne. Sur le devant de la tente une table posée sur deux tambours servit de bureau pour inscrire les noms des citoyens. Au bas de la tente les volontaires enrôlés formèrent un grand cercle dans l'intérieur duquel on plaça deux pièces de canon et un orchestre. « Mise en scène antique, dit Jaurès (1), où la voix du canon mettait une puissance nouvelle, où la liberté, commune enfin à tous les hommes, mettait une nouvelle grandeur. La Révolution empruntait de la Grèce et de Rome l'art sublime de donner au péril même une sérénité grave et d'insinuer à la

(1) *La Législative*, p. 1249.



mort, assumée pour la liberté et la patrie, un tel enthousiasme qu'elle était comme la suprême exaltation de la vie. »

En quelques jours, 15.000 volontaires parisiens s'inscrivirent et défilèrent par groupes devant l'Assemblée. Beaucoup étaient de très jeunes gens. « Si je n'avais consulté que les apparences, s'écriait en les présentant un officier de la section des Quatre Nations, la taille de quelques-uns se serait opposée à leur admission ; mais j'ai posé la main sur leurs cœurs et non sur leurs têtes ; ils étaient tout brûlants de patriotisme. » C'est dans cette fièvre qu'entra dans la capitale, aux chants de l'hymne de Rouget de l'Isle, le célèbre bataillon marseillais qui allait donner l'assaut des Tuileries, le 10 août.

En province, il y eut des départements où l'élan fut remarquable. Les généraux de l'armée du Rhin, craignant de ne pouvoir défendre la frontière avec des effectifs insuffisants, réquisitionnèrent, à la fin de juillet 1792, 40.000 hommes des gardes nationales des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. En quatre jours, le département de la Haute-Saône leva et équipa 8 bataillons et mérita les félicitations de l'Assemblée, qui décréta qu'il avait bien mérité de la patrie.

Dans bien des cas, pourtant, il fallut nourrir



l'enthousiasme autrement que par des phrases héroïques, des roulements de tambour et des décors à l'antique. Dans les Bouches-du-Rhône, les administrateurs du département décidèrent, le 28 juillet 1792, d'allouer aux volontaires qui s'enrôlaient, en plus de leur solde, une prime d'engagement de 50 livres, « dont moitié payable au départ et l'autre moitié en trois paiements égaux échelonnés de mois en mois ». Les femmes reçurent une allocation de 10 sous par jour pendant l'absence de leurs maris et les enfants 5 sous par jour. Les négociants, marchands et fabricants, furent tenus de réserver à leurs commis et ouvriers les places qu'ils occupaient. Une souscription fut ouverte en faveur des blessés et des familles des morts. A Marseille, les volontaires se présentèrent nombreux, mais dans les communes rurales, surtout dans celles du district d'Arles, le plus aristocratisé de tous, les inscriptions volontaires ne suffirent pas à remplir le contingent fixé par la loi. L'Assemblée avait prévu le cas et y avait pourvu. Les gardes nationaux assemblés au chef-lieu de canton devaient « choisir entre eux », au scrutin ou au tirage au sort, les hommes qui manquaient au contingent (art. 7 de la loi du 8 juillet). Les volontaires ainsi désignés d'office n'avaient plus de volontaires que le nom.

Après le 10 août, les jacobins, victorieux de



la royauté, mirent à recruter des volontaires une ardeur nouvelle. Dans le Var et les Bouches-du-Rhône, l'ancien acteur Dorfeuille, devenu aide de camp du général d'Anselme, se dépensa sans compter. « Au village de Bar, écrit-il, on ne pouvait parvenir à faire inscrire un seul volontaire. Il y a dimanche huit jours, j'ai été y faire planter l'arbre de la liberté. En moins de deux heures, j'ai enrôlé volontairement 45 hommes. Le maire du lieu a 4 garçons, tous les quatre ont pris parti dans ce moment sous les drapeaux de la liberté. Même succès à un village qu'on appelle Auribeau. On avait été obligé de tirer au sort dans ce hameau pour avoir 5 hommes... J'ai monté en chaire, j'ai prié la municipalité d'annuler l'inscription du sort que je regarde comme injurieuse et forcée, et en moins d'une heure nous avons eu 12 hommes de bonne volonté » (1).

Dans toute la France des milliers de Dorfeuille se mirent en campagne. En Maine-et-Loire, ils disposaient de fonds pour payer à boire et pour donner des primes aux recrues. Ils se faisaient accompagner de tambours et de fifres. Presque partout les curés constitutionnels lisaient leur appel au prône et aidèrent de leur mieux au recrutement. Presque partout aussi, les enrôlés étaient des gens du peu-

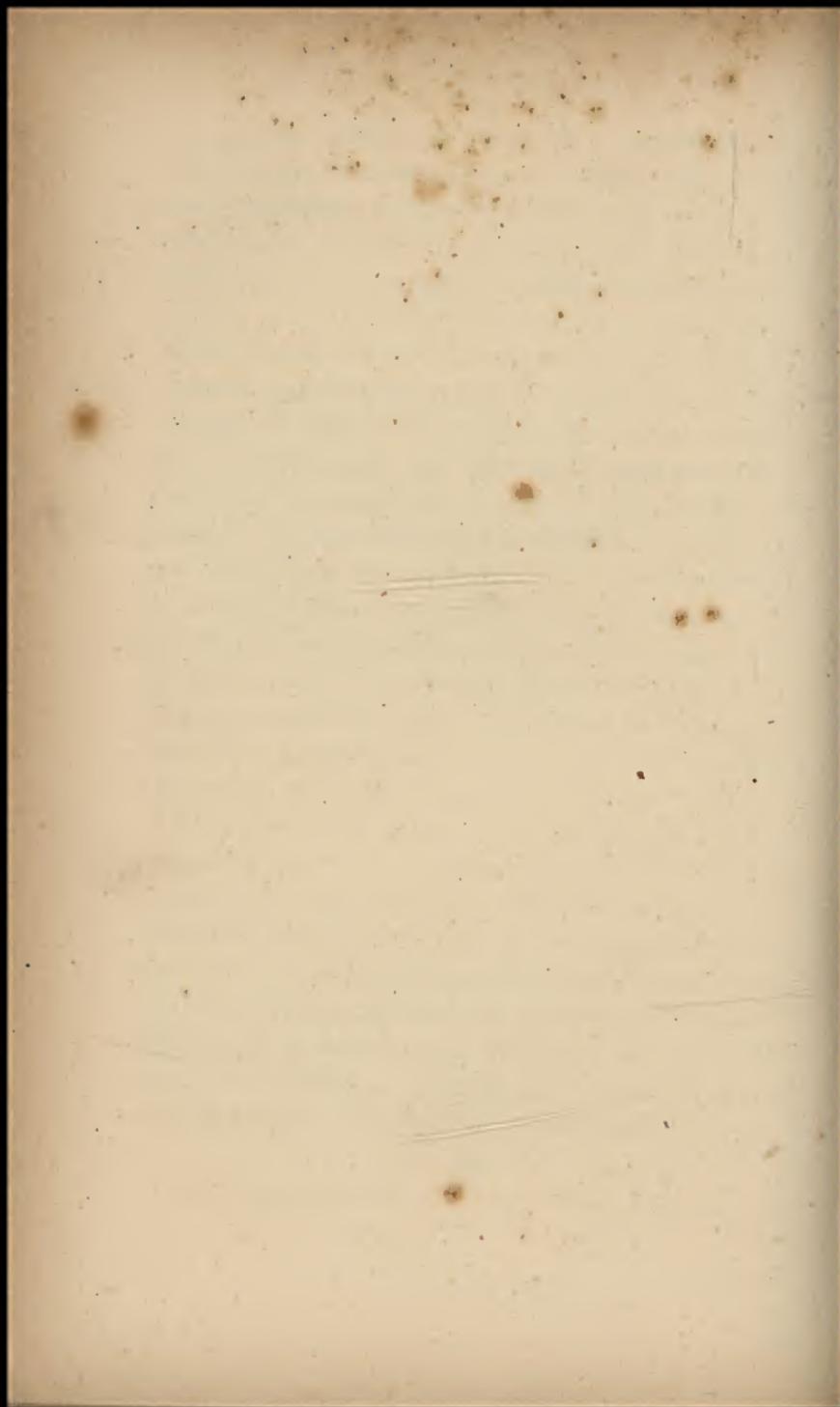
(1) S. VIALLA, p. 168-169.



ple. La levée de 1792 ne comprit que très peu de bourgeois. Ceux-ci se faisaient remplacer en masse. Ils étaient la classe dirigeante et dominante. Le peuple les suivit parce qu'ils surent confondre leur intérêt de classe avec l'intérêt national.

La résistance des volontaires à Valmy devant la vieille armée prussienne, obligée de reculer, étonna le monde. Leur intrépidité à l'assaut des redoutes autrichiennes devant Mons, à Jemappes, fut la preuve éclatante de la supériorité de l'armée nationale sur l'armée mercenaire.





VIII

UN VOLONTAIRE : GABRIEL NOËL

On voudrait connaître d'un peu près ces héros sans-culottes qui, sous les plis du drapeau tricolore, portèrent si haut le nom français. Depuis quelques années nous ne sommes plus réduits à nous représenter par un effort d'imagination leurs sentiments et leurs pensées. Les lettres, aujourd'hui jaunies, qu'ils écrivaient à leurs parents, à leurs amis, dans les rares loisirs du bivouac, commencent à être exhumées et publiées par les soins de leurs descendants. Lettres d'une sincérité charmante où ils se peignent tout entiers, sans pose et sans artifice, dans le laissez-aller d'une confiance entière dont aucune censure préventive n'a gêné l'expression.

Nous feuilleterons de temps en temps ces « lettres du front » qui datent d'un siècle et quart. Nous y retrouverons sans peine le fonds permanent de notre race : la fleur d'idéal qui



pare la solidité du bon sens, la sérénité devant la fatigue et la souffrance, la bonne humeur inaltérable, le courage et le sacrifice, le sang-froid et l'équilibre, toutes les vertus qui ont fait la France. Les volontaires de 1792 nous paraîtront, langue à part, les frères germains du poilu de 1915.

Voici Gabriel Noël, un Lorrain né à Nancy, le 27 mai 1770, dans la rue Neuve Sainte-Catherine, de campagnards aisés qui habitaient d'ordinaire le petit village d'Ubexy, près de Charmes. Il avait été élevé par sa marraine, M^{me} Durival, femme riche et cultivée, amie de la marquise de Boufflers et philosophe comme elle, passionnée de musique et de littérature. C'est dire qu'il avait reçu une excellente éducation et il y paraîtra dans ses lettres. Il s'enrôla en décembre 1791, dans le 2^e bataillon de la Meurthe, s'équipa à ses frais et partit comme simple soldat pour Sierck, sur la frontière. C'est de là qu'il date ses premières lettres à sa marraine qu'il aime comme une mère (1).

Il lui écrit trois fois la semaine longuement et attend les réponses avec impatience. Quelle joie quand « le messager » lui apporte une missive ! « J'éprouve à recevoir vos lettres un contentement que je ne puis exprimer. A la

(1) Elles ont été publiées par son arrière-petit-fils, sous le titre : *Au temps des volontaires*. Paris, 1912.



première lecture, je les dévore pour ainsi dire avec voracité. Ensuite je les relis plusieurs fois et chaque fois avec plus de satisfaction, car la grande faim m'empêche de les bien goûter la première fois. Si quelqu'un vient m'interrompre pendant ce festin, je ne l'écoute pas et je suis comme un animal qui est sur sa proie ; je m'irriterais facilement. » (29 janvier 1792.) Si le messager qu'il guette le laisse les mains vides, il a le cœur gros : « Rien. Le pauvre soldat a été oublié. Je ne puis cependant le croire. » Et le voilà qui accuse l'aristocratie de l'administration des postes : « Cette lettre a le n° 9 et la précédente que j'ai reçue a le n° 7. Il y en a une perdue dans l'intervalle, je crois que nous avons bien sujet de nous méfier de la poste. Mon avis est qu'il faut se plaindre hautement. Ces lettres adressées régulièrement à chaque poste à la même personne auront donné de la curiosité aux aristocrates administrateurs des postes, surtout à celui de Nancy, et la lettre aura été ouverte et gardée, cela ne se peut expliquer autrement ; il faut dénoncer ces scélérats. » (27 janvier 1792.) Les lettres de famille sont un trésor qu'il garde jalousement sous son oreiller et sur son cœur comme un talisman protecteur.

Ce n'est pas qu'il soit précisément une nature sentimentale. Noël est plutôt un intellectuel qui observe et qui raisonne. Il rêve peu, mais il est



sensible cependant à un joli paysage. Il s'attarde à décrire les aspects pittoresques des pays qu'il traverse. Il aime la nature : « J'ai vu ce matin avec un plaisir extrême des indices du printemps. Des groseillers verts, du sureau qui commence à pointer ainsi que des petites feuilles aux rosiers. » (13 février 1792.) Il jouit « du charme des bois renaissants ». C'est une âme à la fois candide et forte.

Passionné pour l'égalité, les distinctions non fondées en droit l'irritent. « Il me semble que l'on a eu tort de former des compagnies de grenadiers dans les volontaires. Nous ne sommes plus sous un régime où la taille des hommes doit les distinguer. Les grenadiers se croient supérieurs aux autres soldats, ils sont plus ménagés dans le service ; ils remplissent les postes que l'on considère comme les plus honorables, à tort d'ailleurs, car il me semble qu'il est plus honorable d'être en faction près d'un canon sur les remparts qu'à la porte du commandant. Tout cela les rend insolents, arrogants, querelleurs. Et, pourtant, nous sommes tous égaux, tous soldats de la patrie. Il ne devrait pas y avoir de distinction entre nous. » (14 janvier, l'an IV de la liberté.)

Egalitaire, ce fils de bonne famille met ses actes d'accord avec ses principes. Il accepte avec bonne humeur les corvées pour lesquelles il semble le moins préparé. « C'est moi qui ai



fait la cuisine aujourd'hui. Ma soupe et les légumes étaient excellents. » Pour six sous par jour il pourrait se faire remplacer « dans ce sale et ennuyeux métier de cuisinier », mais il estime qu'il doit s'attacher « à cause de l'exemple, à faire ces sortes de corvées avec plaisir et bonne humeur » (p. 45). « Sans me vanter, je ne mange jamais d'aussi bonne soupe que celle que j'ai faite. »

Il ne veut pas faire chambre séparée, bien que ses chefs l'y autorisent. Il tient à vivre comme tout le monde.

Brave sans forfanterie, il s'impatiente de la vie de garnison. Il voudrait marcher tout de suite à l'ennemi. « Tous nos volontaires sont persuadés maintenant que dans huit jours nous marcherons. Quoique la saison soit bien rude, ce serait pour nous tous une grande joie. » Il ne veut pas qu'on s'apitoie sur son sort : « Ne plaignez pas votre soldat d'être exposé au froid, il ne le sent pas, il ne veut pas le sentir, c'est un dur soldat. » Il est plein de zèle, même pour le piquet, même pour la garde : « Votre soldat est tout prêt pour monter la garde. C'est aujourd'hui son tour. C'est un tour qui revient à peu près tous les huit jours. Mais ce service n'est pas le seul que l'on fasse et, en comptant le piquet pour un service, il n'y a point de jour qu'on ne soit de service... Je vois avec peine que nos jeunes gens se plaignent d'être acca-



blés et qu'ils tiennent le piquet pour une charge véritable. C'est manquer de zèle. *Il me semble que plus on a de service à faire pour la patrie, plus on doit être content.* Soyez bien sûre que votre soldat ne se plaindra jamais à ce sujet-là. Nous ne sommes pas ici pour avoir toutes nos aises, bien au contraire. Une chose cependant me console, c'est de penser que si le vrai danger se présentait et qu'il y eût un service vraiment dur, personne, j'en suis sûr, ne se plaindrait. » (17 janvier 1792.)

Noël recherche la société des vieux soldats, celle du père Gimal, son caporal, « qui a servi longtemps et a été à 8 batailles dans la guerre de Hanovre ». Il le fait parler sur ses exploits et l'admire comme un héros. Il s'attendrit sur un vieil invalide qui a combattu à Fontenoy : « La nation doit se faire une gloire d'honorer et de bien traiter les vieux guerriers ; c'est pourquoi l'établissement des Invalides, si beau qu'il soit, ne l'est pas encore assez. » Il s'instruit avec passion du métier militaire, il lit *l'Ecole de l'officier*, quand il est en faction, il se fait envoyer une grammaire et un dictionnaire allemands pour pouvoir converser avec les habitants de la frontière qui ne parlent pas français ; il lit assidûment aussi *l'Histoire des révolutions romaines* pour y puiser des exemples à imiter.

Sa philosophie d'homme cultivé n'a rien de



dédaigneux pour l'ignorance de ses camarades. Il se fait pour eux compatissant, il tâche de redresser leurs superstitions : « Tandis que j'écrivais, je les entendais affirmer gravement les uns après les autres qu'il y avait un esprit sous la forme d'un chien blanc que l'on voyait toutes les nuits au haut de la tour où nous faisions faction. Chacun soutenait l'avoir vu. J'ai voulu leur persuader qu'il n'y avait pas d'esprit ni sur cette tour ni autre part, et qu'il n'y avait que ceux qui en avaient peur qui le voyaient jamais... Il y a encore bien des simples d'esprit. Je monterai sur la tour de 10 heures à minuit. Nous verrons un peu si l'esprit viendra. Je crois bien qu'il ne se dérangera pas pour moi... »

En quittant Sierck, il est cantonné dans un village dont les habitants ignorent complètement le français. Il s'amuse à décrire le poêle, la schtouffe, où il loge : « Nous avons deux lits pour cinq. Le sort a décidé que je serai dans celui où il y aura trois personnes. Nos lits sont formés de paille sur laquelle est étendu un drap. Par dessus le drap, un lit de plume en guise de couverture. Ce qui n'est pas très ragoutant, c'est que tous les détachements ont couché tour à tour dans les mêmes draps. Il y a aussi les poux, mais ne parlons pas de cela. Je suis soldat et citoyen, en cette double qualité toute délicatesse m'est défendue. Je coucherai



donc tout habillé, sauf l'habit ; ainsi je serai plus vite prêt quand il faudra se relever pour les patrouilles... » Il ne sait pas encore assez l'allemand pour parler aux maîtres de la schtouffe et ceci amène des scènes plaisantes qu'il raconte avec gaieté : « Nous avons bien envie d'avoir du lait pour demain, mais comment demander du lait ? C'était chose difficile ; je ne suis pas encore assez savant en allemand ; j'ai donc laissé faire les autres. Mais tous les signes qu'ils ont pu imaginer n'ont pas réussi à dépeindre le lait à nos gens qui ne faisaient que rire de leurs singeries. Quand nos camarades ont été las de demander du lait et que je les ai vus résignés à n'en point obtenir, j'ai pris ma grammaire, croyant trouver le mot dans mon vocabulaire ; mais point du tout ; à force de chercher, j'ai fini par trouver seulement le mot vache. Alors j'ai été chercher un vase et, figurant un pis de vache au-dessus du vase avec quatre doigts de ma main gauche, je les ai traits de mon mieux avec ma droite en répétant plusieurs fois le mot vache et en montrant qu'il devait tomber quelque chose dans le vase. Nos Allemands, qui nous regardaient bien attentivement, se sont mis tout à coup à éclater de rire et nous aussi ; ils avaient compris, ils ont dit *ia, ia*, et demain nous aurons du lait. » Noël est un garçon débrouillard.

Il est sans méchanceté, mais il ne déteste pas



de rire un brin à l'occasion, surtout aux dépens des ecclésiastiques aristocrates. Les moines récollets de Sierck étaient allés à la fête dans un village voisin, d'où ils revenaient, comme les curés du *Retour de la conférence*, de Courbet, un peu fatigués sous le poids du vin vieux et de la bonne chère. « L'autre jour, j'étais en faction à la porte de Trèves et j'ai fait à un de ces bons pères une farce pour laquelle vous allez me gronder. Je sais que j'ai eu tort et je vous en demande pardon. La consigne est de ne laisser entrer aucun étranger sans en avertir au corps de garde. Je vis venir un bon récollet et je voulus m'amuser un peu à ses dépens. Je l'arrêtai donc au passage, lui demandant sincèrement s'il était de la ville. Le pauvre homme, effaré par mon aspect terrible, eut grand'peur et ne savait me répondre ni oui ni non. Ce fut là toute ma méchanceté, je le sais, j'ai eu tort. Grondez-moi. »

Ce patriote qui admire Voltaire, notons-le, va régulièrement à la messe des prêtres constitutionnels. Son enthousiasme civique est sincère, il ne s'est pas engagé par calcul ni par intérêt, mais uniquement par foi politique. La seule récompense qu'il ambitionne, c'est d'obtenir l'exercice complet des droits civiques à son retour : « La Nation nous accorde la plus belle et la plus glorieuse récompense : le titre de citoyen actif à l'âge de 25 ans. Rien n'est plus



capable d'élever notre courage que cette récompense-là... Voilà une récompense digne des beaux temps d'Athènes et de Rome et qui ne ressemble guère à celle que l'on accordait au temps du gouvernement despotique. Plus il y avait d'argent attaché à une récompense, plus elle était belle et plus on l'admirait. Ah ! quel temps ! Jamais il ne reviendra, quoi que fassent nos ennemis, non, jamais, nous périrons plutôt ! » N'est-ce pas touchant ce serment d'adolescent de 21 ans ?

Quand il apprend que la Législative prend une attitude ferme devant l'Empereur, il ne se tient plus de joie : « Vive l'Assemblée nationale ! que son décret est beau !... Nous serons libres, la Constitution s'affermira... Nous combattons nos ennemis et ce bon combat fera trembler tous les despotes de la terre ! » (22 janvier 1792.) Il est fier d'être aux avant-postes, en première ligne, il s'emporte contre ses camarades qui préféreraient retourner à Thionville, où les plaisirs sont nombreux, « j'ai tâché de leur faire sentir combien il était honorable pour nous d'être les premiers exposés, d'être chargés de surveiller les démarches de nos ennemis et d'être, pour ainsi dire, les gardiens de l'armée. Je crains de le leur avoir dit peut-être un peu rudement. Mais je connaissais le bon fond de leur caractère... Il ne faut pas laisser ces braves camarades s'égarer. N'est-ce



pas là votre doctrine ? » Il ne doute pas du succès de la guerre qui s'annonce. Il partage les généreuses illusions de son époque sur la bonté originelle de l'homme. Il croit qu'il suffira de faire connaître aux autres peuples les principes de 89 pour les leur faire adopter. « Il n'y a que les rois qui font du mal au peuple... J'espère qu'après avoir été en Allemagne, nous irons en Espagne (pour l'affranchir). » Les émigrés lui inspirent plus de pitié ou de dédain que de crainte : « Tous ces émigrants qui se sauvent de notre voisinage, tout en nous injuriant, ressemblent à de petits chiens de dame qui aboient insolemment. Si on se retourne pour les regarder en face, ils se sauvent en criant comme si on les écorchait vif. » Il a appris que les émigrés de Trèves se font expédier des poulets de France : « Messieurs les émigrants n'aiment pas la Constitution, mais il paraît pourtant qu'ils aiment encore les poulets de France. Ils chercheront d'ici peu à les venir manger sur place. Mais leur armée me semble une armée de sybarites. Nous les vaincrons rien qu'en les faisant coucher sur des plis de roses. » (5 mars.) C'est un refrain sur lequel il revient souvent.

Son cosmopolitisme n'est qu'un élargissement de son patriotisme. Quel orgueil d'être Français : « Quand nous aurons l'usage de notre liberté depuis un siècle, on dira cela est



français ! Nous entendons dire que l'Empereur retire ses troupes du Luxembourg pour les envoyer en Brabant, dont les patriotes soulevés de nouveau auraient arboré la cocarde française. L'esprit de la liberté va se répandre sur le monde. Mais c'est aux peuples déjà libres qu'il appartient de secourir les autres ; ainsi nous serons supérieurs aux Romains qui ne voulaient de liberté que pour eux. » Les Romains, que de fois les hommes de la Révolution, nourris de la moelle des humanités, ont invoqué leur exemple et qui dira la part de l'éducation classique dans nos révolutions intérieures comme dans nos victoires ?

Gabriel Noël est un croyant sans doute, mais ce n'est pas un fanatique. Il déteste la surenchère démagogique. En politique, il est plutôt avec les feuillants, c'est-à-dire avec les monarchistes constitutionnels. Ame candide, il crut longtemps que Louis XVI était de bonne foi. Il admire Lafayette, même en juin 1792. Il n'aime pas les journaux rédigés par les « aboyeurs ». Il lit le *Moniteur*, journal grave et bien informé, le *Temps* d'alors. « Je crains les factieux plus que les soldats de Léopold », écrit-il le 5 février 1792. Il s'est fait inscrire aux jacobins de Nancy avant son enrôlement, mais cela ne l'empêche pas de désapprouver les jacobins de Paris, quand ils vont trop loin. C'est un homme d'ordre. Il proteste « contre l'ignoble émeute



du 20 juin », bien qu'il blâme le renvoi des ministres girondins. Il est révolté par les massacres qui accompagnent le 10 août. Mais ce feillant est patriote jusqu'aux moelles. Les excès inséparables d'une révolution ne lui font pas renier ses principes. Son patriotisme est moins fait de la révolte contre les abus que de l'amour de la justice. Parmi ses camarades de chambrée ce sont les campagnards qu'il préfère « parce qu'il est plus facile de leur faire entendre raison, qu'ils observent mieux la discipline et sont plus justes. » Il déteste « les criards et les crânes ».

Cet intellectuel qui se plaît à dessiner l'emplacement des anciens camps de Villars sur le terrain, n'est pas rebelle à l'exercice ni au maniement d'armes, mais il « tâche de ne pas faire l'exercice comme une machine et de se rendre raison des mouvements ». Il voit que ses camarades s'énervent dans l'oisiveté des garnisons et il souhaite entrer promptement en campagne. « Cette langueur serait bien vite dissipée et l'amour de la patrie réchaufferait tous les cœurs froids. » Il s'indigne que les nouvelles levées destinées à compléter les bataillons de volontaires et à les porter à l'effectif des bataillons de ligne, se fassent si lentement. L'expédient des enrôlements forcés lui semble « déshonorant dans un pays libre ». « Je crains que le décret sur le recrutement ne nous fasse



honte auprès des autres peuples. » Il rudoie les villageois qui souhaitent retourner chez eux pour cultiver leurs terres. « Ils ne voient pas, les insensés, que pour cultiver la terre avec tranquillité et profit, il faut que la patrie n'ait point de risques à courir ; leur petit intérêt les aveugle. Et ce sont pourtant les gens de la campagne qui gagnent le plus aux bienfaits de la Constitution ! » Il conseille à son frère qui « se niaise » chez ses parents d'imiter son exemple et de s'enrôler. « Je voudrais que mon frère soit ici. Il mènerait une vie un peu dure qui lui ferait du bien au lieu d'avoir à la maison celle d'une femme. »

Avec son instruction il pourrait aspirer aux grades. Le commandant du bataillon l'emploie comme secrétaire. Ses camarades de chambrée le désirent pour caporal. Mais il n'est pas ambitieux : « Il est bien plus facile et plus agréable d'obéir que de commander ; je le vois tous les jours ; je n'ai de compte à rendre à personne. En étant obligeant je plais à tout le monde et en faisant mon service avec exactitude, personne n'a rien à me dire. Je suis plus heureux dans ma place que le commandant du bataillon. » Bien qu'il ne soit pas candidat à une place vacante, de nombreux camarades votent quand même pour lui. Il lui manque deux voix pour être élu et il s'en félicite.

Enfin la guerre est déclarée. Noël se réjouit



de coucher sous la tente. Il supporte d'un cœur vaillant les longues marches, la pluie, la boue, les alertes et les factions. « Au lieu de nous plaindre dans la tente quand il pleut, nous chantons tous et le plus fort que nous pouvons : cela fait un bruit à dissiper les nuages. » (26 juin 1792.) Il envie les soldats de ligne qui ont le bonheur de marcher à l'ennemi avant lui : « Je ne puis vous exprimer quel plaisir nous aurions tous d'aller dans quelque affaire sérieuse ; ce serait pour nous un jour de fête. Je ne suis pourtant pas cruel et je ne puis m'expliquer à moi-même ce grand plaisir à tuer des hommes. » Il n'en reste pas moins, malgré cette ardeur belliqueuse, un vrai fils du XVIII^e siècle. Il rêve que cette guerre sera la dernière. « Quoi ! des millions d'hommes venant à s'entr'égorger parce qu'ils ne s'entendent point, n'est-ce point qu'ils sont fous ! » Mais il ajoute aussitôt : « Silence à ces pensées, ce n'est pas le moment de philosopher, il faut se battre ! »

Il se désole de rester inerte dans un camp près de Charlemont, alors qu'on se bat ailleurs. « Pourquoi est-on réduit à la défensive ? s'écrie-t-il le 7 juillet. Etre réduit à la défensive, c'est accepter l'inaction. Ce n'est pas là ce qu'il faudrait. Si on ne nous attaque pas, il faut attaquer pour faire trembler les tyrans et délivrer les peuples esclaves. »



Ce n'est pas qu'il manque de confiance dans les généraux. Au contraire ! Il défend longtemps Lafayette contre ses camarades qui s'en défilent et il s'attire, en prenant sa défense, plus d'un méchant propos. Il raille les alarmistes. « On inspire à l'Assemblée et au peuple de vaines terreurs. Nous n'avons jamais été ici dans un danger aussi grand qu'on le dit... Notre camp est très bien retranché. Les tonnerres de la liberté garnissent nos redoutes et nous veillons » (p. 222).

Noël est fier de son bataillon. Il le trouve le plus beau, le plus discipliné de tout le camp. « Aucun bataillon n'égale le nôtre. Plus j'en vois d'autres, plus je puis l'affirmer. Nous en avons ici de la Charente-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, de Versailles même. Il n'y en a point qui entende mieux le service que nous, qui ait une meilleure discipline, une si bonne tenue. » Ah ! si seulement on voulait le mettre à l'épreuve ! « Nous ferons ce qu'on nous commandera. Nous serons braves aussi et je ne crois pas que les volontaires se laissent faire prisonniers. Quant à moi, ce sort me paraîtrait plus dur que la mort et je saurai la lui préférer. Je vendrais ma vie cher à ceux qui voudraient m'emmener captif ! »

Quand il apprend, après le 10 août, les mauvaises nouvelles des armées, l'entrée des Prussiens en Lorraine, il éprouve, lui, si calme, une



sorte d'accès de rage patriotique : « On dit que Sarreguemines est pris et Sarrelouis menacé. Au reçu de ces tristes nouvelles, un sentiment de rage et de désespoir s'est emparé de moi. J'aurais voulu pouvoir donner ici ma démission pour m'engager dans un bataillon de l'armée du Rhin. Quoi de plus désespérant que de demeurer ici dans l'inaction pendant que l'ennemi menace mes foyers ? Quand j'y songe, et j'y songe bien des fois, mes bras et mes jambes ont une crispation ; mes poings se ferment ; je me vengerai de tout ce temps perdu à la première occasion. » (29 août 1792.)

La brusque reddition de Longwy le transporte de fureur : « Longwy pris en 15 heures ! Le bataillon de la Côte-d'Or décimé à Grisuelle avait su se défendre, mais les lâches [du régiment] d'Angoulême ont rendu ces morts inutiles en se laissant désarmer sans combattre. Les lâches ! Les lâches ! Le camp tout entier a été stupéfait et indigné et si nous avions eu devant nous ces soldats français, nous aurions marché contre eux comme contre des ennemis. »

Enfin l'heure tant attendue est arrivée. Noël quitte le camp de Maubeuge avec la division Dampierre, que Beurnonville emmène vers l'Argonne à la rencontre de Dumouriez. Il campe le 19 septembre près de Sainte-Menehould. Il assiste à la bataille du lendemain



près de Valmy et il raconte aussitôt ce qu'il a vu et entendu : « Hier donc, à 6 heures du matin, nous avons été réveillés dans notre camp par le bruit du canon qui se faisait entendre auprès de Valmy, village situé à une petite lieue du camp. Nous voyions fort distinctement la fumée de la poudre et le bruit du canon n'a cessé de ronfler jusque vers 8 heures du matin. Ce réveil d'un genre nouveau pour nous a fait à chacun le plus grand plaisir et bientôt nous étions prêts à marcher... A 8 heures la canonnade cessa sans que nous en ayons su davantage sur ce qui s'était passé, et ce fut une interruption qui dura environ deux heures. Nous allions manger la soupe quand tout à coup le canon ronfla de nouveau et avec plus de force que la première fois. On battit la générale dans le camp. Nous voilà sous les armes et nous partons pleins de joie en une colonne de 15.000 hommes, accompagnés de notre artillerie. Nous dirigeons nos pas vers les hauteurs de Valmy où étaient placés nos gens et nos canons déjà engagés avec l'ennemi. Nous allions arriver sur le sommet de la colline. Le bruit du canon nous faisait plaisir, et, quoique encore un peu éloignés, nous entendions fort distinctement siffler les boulets. Mais, au moment où nous mettions le pied sur le champ de bataille, on nous fit faire contre-marche, puis nous revînmes au camp bien fâchés de n'avoir



pas assisté de plus près à ce combat. Je dis assister, parce que le canon et l'obusier étaient seuls employés. Les soldats étaient pour ainsi dire de simples spectateurs. » On sent, dans ce récit fidèle, le regret du soldat d'avoir manqué l'occasion d'une belle charge à la baïonnette.

Noël fut de la poursuite des Prussiens en retraite. Il rentra après eux à Verdun et à Longwy. Il fut ensuite de la campagne de Belgique. Il participa au siège et à la prise de Namur. En 1793, il fut pourvu d'un brevet de sous-lieutenant de dragons.

Quatre ans encore il chevaucha contre les kaiserlicks. Mais le métier militaire cessa de lui sourire le jour où la patrie victorieuse et agrandie put se passer de son bras. Quand Bonaparte accapara la République, il revint dans son village, épousa une amie d'enfance avec laquelle il avait grandi et, naturellement, ainsi qu'il convient dans les romans qui finissent bien, il eut une nombreuse postérité. On pressent, à lire ses lettres, qu'il dut être un excellent père de famille.

Si nous nous sommes un peu attardés à la figure de ce volontaire de 1792, c'est qu'elle nous semble très caractéristique de son temps et de sa race. Noël est un patriote dans toute l'acception du terme, homme de progrès, désintéressé, sincère, modeste, vaillant. Il supporte avec allégresse les dures fatigues d'un métier



qu'il n'a pas embrassé par vocation, mais par conviction. Il est le soldat convaincu d'une cause sublime, la cause du droit, la cause de l'humanité. C'est un croisé. A le lire, nous saisissons mieux le secret des foudroyantes victoires révolutionnaires. Les sans-culottes ont vaincu parce qu'ils eurent sur l'ennemi non seulement la supériorité du nombre, mais la supériorité de l'intelligence, mais la supériorité du cœur.



IX

LA LEVÉE DE 300.000 HOMMES

Les grands succès de la fin de 1792, les conquêtes surprenantes de la Belgique, de la rive gauche du Rhin, de la Savoie et de Nice furent suivis d'une grave crise d'effectifs provoquée par l'excès même de la victoire. Les volontaires, qui formaient déjà plus des deux tiers de l'armée, ne s'étaient engagés que pour une campagne. Quand ils virent que la République n'était plus en danger, que le sol national était débarrassé d'ennemis, que les frontières naturelles étaient atteintes, ils réclamèrent en foule leur congé pour retourner dans leurs foyers. Le lorrain Noël, dont nous avons appris à connaître la vaillance et le patriotisme, suivit le courant général : « Le jour de notre départ de Sainte-Menehould (le 30 septembre), lisons-nous dans sa lettre du 23 octobre, j'avais écrit, pour me conformer au décret, mon avertissement pour la démission, mais je n'ai pas voulu le remettre au capitaine



tant que les ennemis fouleraient le sol de la France. Aujourd'hui que nous avons célébré leur sortie par des décharges d'artillerie, j'ai été le porter au capitaine : « Conformément au décret sur l'organisation des volontaires, je prie M. Mathieu, mon capitaine, de recevoir ma démission pour la fin de la campagne, déclarant au surplus que je ne ferai usage du droit à ma démission qu'autant que l'honneur et le patriotisme me le permettront, cas dans lequel je veux être libre de me retirer ou d'aller servir dans tel corps de l'armée que je jugerai à propos » Le capitaine Mathieu reçut assez mal cette communication. Il chahuta Noël d'importance : « Il m'a dit qu'il ne s'attendait pas à cela de ma part, qu'il me connaissait autrement, qu'il n'avait pas cru que j'abandonnerais la cause de ma patrie, etc. Je n'ai pas été embarrassé de répondre : j'ai dit que j'avais quitté et que je saurais toujours quitter tout pour la Patrie, que j'étais encore prêt à recommencer vingt campagnes, si elle se retrouvait en danger, mais qu'il savait fort bien lui-même qu'on ne fait pas de guerre sérieuse en hiver, que je prétendais aller passer ce temps-là chez moi pour aller reprendre le cours de mes études interrompues de mon gré en faveur du service de la Nation, qu'il était naturel que je voulusse du moins en travaillant l'hiver, tâcher de ne pas oublier ce



que j'avais appris, qu'il savait fort bien d'ailleurs que je n'avais jamais eu le goût d'être soldat toute ma vie. » Le 4 décembre obtint donc son congé qu'il passa en famille.

Par centaines de mille les volontaires quittèrent ainsi l'armée, au moment où de nouveaux orages se préparaient à fondre sur la France. Après la mort du roi, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne se joignaient à la coalition.

La Convention avait d'abord essayé de retenir les volontaires en faisant appel à leur patriotisme et à leur honneur. « Citoyens soldats, la loi vous permet de vous retirer, le cri de la Patrie vous le défend. Quand Porsenna était aux portes de Rome, Brutus quitta-t-il son poste ? » (Proclamation du 20 octobre 1792.) « Soldats d'un empire antique et d'une République naissante, savez-vous quelle est l'espérance de nos ennemis ? Ils disent que les soldats français ont toujours fait des miracles dans des moments d'enthousiasme, mais que leur enthousiasme passe, et les miracles avec lui... Ils disent que vous savez vaincre des armées, mais que vous cédez aux rigueurs des saisons. Soldats de la République française, faites-leur voir que vous surpassez en tout, comme dans la justice de votre cause, ces légions de la République romaine qui, dans la même guerre, combattaient et triomphaient sur les cimes glacées des Alpes et dans



les sables brûlants de l'Afrique... » (Appel du 24 octobre.)

Rhétorique inutile. Les volontaires n'imitèrent pas Brutus. Ils ne voyaient pas Porsenna aux portes de Paris. Les bataillons se vidèrent aux approches de l'hiver. Certains tombèrent de 800 à 100 hommes. Des compagnies comptèrent cinq hommes (1).

Pour porter l'armée au chiffre de 500,000 combattants, qu'elle jugeait nécessaire au printemps, la Convention dut ordonner, le 24 février 1793, une nouvelle levée de 300,000 hommes à répartir entre les départements. En principe, les engagements volontaires étaient maintenus, mais dans le cas où ils ne produiraient pas le nombre de recrues fixé pour le contingent de chaque commune, « les citoyens étaient tenus de le compléter sans désenrayer et, pour cet effet, ils adopteraient le mode qu'ils trouveraient le plus convenable, à la pluralité des voix ». Quel que fût le mode adopté : tirage au sort, désignation au scrutin, etc. « le complément » ne devait être pris que parmi les garçons et veufs sans enfants depuis 18 ans jusqu'à 40. Le remplacement était autorisé, mais le remplaçant devait être agréé par le conseil de la commune, armé, habillé et équipé aux frais du remplacé.

(1) Rapport de Dubois-Crancé, du 7 février 1793.



Les levées de 1791 et 1792 s'étaient faites dans une atmosphère d'enthousiasme et d'union relatifs. Jusqu'au 10 août, les aristocrates n'étaient qu'une minorité. Mais, en mars 1793, la situation a bien changé. La mort du roi a détaché de la Révolution tous les modérés, tous les feuillants, tous ceux qui craignent la démocratie montante, tous ceux que des siècles d'éducation religieuse et monarchique ont formés au culte de l'Oint du Seigneur. Par ce renfort, le nombre des aristocrates a doublé. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes, qui ont été jusque là les meilleurs soutiens de la Révolution, flottent désemparés. Beaucoup, dans leur effroi, deviennent hostiles. Ils craignent que la religion n'ait à bref délai le sort de la royauté. Pourquoi garder un monarque au ciel quand on l'a supprimé sur la terre ? Les luttes violentes des Girondins et des Montagnards affaiblissent encore le parti révolutionnaire en propageant l'incertitude, la défiance, la désaffection.

L'agitation s'accrut et devint redoutable quand furent connues, au début de mars, les mauvaises nouvelles des armées. La Convention comprit que pour assurer le succès de la levée qu'elle venait d'ordonner, elle ne devait pas en confier le soin aux seules autorités locales, dont beaucoup lui étaient légitimement suspectes. Après l'échec de Miranda



à Aix-la-Chapelle, elle décida, le 8 mars, d'envoyer dans chaque département deux de ses membres investis des pouvoirs les plus étendus. Comme les proconsuls de Rome, dont ils eurent l'énergie, ces *commissaires* devaient briser toutes les résistances. Le surlendemain, 10 mars, au moment de l'invasion de la Belgique, fut créé, sur la proposition de Danton, le tribunal révolutionnaire, chargé de réprimer les crimes et délits politiques et patriotiques, — c'était tout un. Quelques jours plus tard, après Neerwinden et la perte de la Belgique, le 21 mars, la Convention institua les comités révolutionnaires qui eurent mission de surveiller et d'arrêter les étrangers et les suspects. La trahison de Dumouriez au début d'avril montra que ce n'était pas à tort que les républicains s'alarmaient. Le Comité de Salut public fut immédiatement organisé et chargé de concentrer et d'aviver l'énergie révolutionnaire.

Arrêter le recrutement c'était tuer la République. Les contre-révolutionnaires de toutes nuances firent un immense effort pour entraver la levée de 300,000 hommes et pour la faire dégénérer en insurrection. Ils y réussirent en partie.

Sur les confins de l'Anjou et du Poitou, dans ce pays des Mauges peuplé de faux-sauniers travaillés depuis longtemps par les prêtres et les nobles, un soulèvement terrible éclata.



Le mardi 12 mars, jour du tirage de la milice, comme on disait toujours, à Saint-Florent-le-Vieil, le tocsin sonna, les paysans des paroisses, conduits par des valets d'émigrés, s'armèrent de fourches, de faux, de bâtons, de fléaux, dispersèrent d'une charge endiablée gendarmes et gardes nationaux, s'emparèrent de leurs canons, brûlèrent les archives du district et maltraitèrent les patriotes. En quelques jours l'incendie se propagea avec rapidité dans les districts voisins. La Vendée était née. Elle résistera pendant plus d'un an à de nombreuses armées.

Peu s'en fallut que cette jacquerie cléricale et royale n'embrasât tout l'ouest et tout le centre de la France, ce qui serait infailliblement arrivé si les commissaires de la Convention n'avaient pas encore été institués. Mais ils étaient déjà à leur poste et ils paralysèrent par leurs mesures énergiques les premiers efforts de la rébellion. Leur correspondance est très instructive.

De Rennes, le 22 mars, les représentants Lemalliaud et Guermeur annoncent que des rassemblements nombreux et armés se sont formés dans l'Ille-et-Vilaine au cri de *Vivent le Roi Louis XVII, les nobles et les prêtres !* Dans le Morbihan, « la situation est au moins aussi critique que dans l'Ille-et-Vilaine ». Deux chefs-lieux de district, La Roche-Bernard et



Rochefort, sont au pouvoir des insurgés « et de leurs hordes, qui ont commis des horreurs dans ces deux malheureuses villes ». Vannes est cerné. Partout les maisons des patriotes sont marquées. Les rebelles leur crèvent les yeux, leur arrachent la langue. Ils attaquent à l'abri du rideau protecteur de leurs prisonniers qu'ils font avancer devant leurs lignes. « Ce ne sont point ici, écrivent les conventionnels, de simples émeutes, locales et faciles à dissiper, mais presque la totalité des campagnes qui marchent en ordre de bataille, conduites par des chefs habiles, ayant quelques armes à feu et des munitions, et se présentent pour attaquer les villes et les massacrer. C'est l'ignorance et le fanatisme, devenus les instruments aveugles de l'aristocratie, qui travaillent avec elle pour anéantir les cités qui, plus éclairées, sont le foyer du patriotisme et qui, détruites, ne laissent plus sur la terre que le despotisme et l'esclavage ». (1) La vigueur déployée par Sevestre et Billaud-Varenne vint à bout de la révolte. Les paysans furent écrasés à Redon et à Rochefort, leurs chefs arrêtés. La Vendée bretonne fut étouffée à sa naissance.

Dans l'Indre-et-Loire, pour que le recrutement pût s'opérer, les conventionnels Gou-

(1) Lettre de Guermeur, Sevestre, Lemalliaud, Fouché et Billaud-Varenne, datée de Rennes, le 23 mars 1793.



pilleau et Tallien durent « faire reclure tous les prêtres perturbateurs, les hommes connus pour leur incivisme, et assujettir les parents des émigrés à se présenter tous les jours au chef-lieu de leur district ». Dans la Vienne il y eut des attroupements qu'il fallut disperser par la force. Dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin les populations, très attachées aux prêtres réfractaires, firent prévaloir le mode du scrutin pour le choix des volontaires et elles désignèrent pour partir aux frontières les prêtres constitutionnels et les patriotes marquants. Les conventionnels en mission aux armées du Rhin durent annuler les désignations. Il y eut des troubles graves à Molsheim les 25 et 26 mars. Dans la Haute-Loire, « aux environs de Saint-Julien, commune distante de la ville du Puy d'environ deux lieues, les habitants égarés par des ci-devant nobles et quelques prêtres réfractaires qui y sont restés cachés se sont non seulement révoltés contre la loi du recrutement, mais encore se sont armés et attroupés au nombre de plus de 2.000, ont fait des incursions chez tous les patriotes du voisinage, se sont cantonnés dans les montagnes du ci-devant Velay, où ils méditaient d'incendier les principales villes du département et d'arborer l'étendard de la guerre civile ». Les conventionnels Lacoste et Faure, qui s'expriment ainsi dans leur lettre du 25 mars, durent



prendre de grandes mesures, arrêter les ci-devant nobles et les suspects et faire marcher la force armée. Les rebelles furent mis en déroute. Dans l'Aveyron et le Tarn, les aristocrates essayèrent aussi de susciter des troubles et réussirent assez souvent à faire partir pour l'armée les seuls patriotes.

Les conventionnels qui étaient sur les lieux ont cru que la résistance qu'ils rencontraient était le résultat d'un plan concerté. De là sont sorties les mesures de répression, d'abord fragmentaires et locales, qui, généralisées et systématisées, porteront dans l'histoire le nom de Terreur. La Terreur fut, dans ce temps-là, ce qu'est aujourd'hui l'état de siège universel et permanent. Mais nous reviendrons sur cette question.

Heureusement pour la France les départements restés patriotes mirent un réel empressement à réunir leur contingent et à l'expédier aux frontières. De Lure, les conventionnels Michaud et Siblot font l'éloge du civisme des habitants de la Haute-Saône dans leur lettre du 23 mars 1793 : « Les infâmes trahisons qui ont fait éprouver à la République quelques revers dans la Belgique, loin d'avoir refroidi leur courage, n'ont fait que l'enflammer de plus en plus ». Ce département, qui avait déjà fourni 12 bataillons, ne mit que deux jours à lever les 1,200 hommes de son nouveau contingent. « Ce



recrutement, disent Michaud et Siblot, s'est fait avec tant de facilité et de dévouement que nous devons aux citoyens et aux corps administratifs les plus grands éloges. Les nouveaux défenseurs de la liberté et de l'égalité sont tous armés et la plupart sont habillés ». (Vesoul, 18 mars 1793). Le Doubs rivalisa de civisme et de patriotisme avec la Haute-Saône. Dans une lettre datée de Besançon, le 31 mars, les mêmes commissaires déclarent qu'aucune commune n'a murmuré pour fournir son contingent. Une note analogue nous est donnée dans la correspondance des représentants en mission pour la Haute-Vienne, l'Indre, le Loir-et-Cher, la Somme, l'Eure-et-Loir, l'Ardèche, la Sarthe, la Marne, l'Aube.

Dans tous ces départements les anciens volontaires de 1791 et de 1792, revenus en congé dans leurs foyers, s'empressèrent de s'enrôler de nouveau au premier appel. Jusque dans cette France patriote cependant des difficultés surgirent. Trop souvent les recrues, désignées au scrutin, furent « victimes des mésintelligences locales, sacrifiées d'avance par la majorité qui avait imposé ce mode de désignation ». (1) Trop souvent aussi les pauvres furent victimes de désignations arbitraires concertées par les riches et les notables. Trop sou-

(1) DUMONT et LESTIEN, p. 96.



vent aussi le remplacement donna lieu à de graves abus.

Nul n'a dénoncé avec plus de force et d'indignation la plaie du remplacement que Carnot lui-même : « Sur le territoire sacré de la liberté, dans cette même contrée où les droits de l'homme viennent d'être sanctionnés, il se fait un commerce d'hommes ; on spéculé sur ce trafic ; il se fait dans les ateliers, dans les boutiques, dans les places publiques. Un infâme racoleur aborde un jeune paysan, un jeune ouvrier et lui dit : *Veux-tu te vendre pour un contingent ?* Voilà 300 livres. Le marché est conclu. Dès l'instant, le jeune homme appartient à l'acheteur, sans savoir à qui il le revendra. Celui-ci va dans les communes et demande : *Qui veut un homme ?* On fait des offres, on discute sur le prix ; un nouveau marché est arrêté et souvent le vendeur gagne cent pour cent sur ce qu'il a donné à son esclave. Qu'arrive-t-il ? Le malheureux, avili par cette première vente, corrompu par l'appât du gain, continue le commerce de sa personne, spéculé sur sa liberté, ne rejoint pas le corps auquel il est destiné ou déserte et va trouver un autre marchand d'hommes, quelquefois le même, qui, après l'avoir acheté de nouveau, le conduit à un autre bazar... Non seulement le remplacement a décomposé, décomplété les bataillons, mais si la guerre continue, il empê-



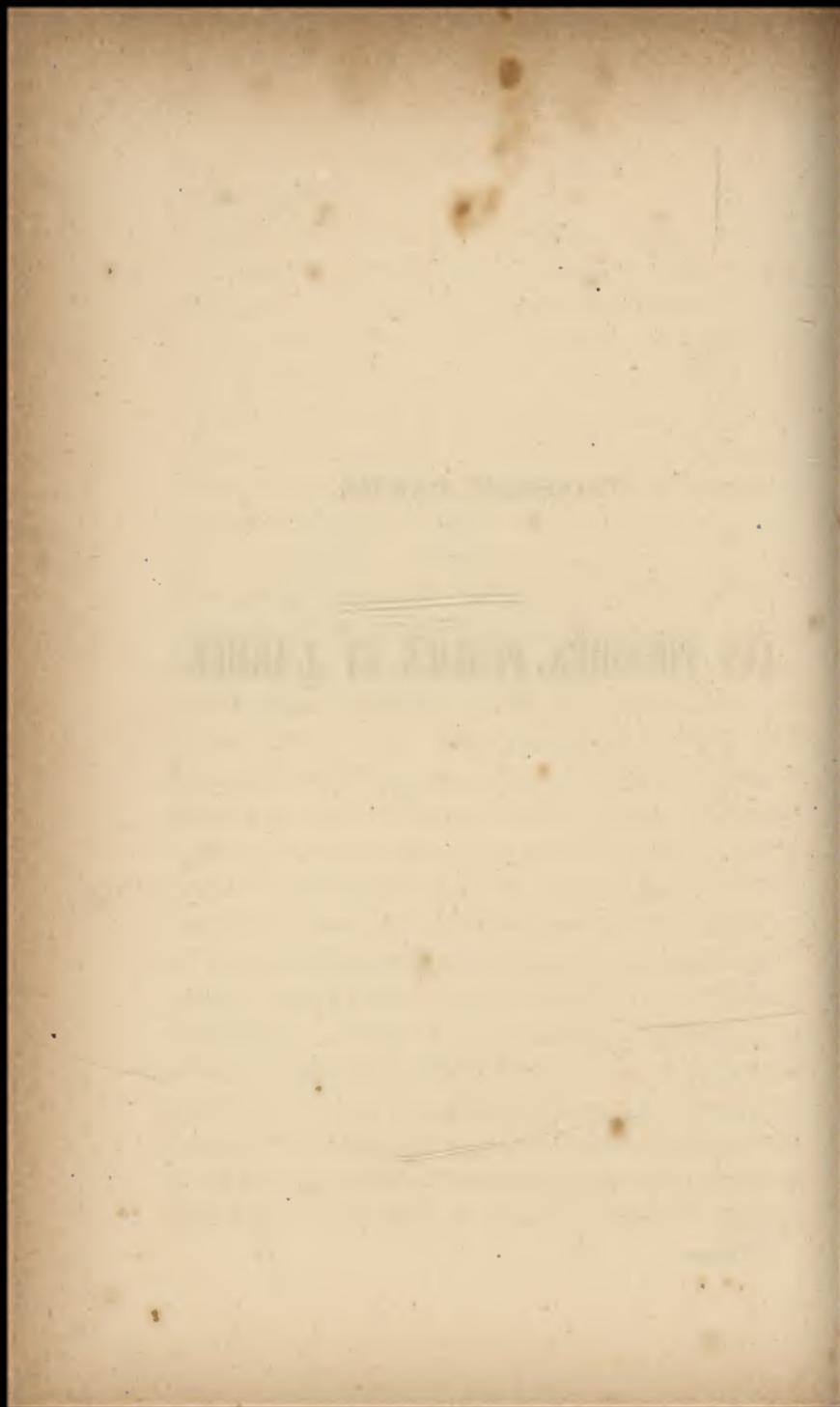
TROISIÈME PARTIE

LES POUVOIRS PUBLICS ET L'ARMÉE

MATHIEZ

14





I

LA CONVENTION ET LE HAUT COMMANDEMENT

La conduite supérieure des opérations militaires est la prérogative essentielle du gouvernement puisque la vie même de la nation en dépend. Dans un état monarchique, le souverain n'en délègue l'exercice que dans la mesure et pour la durée qu'il juge à propos. Plus un gouvernement est fort, plus il est jaloux de garder intact son droit de contrôle et de décision. Les gouvernements faibles, au contraire, s'empressent de se décharger sur des délégués d'un fardeau et d'une responsabilité qui les effraient, — et il arrive que les délégués ainsi constitués en possession de toute la force publique, ou en abusent dans des vues personnelles s'ils sont ambitieux, ou restent au contraire dans une inaction prudente ou temporisatrice, de crainte de mal faire et de compromettre leur prestige, s'ils ont passé l'âge des



grandes tentations. De toute façon, le démembrement de l'autorité fondamentale tourne toujours contre la chose publique.

La Convention était trop pénétrée de ses devoirs et de ses droits pour commettre une faute qui eut infailliblement perdu la patrie et la République. Arrachant le pouvoir aux mains défilées d'un Conseil exécutif, où ne siégeait plus Danton, elle le garda tout entier et elle l'exerça par ses comités et par le premier de tous, le Comité de Défense générale qui s'appela plus tard le Comité de Salut public. Pas un instant elle ne s'arrêta à l'objection puérole de la séparation des pouvoirs. Elle était comptable de la liberté et de la victoire envers la Nation. Aucune lisière de papier, aucune théorie métaphysique ne pouvait enchaîner ses initiatives et limiter son action. Ministres et généraux furent ses commis. Elle resta le cerveau qui conçoit et qui commande.

La Législative expirante avait cru rassurer l'armée, au lendemain du 10 août, et lui faire accepter plus facilement la chute de la royauté en élevant le vieux maréchal Luckner au rang de généralissime, titre et emploi nouveaux. Luckner devait « concourir par ses conseils aux opérations et mouvements des armées françaises ». Il devait tenir de tous les ordres et délibérations un registre exact, dont copie serait



envoyée dans les vingt-quatre heures au Conseil exécutif, « adresser dans le plus court espace de temps au Conseil exécutif copie de toutes les lettres, rapports et nouvelles qu'il recevra des armées avec les observations dont il les croira susceptibles ». En retour, « le conseil donnerait de même communication au maréchal de tous les ordres qu'il aura cru devoir donner ». (Voir séance du 29 août 1792.) Il suffit d'énumérer les fonctions de ce généralissime pour se rendre compte qu'il n'était en somme qu'une boîte aux lettres. Le Conseil exécutif gardait la direction et la décision.

Luckner fut presque aussitôt privé de son commandement et personne n'eut l'idée de le remplacer dans ses fonctions de généralissime. Pourtant la Convention avait alors sous la main un général qui venait de faire ses preuves et dont la France s'engouait, Dumouriez, le vainqueur de Valmy et de Jemappes.

Quand l'entrée de nouvelles puissances dans la coalition devint menaçante, la Convention institua, le 1^{er} janvier 1793, le Comité de Défense générale pour « s'occuper sans interruption avec les ministres des mesures qu'exigent la campagne prochaine et l'état présent des affaires ».

Dès ses premières séances, le Comité se fit rendre compte par les ministres de l'état de



leurs départements. Il correspondit directement avec toutes les autorités civiles et militaires. Il se fit apporter la correspondance des généraux, fournir le tableau détaillé de tout le personnel, depuis les commis de bureaux jusqu'aux commandants d'armée. Il convoqua à ses séances et soumit à des interrogatoires multiples tous les généraux en chef. Dumouriez fut entendu trois jours de suite, les 8, 9, 10 janvier. Il est convoqué à nouveau avec son lieutenant Valence, le 23 janvier, et invité à répondre à un questionnaire préparé à l'avance : « 1° Quel est le genre de guerre le plus avantageux pour la République dans l'état actuel des choses ? — 2° Dans quelles parties la guerre sera-t-elle offensive ou défensive ? — 3° Combien d'armées convient-il de mettre sur pied et quelle sera la force de chacune d'elles ? — 4° Quels seront les rapports des généraux entre eux et avec le Conseil exécutif ? » Le 6 février, le maréchal de camp d'Arçon est entendu « sur les moyens de défense aux frontières des Alpes » et Custine fils sur Mayence et la position de son père. Le 12 février, c'est le tour du général Arthur Dillon, qui présente ses vues sur la défense des colonies. C'est un défilé continu de plumes blanches. Le Comité écoute, confie des rapports à ses membres, délibère sur ces rapports et prend les décisions.



La Convention discute alors un projet de Sieyès sur la réorganisation des bureaux de la guerre. Différents sur les détails, tous les orateurs s'accordent sur un point : les ministres et les bureaux ne doivent être que des leviers sur lesquels la représentation nationale met constamment la main.

Pour Saint-Just « l'harmonie du gouvernement » et la conservation de la République sont à ce prix : « Si le pouvoir qui gouverne, dit-il, est indépendant de vous, il y a une royauté quelconque ». Et il ajoute, plus précis : « La direction du pouvoir militaire (je ne dis pas l'exécution militaire) est inaliénable de la puissance législative ou du souverain ; il est la garantie du peuple contre le magistrat. »

Allant au fond des choses avec sa netteté coutumière, le jeune et brave conventionnel s'écrie : « La puissance exécutrice trouve dans la guerre l'accroissement de son crédit, elle lui fournit mille moyens d'usurper. C'est pourquoi mon dessein serait de vous proposer que le ministère militaire, détaché de la puissance exécutrice, ne dépendît que de vous seuls et vous fût immédiatement soumis... Il est nécessaire qu'il n'y ait dans l'Etat qu'une seule volonté et que celle qui fait des lois commande les opérations de la guerre... Par là, vous mettez le peuple à l'abri du pouvoir militaire... Tous les anneaux de la chaîne militaire abou-



tissent à vous, les généraux ne peuvent plus remuer des intrigues dans un conseil et le conseil ne peut rien usurper... » (28 janvier 1793.)

La Convention où dominaient les Girondins, ne comprit pas du premier coup toute la portée des maximes de Saint-Just. Elle se borna pour l'instant à donner au ministre de la guerre six adjoints, dont chacun fut responsable pour sa partie : le premier fut chargé de la solde ; le second des fournitures (vivres, habillement, hôpitaux et marchés) ; le troisième des fortifications et de l'artillerie (matériel et personnel) ; le quatrième des inspections, de la discipline et du contrôle ; le cinquième des ordres et de la correspondance avec les généraux ; le sixième des nominations, promotions, retraites et pensions.

Déjà ministre et adjoints n'étaient plus que les pédales que faisait mouvoir le Comité de Défense générale.

Les généraux avaient encore une certaine autonomie. Elle leur sera enlevée au lendemain du jour où Dumouriez tenta contre la République, le 1^{er} avril 1793, son *pronunciamiento* manqué. Le Comité de Défense générale fit place au Comité de Salut public, dont les pouvoirs furent renforcés. La Constitution montagnarde votée en juin 1793 stipula : « Il n'y a point de généralissime. » L'article fut



voté sans discussion. Il y avait un consentement unanime.

De plus en plus, le haut commandement fut placé dans la main du gouvernement, c'est-à-dire de la Convention.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



II

LA DICTATURE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Il y a dictature et dictature, comme il y a République et République. Le mystérieux Conseil des Dix à Venise était essentiellement une dictature policière et permanente au service d'une aristocratie d'argent. Si l'imprimerie eût alors existé, nul doute que la République des lagunes — et non des mares — n'eût connu la première la censure préventive.

Toute différente, la dictature du Comité de Salut public ! Dictature momentanée, causée par l'état de guerre, opérant au grand jour, étroitement limitée, sévèrement responsable.

Le Comité de Salut public n'a pas en mains la toute puissance. La police lui échappe. Elle dépend du Comité de Sûreté générale, pouvoir rival. La finance lui échappe aussi. Il dispose de dépenses secrètes, mais non pas du budget. Le Comité des finances, autre pouvoir distinct, est souverain dans cette partie.



Comité de Salut public et Comité de Sûreté générale sont le Gouvernement. Ils se réunissent pour décider les arrestations politiques. Leur accord affermit le régime, leur brouille le renverse. Le jour où le Comité de Salut public veut avoir sa police particulière, le Comité de Sûreté générale, froissé de cet empiètement, fait opposition et de la lutte des deux Comités sort le 9 thermidor qui fut la victoire de la police contre l'administration.

Le Comité de Salut public n'a la haute main que sur l'armée et sur la diplomatie, mais, même dans ce domaine, sa dictature reste une dictature d'opinion, une dictature librement consentie. Le Comité nomme et révoque les généraux, arrête les plans de campagne, etc., mais ses ordres sont exécutés par les soins des commissaires aux armées, et ces membres de la Convention, couverts par l'immunité parlementaire, gardent leur indépendance et leur franc parler. Ils ne sont pas des automates dans la main du Comité. Ils lui résistent souvent, ils l'avertissent librement de ses erreurs. Ils lui font la leçon. Ils correspondent directement avec la Convention, et leurs lettres, très circonstanciées, très précises, sont lues à la tribune puis insérées dans le *Bulletin* et dans la presse. Les représentants en mission sont sans doute les agents du Comité, mais ils sont aussi ses surveillants. Par eux, la Convention est



exactement informée à tout instant de la situation politique et militaire dans ses moindres détails. Ils n'assurent pas seulement l'exécution, ils assurent le contrôle, puisque contrôler, c'est savoir.

Le contrôle s'opère librement tous les jours à la tribune, en face de la France et de l'Europe. Les « communiqués » de ce temps tragique n'ont rien de la brièveté énigmatique des nôtres. Ce sont de véritables rapports, détaillés, précis, avec des chiffres, des dates, des noms, des rapports signés. Les opérations militaires, la valeur des généraux, le ravitaillement, l'habillement, l'approvisionnement en munitions, les effectifs, etc., toutes les questions les plus brûlantes se discutent à la tribune de la Convention. Personne ne songe à réclamer des séances secrètes. Personne ne doute du patriotisme des orateurs. On s'en remet à leur conscience de dire ou de ne pas dire ce qui présente ou non de l'intérêt pour l'ennemi.

Quand le Comité révoqua Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, pour le punir d'avoir contrevenu à ses ordres en ne poursuivant pas son offensive, l'opportunité de cette mesure et la politique générale du Comité sont discutées longuement, âprement, pendant deux jours de suite, les 24 et 25 septembre 1793. Des conventionnels, que le Comité avait rappelés de missions, prennent part au débat. Personne, dans



l'Assemblée, n'a l'idée de leur fermer la bouche en les accusant d'aigreur, de rancune ou d'ambition. Le Comité triompha de l'attaque, mais difficilement.

Rien ne serait plus faux que de s'imaginer que le Comité de Salut public régnait sur l'Assemblée par la peur. Même après le 20 prairial, la Convention ne fit jamais figure d'une assemblée de muets et d'eunuques.

Le Comité était nommé pour un mois. S'il fut constamment réélu pendant un an, c'est qu'il avait pour lui l'opinion, et non pas une opinion frelatée, maintenue dans l'ignorance par une censure, mais une opinion libre et éclairée.

On dit quelquefois que le Comité fonctionnait à la manière d'un ministère parlementaire, mais c'était un ministère qui n'avait pas été choisi par une autorité extérieure à l'Assemblée et irresponsable ; un ministère qui rendait constamment ses comptes au grand jour, un ministère dont les actes étaient aussitôt connus et contrôlés.

La Terreur n'a pas jeté sur la France le lin-céul du silence et du mystère. Si elle a durement, cruellement comprimé les oppositions royaliste et girondine, complices de l'ennemi, elle n'a brisé aucune plume, fermé aucune tribune, qui fut au service de la République et de la Patrie. Seule la presse contre-révolutionnaire



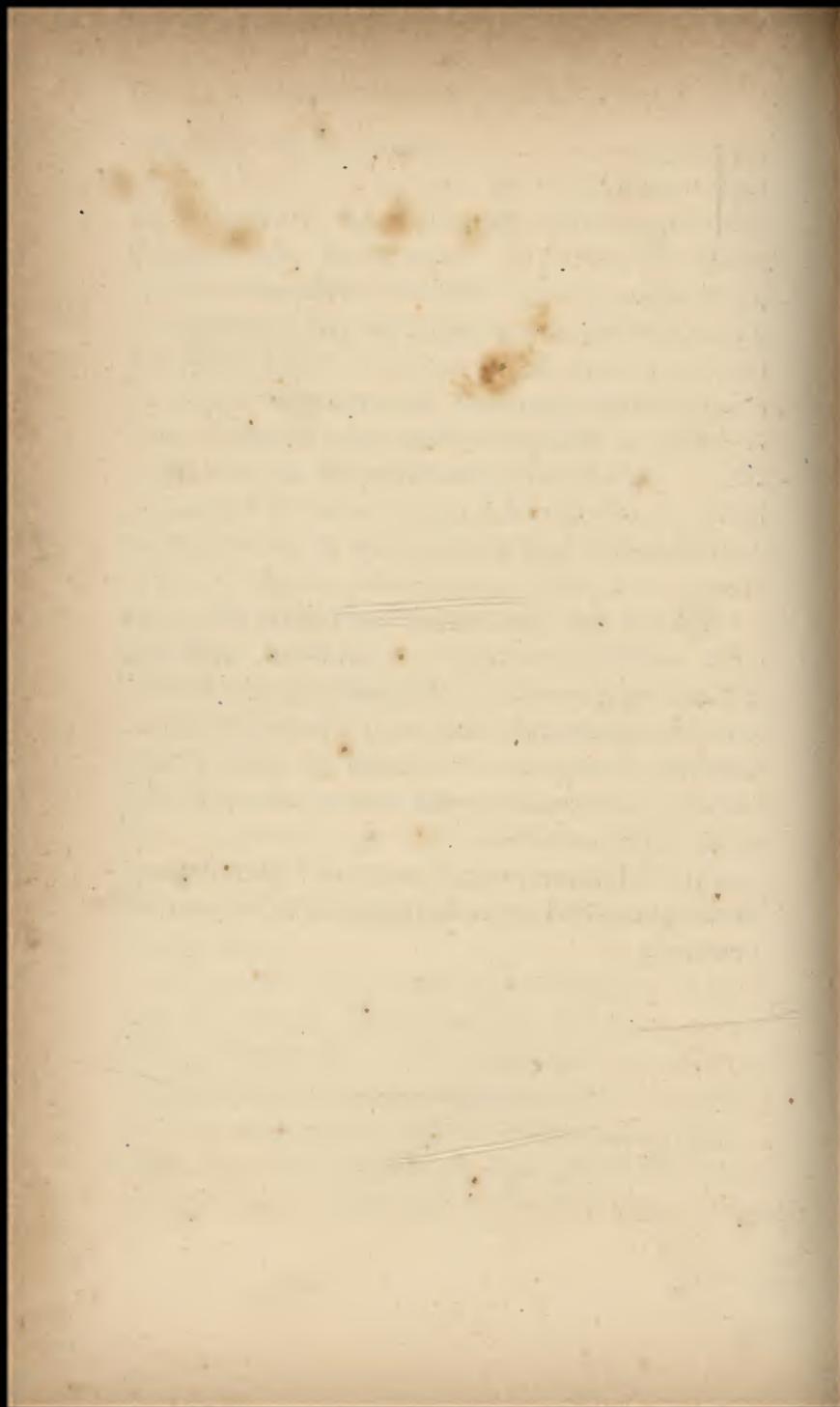
fut supprimée. On lui évita du moins l'outrage de la censure.

Pourquoi s'en étonner ? La Terreur était essentiellement un instrument de défense patriotique. Pour défendre efficacement la patrie, le meilleur moyen n'est pas de paralyser l'opinion dans un optimisme d'Etat, c'est au contraire de galvaniser, de surexciter toutes les énergies en leur présentant sans cesse de nouveaux obstacles à surmonter et de nouvelles tâches à remplir. La République du Paraguay ne résisterait pas à la guerre la plus inoffensive.

Ce n'est pas seulement en temps de paix, c'est surtout en temps d'invasion que ces *libertés nécessaires*, que réclamait M. Thiers, sont la sauvegarde du pays et son meilleur bouclier. Le mérite du Comité de Salut public fut de comprendre cette haute vérité et d'y conformer ses actes.

« Il faut faire peur à ceux qui gouvernent, disait Saint-Just, il ne faut jamais faire peur au peuple. »





en second, visiteur, garde-magasin, commissaire, commissaire-ordonnateur, état-major général, tous prévariquent, tous volent, tous s'enrichissent. » Cambon profita de l'émotion soulevée par ces faits et par d'autres pour réclamer l'institution d'une commission permanente d'enquête sur tous les marchés. Il obtint gain de cause et la Convention décréta d'accusation de nombreux fournisseurs et fonctionnaires. Deux mois plus tard, le 2 janvier 1793, à la suite de nouveaux scandales, Cambon fit décréter qu'il serait « tenu dans les bureaux des ministres et des administrations un registre coté et paraphé sur lequel seraient transcrites et signées sans interligne les soumissions qui seraient faites pour les marchés relatifs aux achats, ventes et locations concernant l'administration générale de la République... » Un autre registre devait être ouvert pour recevoir les plaintes qui pourraient être portées contre les ministres et administrateurs à l'occasion des marchés.

Le mal, cependant, était trop invétéré pour qu'il disparût sur le champ. La première commission des marchés montra une indulgence telle pour les fournisseurs infidèles que la Convention dut la renouveler entièrement au milieu de septembre 1793. Les généraux d'ancien régime agiotaient et trafiquaient sans vergogne. Montesquiou, dénoncé par le club de Marseille,



croit prudent de mettre la frontière entre lui et ses accusateurs. « Quant à Anselme, ce n'est un secret pour personne qu'il s'est tout d'un coup prodigieusement enrichi. Il étale à Nice un luxe insolent et mène dans cette ville une vie de satrape pendant que les volontaires marchent pieds nus dans les neiges et font le coup de feu dans les montagnes, au milieu des privations et des souffrances » (1).

Heureusement, s'il se trouvait à la Convention des brebis galeuses, la majorité était saine. On ignorait alors la camaraderie politique. On mettait son honneur à purger son propre parti des individus qui le déshonoraient. On vit des représentants en mission dénoncer ouvertement les dilapidations de leurs collègues. Le 13 juillet 1793, les représentants à l'armée de la Moselle, Gentil, Maignet, Soubrany et Montaut, n'hésitaient pas à révéler les concussions de leur collègue Cusset qui avait accepté une fourniture de souliers qu'ils avaient précédemment refusée. Florent Guyot, en mission à Lille, s'exprimait en ces termes sur son collègue Châles, dans une lettre adressée au Comité de Salut public le 15 pluviôse an II : « Je dois vous dire que le secrétaire de Châles et Châles lui-même faisaient le maquignonage des chevaux de la République. Ce secrétaire touchait l'ar-

(1) S. VIALLA, p. 243.



gent des chevaux du dépôt et lorsqu'il fallait acquitter la gratification due soit pour le cheval d'un déserteur, soit pour un cheval pris sur l'ennemi, il donnait des mandats sur le payeur de la guerre. Ne voulant point me mêler personnellement de cette sale affaire, j'en ai chargé une commission que j'ai composée d'un membre du directoire du district, d'un membre de la municipalité et d'un commissaire des guerres. Je vous en ferai passer le résultat. » Robespierre jeune dévoilà les indécrottes de son collègue Bernard (de Saintes) dans la Haute-Saône et le Doubs (1), etc.

Armés de pleins pouvoirs, les commissaires de la Convention organisèrent une répression énergique. Dumas et Philibert Simon écrivaient de Chambéry, le 12 octobre 1793, qu'à chaque pas ils trouvaient des gardes-magasins et chefs de convoi en faute : « Les gardes-magasins et leurs commis les brigadiers des convois fabriquent des lettres de voitures qui, presque toujours, énoncent un excédent d'un quart, souvent d'un tiers et plus encore de ce qui a été vraiment délivré et, par cette détestable connivence à laquelle tout le monde se vend, les gardes-magasins, les directeurs des subsistances et approvisionnements de tout genre se

(1) Voir, dans les *Annales révolutionnaires* de juillet 1794, notre étude sur « Robespierre jeune en Franche-Comté ».



trouvent créanciers auprès de la République en rendant leurs comptes de tout ce qu'ils ont volé. Il est tel garde-magasin d'avoine ou de foin qui se trouve avoir en fond 700 à 800 quintaux de ces objets dont la République lui est comptable et qui n'en a jamais acheté pour cinq sols... Il est impossible de peindre à la Convention nationale l'esprit de dilapidation qui tourmentent tous ceux qui se mêlent d'habiller, équiper, fournir et nourrir les armées. » Comme conclusion, Dumas et Simon mentionnèrent qu'ils avaient pris le parti de faire attacher à un poteau sur la place publique les individus pris en faute.

Elie Lacoste, Peyssard et Duquesnoy, en mission auprès de l'armée du Nord, pour arrêter les brigandages, nommèrent, le 4 octobre 1793, une commission militaire spéciale, véritable chambre ardente, qui condamna à mort les coupables et les fit exécuter sur le front des troupes. Milhaud et Guyardin, à l'armée du Rhin, prirent une mesure analogue. Leur tribunal révolutionnaire prononça de nombreuses condamnations à l'amende et aux fers. « Il faudra encore quelques jugements, écrivaient-ils de Strasbourg le 3^e jour de la 2^e décade du 2^e mois, pour détruire la cupidité qui est pire dans cette ville que dans toute autre de la République, mais le tribunal n'épargne personne et *cela ira.* »



La Convention elle-même ne restait pas inactive. A chaque instant elle se faisait présenter l'état des effets d'équipement et d'habillement existant dans les magasins de la République. Le 20 juillet 1793, sur un terrible rapport de Mallarmé, elle faisait mettre en arrestation tous les fonctionnaires qui s'étaient succédés à la tête de l'administration de l'habillement depuis le mois de mai 1792. « Les administrations, disait Dupont le 30 août, étaient dans ces places comme des oiseaux de proie et de passage qui devaient se hâter de faire fortune, assurés que leur règne ne serait pas de longue durée. » Un mois plus tard, l'Assemblée se décidait à faire un grand exemple. Un de ses membres, Perrin de l'Aube, membre de son comité de l'examen des marchés, avait conclu des marchés et fournitures de toile pour lesquels il avait reçu 5 millions. Il était ainsi comptable et surveillant. La Convention le décréta d'accusation et le tribunal révolutionnaire le condamna à douze ans de fers. Il mourut au bague. Chabot, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Eglantine, Danton lui-même, mêlés au scandale de la liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes, furent frappés à leur tour et montèrent à l'échafaud (1).

(1) Voir notre article sur « Fabre d'Eglantine et la Compagnie des Indes », dans les *Annales révolutionnaires* d'octobre 1913.



Il était beau de mettre la vertu à l'ordre du jour, selon le mot de l'Incorruptible. Il était mieux d'environner le crime d'une surveillance constante. Par ses décrets des 9 octobre et 29 septembre 1793, la Convention fit une obligation aux administrations de département et de district, aux municipalités de dénoncer tous les abus qui parviendraient à leur connaissance. Elle recommanda spécialement au zèle patriotique des sociétés populaires la surveillance des administrations chargées des subsistances, de l'habillement, de l'équipement, de l'armement, des charrois, des convois et relais, etc. Bref, au lieu d'enchaîner les langues, elle les délia. Fidèle à la liberté, elle demanda à la publicité les moyens de détruire la concussion. Elle fit de la publicité l'instrument par excellence de la défense nationale.

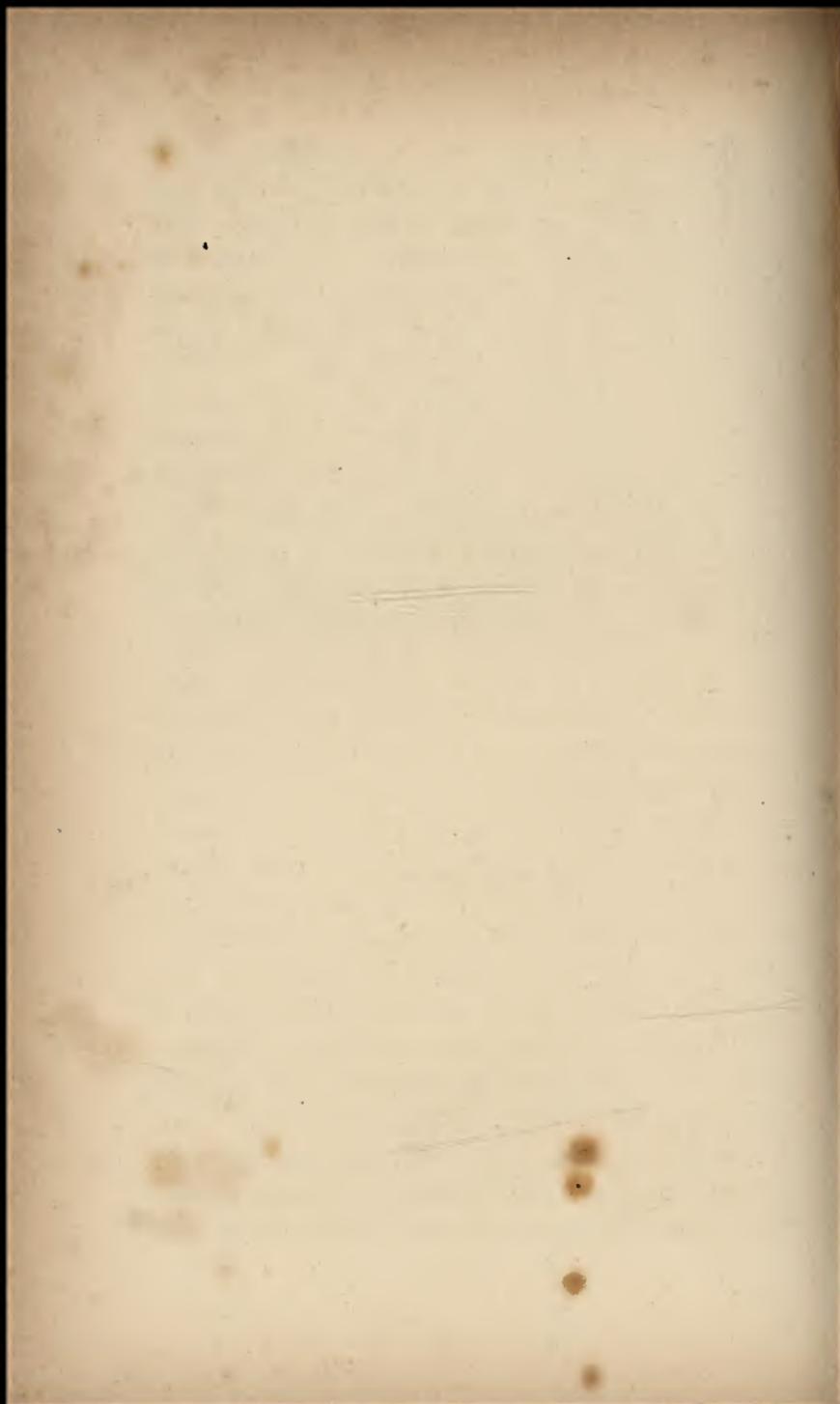
La Convention n'eut pas à se repentir de pratiquer la politique du grand jour. Tant que les robespierristes, qui étaient le parti des honnêtes gens, y gardèrent la majorité, les vols et les concussions diminuèrent. Les dépenses furent endiguées. Le 2 germinal, Cambon triomphant put constater avec orgueil que l'entretien des 1.500.000 défenseurs de la patrie alors sous les armes ne coûtait plus que 170 à 180 millions par mois, alors que l'année précédente, pour un effectif trois fois moindre, la dépense s'élevait à 390 et 400 millions par mois.



« Tel est l'effet, dit-il, de la centralisation du gouvernement... Il ne se dépense pas un écu que le Comité de Salut public ne l'ait jugé indispensablement nécessaire. » C'était le résultat aussi de la surveillance permanente qui, à tous les degrés de la hiérarchie, enveloppait comptables et fournisseurs.

Quand Robespierre tomba et que la probité cessa d'être à l'ordre du jour, les scandales recommencèrent et les troupes, de nouveau, manquèrent du nécessaire. En attendant, Cambon et ses amis avaient contribué à leur façon aux victoires de la campagne de 1794. Fleurus fut leur œuvre autant que celle des généraux.





V

LES ALLOCATIONS SOUS LA CONVENTION

Pour que le soldat se batte sans regret, il ne faut pas qu'il laisse à la maison familiale des vieux parents, une femme, des enfants dans la peine et dans la misère. Dans l'ancien temps, le bon vieux temps, où voudraient nous ramener les réactionnaires, le soldat n'était qu'un mercenaire qui vendait sa peau pas cher, au sergent recruteur, lors de son engagement. Les quelques livres qu'on lui comptait dans les fumées de l'ivresse acquittaient entièrement la dette de la société envers lui. S'il était blessé au point de devenir infirme, il avait en perspective, quand il était favorisé, l'hospitalisation aux Invalides, ou bien, c'était le cas le plus fréquent, l'aumône d'une pension de 80 livres par an. Quant aux parents indigents des soldats tués à la guerre, ils n'avaient droit à aucun secours. Ils étaient abandonnés à la charité publique.



La Révolution posa dès le début le principe de la solidarité sociale en faveur de tous les déshérités de la vie. Elle ne pouvait moins faire que de l'appliquer en faveur de ceux qui mouraient pour elle, mais elle l'appliqua progressivement, d'une façon de plus en plus large, au fur et à mesure que l'armée devint plus nationale.

Elle l'appliqua d'abord aux seuls volontaires. Les gardes nationaux, qui avaient répondu à l'appel de la patrie en danger, ou que le sort avait compris dans la levée, n'avaient passé avec l'Etat aucun contrat de louage de services. Ils n'avaient reçu aucune prime d'engagement, simplement des dons bénévoles de particuliers généreux ou de sociétés patriotiques. A l'inverse des mercenaires de la ligne, qui étaient presque tous célibataires, ils avaient souvent femmes et enfants. Les familles des citoyens-soldats privées de leur soutien adressèrent en foule des demandes de secours aux autorités élues. Aucun crédit spécial n'avait été prévu. Les administrations locales, les sociétés populaires se tournèrent vers la représentation nationale. Longtemps l'Assemblée n'accorda que des secours individuels dans des cas exceptionnels. Mais il vint un moment où elle se sentit débordée. Elle dut prendre une mesure d'ensemble.

C'était au lendemain de Jemappes et de la



première conquête de la Belgique. Les volontaires, ayant libéré le sol national et reculé les frontières, considéraient leur tâche comme terminée et demandaient leurs congés en masse pour retourner dans leurs foyers. Le désir de les retenir à l'armée ne fut peut-être pas étranger au vote rapide du décret du 26 novembre 1792, le premier qui ait consacré le droit des familles des volontaires aux secours publics.

« Si l'enfant, la femme ou les père et mère du citoyen soldat qui est sur les frontières, avait déclaré le rapporteur de la loi, le robespierriste Maignet, peuvent trouver dans leur propre travail des ressources pour fournir à leurs besoins, ils n'ont aucun droit aux secours de la nation, parce qu'ils ne perdent rien de ce qui leur est absolument nécessaire par l'absence de celui qui est sur les frontières. » L'allocation reste donc un *secours*. Pour l'obtenir il faut justifier du manque de ressources. Nous sommes en présence d'une œuvre d'assistance, sans plus, mais c'était chose toute nouvelle.

Les secours, payables par trimestre et jamais d'avance, étaient mesurés d'après une échelle mobile : 40 livres par an pour chaque enfant âgé de moins de 8 ans, 25 livres par an pour chaque enfant âgé de 8 à 12 ans. Au-dessus de 12 ans, l'enfant était considéré comme pouvant



se suffire. Les vieillards avaient 40 livres de 60 à 70 ans, 50 livres au-dessus de 70 ans. Les femmes, mais seulement celles qui étaient physiquement incapables de travailler, obtenaient une somme fixe de 60 livres. Pour apprécier ces chiffres, il faut se souvenir que le prix moyen de la journée de travail variait de 15 à 20 sous par jour.

La Convention ne devait pas en rester là. Au lendemain de la trahison de Dumouriez, un nouveau décret, celui du 4 mai 1793 (1), élargit la bienfaisance nationale. Dorénavant auront droit aux secours non plus seulement les père et mère, les épouses et les enfants, mais les frères et sœurs orphelins, qui seraient reconnus et jugés par les sections ou municipalités n'avoir pour tout moyen de subsister que le produit du travail des militaires aux armées. La loi, cette fois, ne faisait plus de distinction entre les volontaires et les soldats de ligne, mais elle stipulait expressément que les familles des soldats « partis en remplacement » n'auraient aucun droit aux secours. Le taux des allocations était fortement relevé. Les enfants auraient 50 livres jusqu'à 12 ans, les adultes incapables de travailler, pères, mères, épouses, 100 livres.

(1) Le projet en fut déposé le 4 avril, quatre jours après la trahison du général.



Alors que le décret du 26 novembre 1792 n'avait soulevé aucune discussion, celui du 4 mai 1793 provoqua un débat assez vif. Le Girondin Chasset protesta contre la disposition qui accordait des secours aux frères et sœurs orphelins : « Je n'ai jamais vu que dans aucun gouvernement le frère fut obligé de nourrir son frère. » Il s'attira une verte réplique de Marat : « Je n'aime pas ces petits scrupules qui ne tendent qu'à retenir la main bienfaisante de la nation. La nation s'est emparée des biens d'Eglise ; ces biens sont le patrimoine des pauvres et il ne dépend pas de vous d'en priver les malheureux. » Marat enleva le vote de l'article. Legendre fit décider en outre le relèvement des allocations.

L'arrivée des Montagnards au pouvoir, après le 31 mai, précipita l'évolution de la législation de l'assistance dans un sens de plus en plus libéral.

Le décret du 6-16 juin 1793 fixa le chiffre des pensions accordées aux estropiés et mutilés de la guerre et à leurs ayants droit. Les officiers, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, qui auraient perdu deux membres ou la vue, recevraient à titre de pension, quels que soient leur âge et leur temps de services, la totalité des appointements attachés à leur grade en temps de paix, sans néanmoins que cette pension pût excéder jamais le maximum de 10.000



livres. Les lieutenants, sous-officiers et soldats dans le même cas seraient élevés au grade de capitaine honoraire et en recevraient le traitement. Les officiers et soldats incapables de travailler par suite de leurs blessures pourraient être reçus aux Invalides ou recevoir la pension représentative de cette admission, sans que cette pension pût être inférieure pour le simple soldat à une livre par jour. Les veuves des militaires estropiés, qui justifieraient n'avoir contracté leur mariage qu'après l'époque des blessures reçues, recevraient la moitié de la pension de leur mari, sans que cette pension pût dépasser 1.000 livres.

Par la force des choses, les Montagnards durent chercher leur appui dans la classe populaire en faveur de laquelle ils avaient déjà institué le *maximum* général de toutes les denrées et marchandises. Au printemps de 1794, des améliorations nouvelles furent apportées au régime des pensions et allocations. Le 5 nivôse, sur la proposition de Robespierre au nom du Comité de Salut public, les secours et pensions furent augmentés d'un tiers et les formalités pour les toucher abrégées. Le décret du 21 pluviôse, rendu sur le rapport de Collot d'Herbois, porta aux deux tiers de la pension de leur mari décédé la pension due aux veuves.

La loi continuait d'exclure du droit aux secours et pensions les familles des militaires



partis en remplacement, sous prétexte que ces remplaçants s'étaient fait attribuer au moment de leur enrôlement des avantages pécuniaires. Le 24 floréal an II, Briez proposa d'abolir entièrement « toute ligne de démarcation quelconque entre les soldats de la liberté et de l'égalité ». Il fit valoir que beaucoup de remplaçants faisaient partie par leur âge de la première réquisition et que s'ils n'étaient pas partis avant que cette réquisition fut décrétée, leurs familles auraient maintenant droit aux secours. D'ailleurs, les citoyens qu'ils avaient remplacés étaient partis à leur tour. Enfin il était illogique de faire une exception pour les remplaçants, depuis qu'on avait assimilé les soldats de ligne aux volontaires : « Les deniers d'engagement que reçoivent les troupes de ligne ne sont point un titre d'exclusion pour leurs parents... encore le volontaire ne coûte-t-il rien à la République tandis que le soldat des troupes de ligne a reçu le prix de son engagement des mains de la nation ». La Convention admit sans débat les remplaçants au droit aux secours et pensions.

Le 13 prairial an II, Collot d'Herbois fit un rapport sur l'application de la loi. Il se plaignait qu'elle fût entravée par la négligence ou le formalisme des administrations. Il soupçonna même que l'incivisme de certains fonctionnaires n'était pas étranger à ces lenteurs.



« On nous a demandé une fois quel était le maximum du nombre des enfants à secourir dans une famille, comme si ce maximum pouvait être jamais fixé aussi haut que nous le désirons ; comme si la République pouvait jamais avoir trop de citoyens. Vos âmes de feu avaient prononcé la loi et c'est avec une froideur glaciale qu'elle a souvent été effectuée... Trop souvent, vous le savez, la bienfaisance nationale est étouffée dans le difficile passage des bureaux. » Collot fit décréter qu'une somme de cent millions serait mise à la disposition de la commission des secours publics, que les enfants des veuves recevraient jusqu'à 12 ans la moitié de la pension de leurs mères, que les veuves non indigentes recevraient une indemnité provisoire égale à une année ou une demi-année selon le grade et la solde de leurs maris décédés, que les secours seraient désormais payés d'avance, etc.

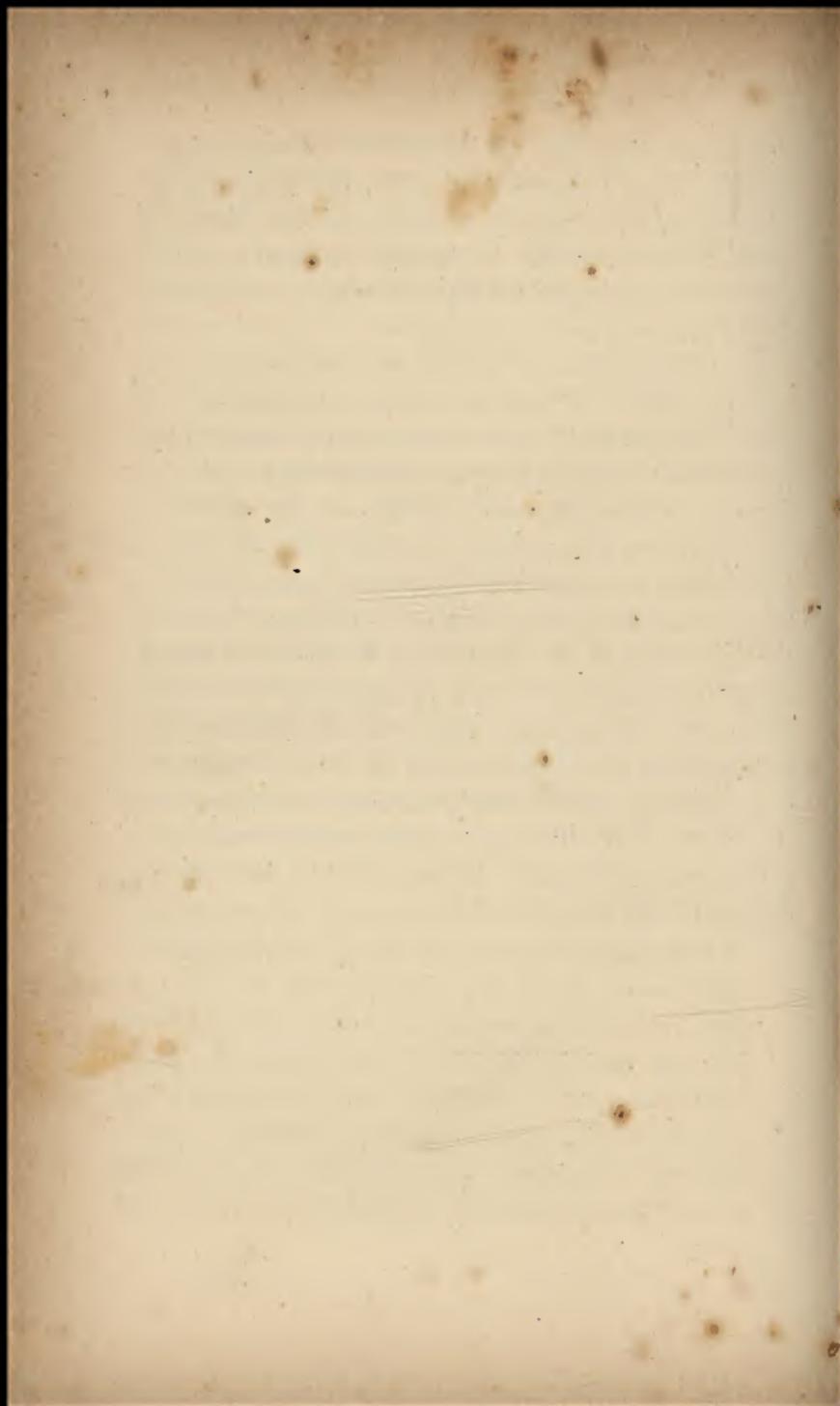
Tant que la Convention obéit à la majorité montagnarde, les intérêts des pauvres furent protégés. Mais, après la chute de Robespierre, la réaction bourgeoise, qui porte dans l'histoire le nom de thermidorienne, sans oser rapporter la législation, s'arrangera pour lui ôter toute force et toute efficacité. Dans l'affreuse crise économique produite par la brusque suppression du maximum et aggravée par les émissions inconsidérées de papier-monnaie, le



Trésor se vide. Il n'y a plus de crédits pour les défenseurs de la patrie et pour leurs familles. Les secours ne sont plus payés que très irrégulièrement et encore en papier-monnaie, avec des retards qui se prolongent des années entières.

La législation ne fonctionna réellement que sous le régime de la Convention montagnarde. Notre République démocratique, en reprenant les principes posés pour la première fois par la grande Assemblée, les a singulièrement élargis. Elle n'a pas réservé l'allocation aux seuls indigents, aux seuls physiquement incapables de travailler, elle a multiplié le nombre des bénéficiaires et le rapporteur général du budget constatait récemment que les crédits nécessités par cette œuvre de solidarité nationale atteignaient 200 millions par mois, absorbant à eux seuls le produit des impôts recouvrés par le Trésor. Certaines voix autorisées ont même pu se demander si on n'était pas allé trop loin dans la voie des largesses.





cm 1 2 3 4 unesp 7 8 9 10 11

Sans attendre d'y être autorisées par une loi, beaucoup d'administrations départementales, comme celle du Doubs, établissaient d'office des taxes sur les parents d'émigrés dont le produit devait servir à l'équipement des volontaires. Dans le Doubs, cette taxe était au minimum de 20 francs par tête aux environs du 10 août 1792. La Convention finit par régulariser et généraliser ce système par son décret du 12 septembre 1792, qui obligea les pères et mères d'émigrés « à fournir à l'habillement de deux hommes pour chacun de leurs enfants qui auront abandonné les terres de la République ». Le montant du prix de l'habillement d'un homme fut fixé à 184 livres.

Dans les cas urgents, les représentants en mission n'hésitèrent pas à recourir à la réquisition soit des étoffes, soit des vêtements. On connaît le fameux arrêté, par lequel Saint-Just et Lebas, en mission à Strasbourg, pourvurent en un jour aux besoins de l'armée du Rhin : « Dix mille hommes sont nus pieds dans l'armée; il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg et que demain, à dix heures du matin, les dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général. » (Strasbourg, le 25 brumaire, réquisition adressée à la municipalité de la ville.) Cet arrêté fut loin d'être une exception. Dès le 6 septembre 1793, Barras avait réquisitionné à



Marseille 20.000 aunes de drap bleu pour habiller l'armée d'Italie. On pourrait multiplier ces exemples.

Dans la crise de la patrie en danger, les municipalités patriotes avaient déployé une grande activité. A Besançon, à Lille, à Paris, etc., elles réunissaient les femmes dans les églises et leur distribuaient les étoffes à confectionner pour les volontaires. Les lieux saints étaient ainsi transformés en « offices d'utilisation des femmes », comme nous disons dans notre jargon du jour (1).

Les gardes nationaux, qui ne portaient pas aux frontières, furent invités dans beaucoup d'endroits à remettre leurs habits et leur équipement à ceux qui s'enrôlaient. La section parisienne du Marais demanda à la Convention, le 17 février 1793, par l'organe de Target, son orateur, de généraliser la mesure, et, le 22 février, la Convention décréta que tous les gardes nationaux seraient tenus de livrer de suite, à peine de 200 francs d'amende, leurs habits d'uniforme dont le prix, d'ailleurs, leur fut remboursé.

Les souliers surtout manquaient. De nombreux volontaires et soldats n'avaient aux pieds

(1) A Besançon, les femmes du club venaient tous les jours avec leurs filles travailler pour les soldats dans l'église des Capucins. (A. CHUQUET, *Charles de Hesse*, p. 408.)



que de grossiers chaussons confectionnés avec de la paille et du foin tressés. La Convention autorisa d'abord les administrations locales à obliger les cordonniers de travailler pour les volontaires jusqu'à ce que ceux-ci fussent pourvus chacun de deux paires de chaussures. (Décret du 22 février 1793.)

Les administrations locales n'ayant pas mis un zèle suffisant à l'exécution du décret, Clauzel fit décider, le 25 octobre 1793, que tous les cordonniers de la République seraient obligés « de remettre à la municipalité de leur résidence cinq paires de souliers par décade et pareille quantité par chaque garçon qu'ils occupent ». Les municipalités devaient leur fournir le cuir au prix du *maximum* et les souliers, confectionnés d'après une instruction officielle, leur étaient payés au prix du même tarif. Le même décret obligea les tanneurs à vider et à remplir leurs fosses sans interruption à peine d'être déclarés suspects. Un décret postérieur, rendu sur la proposition de Barère, le 18 frimaire an II (8 décembre 1793), réquisitionna pendant 20 jours, à partir du 1^{er} nivôse, tous les cordonniers de la République. Ils furent tenus de fabriquer exclusivement des souliers pour la troupe. Ceux qui travailleraient pendant ces vingt jours pour des particuliers seraient condamnés à la confiscation de leurs ouvrages et à une amende de 100 livres au profit du dénon-



ciateur. La peine devait être prononcée par l'administration du district. Ces souliers devaient être tous à bouts carrés. Il était défendu aux simples particuliers d'en porter de pareils sous peine d'être accusés de les avoir achetés à des soldats et d'être punis en conséquence « suivant la rigueur des lois portées contre ceux qui font un trafic illicite des effets militaires ». Vers le même temps la Commune de Paris invitait les bons patriotes à faire don de leurs chaussures pour les besoins de l'armée et à porter dorénavant des sabots, ce qui économiserait le cuir. Dès lors les sabots devinrent comme le bonnet rouge une marque de civisme.

Toutes ces mesures partielles et extraordinaires n'étaient que des expédients. Leur simple énumération montre que l'administration de la guerre était incapable d'assurer par des moyens normaux l'équipement et l'habillement des troupes. Ce n'était pas cependant faute de crédits. A tout instant la Législative et la Convention votèrent des millions pour l'habillement, mais le bureau chargé d'employer cet argent ne sut que le gaspiller et le dilapider.

La guerre n'était pas encore déclarée que, le 6 février 1792, Gay-Vernon donnait connaissance à la Législative d'une lettre du commandant du 2^e bataillon de la Haute-Vienne sur le



dénuement de ses soldats : « Les hommes sont presque nus, la plupart n'ont d'autre linge que celui qu'ils ont sur le corps et sont obligés d'aller sans chemise pour la faire laver. Il n'y a point d'exagération. Il y a eu une petite insurrection les 30 et 31 du mois dernier. MM. les capitaines, voyant que le département et le ministère de la guerre se jouent entièrement des volontaires et de ceux qui les commandent, puisqu'ils ne veulent pas accorder d'argent pour leur acheter chemises, bas, souliers, culottes, chapeaux, comme il est porté par le décret moyennant 3 sols par jour de retenue à chaque homme, MM. les capitaines, dis-je, n'ayant pas de fonds suffisants pour faire des avances, avaient voulu faire aux volontaires une deuxième retenue de 3 sols pour leur procurer par ce moyen les nippes les plus nécessaires. Cette détermination a occasionné quelques troubles... » Gay-Vernon s'indigna et proposa d'écrire au nom de l'Assemblée à tous les bataillons pour faire une enquête sur la manière dont ils étaient vêtus, équipés et armés.

Aussitôt tous les amis des ministres protestèrent au nom de la séparation des pouvoirs et du respect de la hiérarchie. Permettre aux soldats et aux chefs de se plaindre de l'administration, de faire parvenir directement à la représentation nationale leurs justes réclamations, c'était, à les en croire, la fin de tout.



Mais les jacobins de ce temps-là n'étaient pas de ces républicains qu'on exorcise par des fantômes verbaux. Ils savaient qu'il n'y a jamais eu qu'un moyen efficace de prévenir et de réprimer les abus, les faire connaître, les livrer à la publicité. Ils étaient trop libéraux, dans le sens propre du terme, pour sacrifier la liberté aux convenances des ministres et de leurs bureaux. Ils étaient convaincus, au contraire, que la liberté, la liberté toute entière était la condition essentielle de la défense nationale. Leur respect des droits de l'homme était profond et sincère. Il ne leur vint pas une minute l'idée qu'étouffer la connaissance des abus, c'était la même chose que les supprimer.

Le montagnard Basire répondit vertement aux amis des ministres et du mystère. Si on s'adressait pour connaître la vérité aux ministres et à leurs bureaux, on n'obtiendrait, disait-il, que des réticences et des mensonges. « Il est permis à l'Assemblée, continua-t-il, de prendre des informations, de rechercher la vérité, car il serait absurde que la Constitution qui lui a ordonné de surveiller les ministres, lui eût refusé les moyens d'exercer cette surveillance. Pour appuyer ces observations par des faits, je dois vous rappeler que le ministre de la guerre vous a dit, il y a quelques jours, que le passage de Bayonne à Fontarabie était gardé par 9.000 hommes et cependant on sait



aujourd'hui qu'il n'y a dans ces deux postes pas plus de 1.200 hommes. Pour que l'Assemblée nationale ne soit pas trompée à l'avenir, il est important qu'elle autorise ses différents comités à correspondre directement avec tous les corps administratifs et tous les citoyens pour lui procurer les renseignements sur les objets qui leur paraîtront susceptibles d'éclaircir enfin la marche des principaux agents du pouvoir exécutif. »

Après Basire, Thuriot déclara que « la surveillance de l'Assemblée serait vraiment dérisoire si nous ne pouvions surveiller les choses que par l'intermédiaire des ministres, car c'est contre eux principalement que le droit de surveillance vous a été délégué et il serait un peu singulier de croire que les ministres nous donneront eux-mêmes des preuves de leurs prévarications et qu'ils ne coloreront pas d'un vernis trompeur le tableau qu'ils auront à nous présenter sur la situation du royaume... Il est temps que nous voyions par nous-mêmes, puisqu'on nous trompe partout ». Cette thèse, qui était celle du bon sens, eut gain de cause. La Législative renouvela son décret du 20 novembre 1791 qui avait déjà autorisé ses comités à correspondre directement avec les corps administratifs, civils ou militaires, pour se procurer les éléments de ses enquêtes.

Dès lors s'engagea entre les administrations



de la guerre et la représentation nationale une longue lutte qui tourna en définitive au profit du bien public.

Il se trouva des ministres. Pache, Bouchotte, pour seconder les comités de l'Assemblée et réprimer avec zèle les dilapidations et les vols des administrations et des fournisseurs. Mais ceux-ci surent se ménager de puissants appuis non seulement auprès de certains ministres comme Servan et Beurnonville, mais jusqu'auprès des généraux et des membres mêmes de la Convention.

J'ai raconté, dans *La Grande Revue* du 10 avril 1914, l'histoire tragi-comique de cet abbé d'Espagnac, abbé de sac et de corde, qui gagnait des millions sur la fourniture des chevaux aux armées et trouva moyen d'échapper longtemps au châtement en affichant un ultrapatriotisme, en achetant des députés influents tels que Julien de Toulouse et Chabot, et en se procurant, on devine comment, l'appui de Danton et la protection de Dumouriez. D'Espagnac finit par monter à l'échafaud avec les dantonistes. Quelques autres fournisseurs eurent des fins aussi tragiques, mais d'autres, comme le célèbre Ouvrard, réussirent à passer sans encombre les temps fructueux et difficiles de la Terreur.

Le ministre Pache, que la plupart des historiens ont méconnu et qui mériterait d'être



réhabilité, et le député Cambon, président du Comité des finances de la Convention, furent vraiment à cette époque le cauchemar des concussionnaires.

Pache, bien loin de défendre ses bureaux et de pallier leurs fautes, n'hésitait pas, au contraire, à écrire à la Convention des lettres qui étaient comme des réquisitoires. « Le très grand nombre d'hommes qui se sont rendus aux frontières depuis le 10 août, écrivait-il le 2 novembre 1792, la promptitude des armements m'ont forcé à faire venir des quantités de souliers proportionnées au nombre d'hommes... *La plupart de ces fournitures ont été de très mauvaise qualité...* Sur mon invitation, les sections ont nommé des commissaires pour vérifier les marchandises au fur et à mesure de leur livraison. Toutes celles qui ne sont pas bonnes seront refusées... » Et, dans la même lettre, Pache osait avertir la Convention qu'un de ses membres, l'ami de Danton, Fabre d'Eglantine, avait reçu, de son prédécesseur Servan, une avance de 30.000 livres pour une fourniture de souliers à l'armée (1). Fabre d'Eglantine, qui était un bohème luxueux criblé de dettes, n'ayant rien fourni et n'ayant même pas répondu à une première

(1) Voir dans les *Annales révolutionnaires*, t. IV, p. 533, l'article intitulé ; « Fabre d'Eglantine, fournisseur aux armées. »



mise en demeure, Pache lui écrivait, le 14 décembre 1792, ce billet très sec : « Le 15 septembre dernier, l'ex-ministre Servan vous fit payer une somme de 30.000 livres pour vous donner les facilités de faire un approvisionnement en bottes et en souliers. Dans ma lettre du 17 octobre dernier, je vous demandais compte de cette somme et des marchandises que vous vous étiez procuré ; vous ne m'avez pas répondu jusqu'à présent. Je vous prie de ne pas différer plus longtemps à le faire. » Fabre ira plus tard rejoindre d'Espagnac sur la fatale charrette.

Pache, comme bien on en pense, souleva des haines terribles. Dumouriez, qui de tous les généraux d'alors était certainement le plus âpre au gain, lui déclara une guerre sans merci et les Girondins qui croyaient trouver dans le vainqueur de Valmy et de Jemappes un rempart contre les montagnards, firent chorus. Pache prit le parti d'adresser à l'armée et au public une justification qu'il fit paraître sous la forme d'une adresse : « Je ne servis point l'ambition ou l'esprit de parti de gens qui, je ne sais pourquoi, avaient cru pouvoir compter sur moi. Et la sévérité de mes principes, et surtout de leur application, effraya tous les hommes encore accoutumés à vivre des abus. Ces derniers, parmi lesquels je compte le plus grand nombre des commissaires, des régisseurs, des fournisseurs et des commis, soit



dans les armées, soit à Paris, mirent, dans l'exercice de leurs fonctions au moins cette inertie qui arrêta le service déjà trop lent. Le combattant qui en éprouvait le mauvais effet se plaignit et avec raison sans doute. Des généraux, qui préféraient être entourés de gens faciles, dont le nouvel ordre devait les priver, répétèrent en les multipliant les plaintes des combattants... Il est incontestable que sur 500.000 combattants qui composaient l'armée française du 20 au 30 octobre, époque de mon entrée au ministère, 250.000 hommes étaient dans un état de dénuement. Il l'est encore que les magasins étaient vides, puisque tout ce qu'on avait pu obtenir des fournisseurs était employé à la distribution journalière. Or, nul homme raisonnable ne supposera que l'on puisse en deux mois, ni même en quatre, pourvoir au vêtement complet de 250.000 hommes dénués, non compris l'entretien des 250.000 autres... J'ai aiguillonné certains agents, j'en ai déplacé d'autres, j'ai envoyé des hommes vigilants dans les diverses armées pour obtenir des comptes de l'état réel et déterminer les besoins selon leur urgence... Je ne suis pas au complet sans doute, quoique dans quelques parties les plaintes commencent à se calmer, mais on travaille sans relâche et j'ai lieu d'espérer qu'on parviendra successivement à subvenir à tout ; que les besoins, que les rigueurs de



la saison rendent les plus urgents, vont incessamment être satisfaits et que l'habillement de l'armée française sera au printemps tel qu'il doit être de tous points » (1). Hélas ! le pauvre Pache n'atteignit pas le printemps avec son maroquin. Dumouriez vint impérieusement exiger sa destitution. Il quitta quelques jours plus tard, au début de février, le ministère de la guerre pour la mairie de Paris.

Cambon, dont Dumouriez aurait voulu se débarrasser aussi, fut plus heureux que Pache. Il fit front à toutes les attaques et il continua à dénoncer âprement fournisseurs et administrateurs concussionnaires. Sa ténacité obtint des résultats. Le 20 novembre 1792, les représentants en mission à Lyon avaient dénoncé dans une lettre à la Convention des scandales particulièrement graves. Le commissaire ordonnateur Vincent, dans un marché de drap avec le juif Jacob Benjamin, avait omis de spécifier la largeur de l'étoffe à fournir. Le commissaire des guerres Vast s'était livré à de nombreuses concussions : « Nous avons découvert, disaient les représentants, et nous avons la preuve que dans chaque marché, chaque fourniture, la hiérarchie militaire ne présente qu'une échelle de crimes : fournisseur général, fournisseur

(1) Adresse reproduite dans E. DÉPREZ : *Les Volontaires*, p. 280.



hochets nombreux, des chiffons brillants et des meubles commodes à toute la France et à une partie de l'Europe ; le Paris de la République, sans cesser d'être le théâtre du goût et le dépôt des inventions agréables et des productions des arts, Paris va devenir l'arsenal de la France. » Ce ne furent pas de vaines paroles. 258 forges en plein air martelèrent le fer : 140 sur l'esplanade des Invalides, 54 au jardin du Luxembourg, 64 sur la place de l'Indivisibilité. Les canons forgés passaient ensuite dans l'une des seize foreries établies sur cinq grands bateaux dans la Seine, puis on les conduisait dans les différents ateliers où ils étaient blanchis, réduits, limés, pourvus de tenons, de culasses, de platines, etc. Les mesures furent prises pour qu'en pleine production on put aléser 1.000 canons par jour.

Les couvents nationalisés devinrent des manufactures de fusils. Des platineurs de Maubeuge s'installèrent au couvent des Chartreux « et ce local, dit Carnot, consacré jadis au silence, à l'inaction, à l'ennui, aux regrets, en retentissant du bruit des marteaux, offrit le spectacle de l'activité la plus utile et le tableau d'une population heureuse ». Le magasin des fers et aciers fut établi dans la maison de l'émigré Maupeou, celui des outils dans la maison de l'émigré d'Esclignac, celui du charbon de terre dans les caves de l'abbaye Saint-



Germain. Pour construire ou aménager rapidement les ateliers et les magasins, le Comité de Salut public se fit présenter la liste des jacobins, des électeurs de 1792 et des membres de la Commune du 10 août. Sur cette liste, il releva les noms des architectes, les convoqua et leur partagea le territoire de Paris en secteurs. Des délégations d'ouvriers furent chargées de s'entendre avec les ingénieurs et les architectes pour disposer les locaux au mieux de la fabrication.

Tous les ouvriers travaillant le fer furent recensés, enregistrés, mis en réquisition, appelés à Paris ou dans les autres manufactures selon les besoins. Les parties fines et délicates de l'armurerie furent confiées à des ouvriers horlogers ou bijoutiers. Huit ouvriers de Paris pris parmi les plus habiles furent envoyés à la manufacture de Charleville pour y faire un stage d'instruction. Ils prirent connaissance des plus petits détails de la fabrication et, pour achever leur apprentissage, on leur fit fabriquer toutes les pièces qu'ils rapportèrent à Paris comme des modèles pour servir à l'instruction des autres ouvriers.

Le travail à la journée était combiné avec le travail aux pièces. Des commissions arbitrales, nommées par les ouvriers d'une part et par les corps élus de Paris de l'autre, fixaient le prix du travail aux pièces. « L'établissement



des ateliers, disait Carnot, est favorable à l'égalité, en retirant les ouvriers qui n'avaient pas d'ateliers ou qui étaient peu fortunés de la dépendance de ceux que ci-devant ils appelaient maîtres ; là ils peuvent entreprendre à leur compte ; ils sont aussi chez eux, ils sont maîtres à leur tour. »

Deux mois suffirent pour établir et mettre en train forges, ateliers, magasins, en dépit de tous les obstacles. Carnot nous dit que des contre-révolutionnaires en bonnet rouge avaient essayé de faire comprendre plus d'un de ses ouvriers dans la réquisition militaire et que certains de ceux-ci furent même arrêtés. Il ajoute qu'on chercha à fomenter parmi eux des grèves « en éveillant en eux un sentiment d'avarice subversif de l'esprit républicain ». Toutes ces manœuvres furent déjouées. Le 13 brumaire an II (3 novembre 1793), une députation des ouvriers de la manufacture parisienne vint présenter à la Convention les premiers fusils fabriqués par elle. Elle promit qu'avant peu 1.000 fusils sortiraient par jour de ses ateliers. « Qu'ils tremblent donc les rois coalisés, s'écria son orateur ! Si les Parisiens seuls font entre eux plus que toutes les puissances des tyrans réunis, quel sera leur sort lorsque toutes les parties de la République auront aussi transformé leurs ateliers en fabriques d'armes ? » La manufacture parisienne



fabriqua très vite 700 fusils par jour. Les trois autres anciennes manufactures en fabriquaient 16.000 par mois. La production avait été plus que décuplée.

L'administration centrale des armes, poudres et salpêtres étendit bientôt son action à toutes les manufactures de la République. Les ouvriers des mines de charbon de terre furent réquisitionnés comme les ouvriers en fer. La fabrication des baïonnettes fut confiée aux agents nationaux des districts par un arrêté du Comité de Salut public qui débutait ainsi : « Considérant que l'arme favorite du Français est la baïonnette, qu'à son aspect les tyrans tremblent et les esclaves fuient... que l'on fabrique des piques dans une grande partie de la République et que partout où l'on a fabriqué des piques on peut fabriquer des baïonnettes... » (13 ventôse an II, 3 mars 1794.)

Quand s'ouvrit la campagne du printemps, la masse des réquisitionnaires était habillée, équipée, armée. L'activité du Comité de Salut public, aidée et soutenue par l'ardeur des clubs, avait fait ce prodige.



III

LE MATÉRIEL. — LES MUNITIONS

« Aujourd'hui, avait dit Prieur (de la Côte-d'Or), le 14 frimaire (4 décembre 1793), que la liberté offre partout à ses braves défenseurs la foudre qui doit frapper les tyrans, il faut qu'elle multiplie en même proportion les matières qui la lancent. » La régie des poudres et salpêtres produisait annuellement 3 millions de livres de poudre. Il en fallait 20 millions pour garnir les cartouches et les gargousses nécessaires à l'armement nouveau. Les généraux faisaient retomber leurs échecs sur le manque de munitions. Hoche écrivait au ministre de la guerre Bouchotte, le 11 frimaire (1^{er} décembre 1793), qu'il avait dû battre en retraite devant Kaiserslautern faute de munitions et il répétait, quelques jours plus tard, qu'il serait obligé de rester sur la défensive tant qu'il n'en aurait pas reçu un approvisionnement suffisant (1).

(1) Arthur CHUQUET, *Quatre généraux de la Révolution, Hoche et Desaix, Kléber et Marceau*, p. 43, 54.



Le salpêtre entraît dans la production de la poudre dans la proportion de 75 %. (On y ajoutait 12,5 % de soufre et 12,5 % de charbon de bois.) La plus grande partie du salpêtre nous venait jusque-là de l'Inde. Il ne fallait plus songer à en recevoir par mer. Encore une fois le Comité de Salut public s'adressa à la science. Gaspard Monge consulté répondit : « Livrez-nous de la terre salpêtrée et, trois jours après, nous chargeons les canons. » Les bureaucrates de la régie des poudres sourirent de pitié sceptique. Mais le Comité de Salut public exécuta le programme du savant. Une courte notice simple et précise sur l'extraction du salpêtre fut répandue à profusion. Le Comité ordonna qu'elle serait lue sous l'arbre de la liberté trois décadis consécutifs. Elle indiquait les moyens de reconnaître les terres salpêtrées et de les exploiter économiquement par le lessivage à froid. Trois cuiviers munis d'un robinet suffisaient à l'installation d'un atelier. On les remplissait de terre à salpêtre, puis on versait de l'eau de l'un à l'autre en faisant passer plusieurs fois dans chacun l'eau de la lessive. Chaque commune fut tenue d'organiser un atelier général. Tous les citoyens furent engagés à recueillir dans leurs demeures, caves, celliers, étables, pressoirs, etc., le sel précieux, le « sel vengeur ». Le salpêtre leur fut payé à raison de 24 sols la livre.



Le Comité de Salut public, pour stimuler leur zèle, afficha sur tous les murs un vibrant appel : « Les Américains, pour soutenir la guerre qui les a rendus libres, n'ont eu le salpêtre nécessaire à leur défense qu'en exigeant sous peine de mort six livres de ce sel de chaque propriétaire. N'oubliez pas que le temps presse, qu'il nous faut de la poudre dans deux mois ! » Le Comité comptait surtout et avec raison sur le zèle des jacobins. Il leur adressa une circulaire : « Que tous les amis de la liberté et de l'égalité deviennent pour quelques décades autant de salpêtriers ; qu'ils s'empressent de lessiver toutes les terres de leurs souterrains ; que la République se couvre d'ateliers de salpêtre, comme elle se couvre d'usines où se fabriquent les armes ; que du sein des sociétés populaires comme des véritables foyers de la Révolution partent les éruptions volcaniques qui doivent engloutir promptement tous nos ennemis ! »

Les jacobins se mirent à l'œuvre avec enthousiasme. Ce fut faire œuvre pie, œuvre républicaine que d'apporter son salpêtre à la masse commune. Il y eut même des excès de zèle qu'on mit, comme de juste, sur le compte des aristocrates masqués en exagérés. Quelques vieilles maisons, dont les murs avaient été fouillés trop profondément, s'écroulèrent. Des tranchées furent creusées dans les rues. Mais



on mit bon ordre à ces manifestations intempestives. La récolte du salpêtre prit les allures d'une fête civique. Les sections parisiennes l'une après l'autre défilèrent à la barre de la Convention, portant en triomphe des chaudières pleines de salpêtre, aux sons de musiques entraînantes. Des chœurs entonnaient des chants de circonstance :

Tremblez, tyrans, voici la foudre
 Qui, pénétrant dans vos palais,
 Va bientôt réduire en poudre
 Ces murs témoins de vos forfaits.

Frémissez, pâlissez ! Ni vos sceptres, ni vos couronnes,
 Fiers potentats, ne vous garantiront de nos coups,
 Et jusqu'au plus haut de vos trônes,
 Monstrès, nous vous atteindrons tous.

Et toi, que jadis la colère
 De ces indignes souverains
 Arrachait du sein de la terre
 Pour la ruine des humains,

Salpêtre précieux, parais ! Pour un plus juste usage,
 La liberté t'appelle du fond des souterrains ;
 C'est pour seconder le courage
 De ses enfants républicains.

Va purger le sol de la France
 De ses perfides ennemis ;
 Que leur insultante présence
 Ne souille plus notre pays.

Ministre de la mort, va tonner contre les despotes,
 Délivre-nous de ces tigres de sang altérés !
 Par le canon des sans-culottes
 Qu'ils soient à jamais terrassés !



Ces vers ne sont peut-être pas de la très haute littérature, ils ont du moins le mérite de la sincérité.

Le Comité de Salut public eut le souci constant d'associer à son œuvre le peuple des sans-culottes. Il n'appela pas seulement et à tout instant le contrôle de la Convention sur ses actes, il sollicitait la collaboration de tous les bons citoyens. Il avait dans le bon sens populaire une confiance entière et c'était dans la collaboration de tous, collaboration ouverte et franche, qu'il cherchait le succès de ses mesures. Il ne fut pas trompé dans son attente. Le peuple français est ainsi fait qu'il se détourne d'instinct des gouvernements qui essaient de le mettre en tutelle, mais qu'il se donne tout entier à ceux qui savent stimuler ses énergies.

Le salpêtre brut récolté, il fallait le raffiner et le transformer en poudre. Le Comité réquisitionna dans toute la France les chaudières en cuivre, celles qui servaient à la fabrication de la bière ou au raffinage du sucre. Dans chaque district les églises ou les maisons d'émigrés devinrent autant de raffineries de salpêtre (1).

(1) A Paris, la maison de l'émigré Juigné, ci-devant quai Malaquais, fut le siège de la commission nationale des armes et poudres, le temple de la Raison de la section de l'Unité devint la raffinerie générale des salpêtres.



Toute cette immense fabrication répandue sur tout le territoire exigeait un nombreux personnel, qu'il fallait improviser. Les inspecteurs des poudres et salpêtres eurent ordre de se faire accompagner dans leurs courses par deux citoyens, pris parmi les enfants des ouvriers et artistes intelligents et qui sachent lire, écrire et compter. Les inspecteurs leur donneraient chemin faisant les connaissances indispensables d'histoire naturelle, de physique, de mécanique et de chimie « qui les mettraient à portée de bien concevoir et de bien exécuter eux-mêmes les différents procédés propres à reconnaître les matériaux salpêtrés, à extraire le salpêtre, à le purifier ou le raffiner, à fabriquer la poudre et à en déterminer la force » (1).

En attendant que ces apprentis fussent formés et pussent diriger les ateliers, il fallait courir au plus pressé, employer des moyens plus rapides, des moyens « révolutionnaires ».

Le 14 pluviôse (2 février 1794), le Comité de Salut public « considérant que la fabrication révolutionnaire du salpêtre, de la poudre et des canons, dans toute l'étendue de la République, exige un grand nombre d'agents éclairés pour être portée promptement à toute l'activité nécessaire », décida d'organiser à Paris un cours

(1) Arrêté du Comité de Salut public en date du 19 pluviôse (7 février 1794).



révolutionnaire qui commencerait le 1^{er} ventôse (19 février) et durerait trois décades. Tous les districts durent faire choix de « deux citoyens robustes, intelligents et accoutumés au travail » pris dans les compagnies de canonniers et âgés de 25 à 30 ans, pour les envoyer immédiatement dans la capitale. Ils furent logés par les soins de la ville de Paris et reçurent une indemnité de 3 livres par jour. Des cours sur la fabrication des salpêtres et des poudres leur furent faits tous les matins, au Museum du Jardin des Plantes, par Guyton de Morveau, Fourcroy, Berthollet, Dufourny, etc. D'autres cours sur la fabrication des canons avaient lieu l'après-midi, à la salle des Electeurs de Paris, au ci-devant évêché et étaient confiés à Hassenfratz, Monge et Perrier. Trois cours de chaque espèce furent professés à tour de rôle, matin et soir, pendant trois décades. Des exercices pratiques les complétèrent. Ils étaient réservés en principe aux huit cents ouvriers envoyés par les districts, mais le public y était admis gratuitement.

L'ouverture de ces cours, le 1^{er} ventôse, se fit en grande cérémonie. Les rues de Paris avaient été pavoisées par des faisceaux d'armes et « des attributs de la liberté ». La Convention se fit représenter par une délégation.

Pendant tout le mois de ventôse, les *élèves* et leurs professeurs parcoururent Paris en chan-



tant des hymnes patriotiques et en visitant les principales usines, fonderies, foreries, forges, ateliers de raffinage, etc. Ils ne manquèrent pas non plus de se rendre au club des jacobins où force harangues furent échangées. Ils parurent à des banquets civiques, à des plantations d'arbres de la liberté. Rien ne fut épargné pour leur rendre le séjour de Paris agréable et profitable.

Le jour où se terminèrent les cours, le 30 ventôse (20 mars), élèves et professeurs se rendirent en cortège à la Convention pour la faire juge de leur travail. La municipalité de Paris tint à les accompagner, ainsi que des députations des sections. Ils présentèrent le salpêtre qu'ils avaient raffiné, la poudre qu'ils avaient fabriquée, un canon qu'ils avaient construit de toutes pièces. « Ici, dit le *Moniteur* dans sa description de cette grande journée, le salpêtre était porté sur une peau de lion ; là, il s'élevait en pyramide, en montagne ; partout il portait les couleurs nationales, il était surmonté de palmes, de branchages, de couronnes de chêne, de fleurs, de guirlandes. Le salpêtre lui-même avait pris dans les mains des républicains les formes des emblèmes de la liberté ; il était figuré en faisceaux, en colonnes, en bonnets, en piques, en arbres et en feuillages... Les drapeaux, les flammes élevées dans l'air, la force armée qui précédait, accompa-



gnait et terminait le cortège, lui donnait l'ordre et l'appareil militaire si convenable au genre d'industrie et de courage qu'il représentait. Une musique guerrière répétait les airs chéris des républicains et devançait les groupes des élèves... » Monté sur la pièce de canon récemment fondue, un canonier harangua l'Assemblée. « Quand nous aurons suffisamment fait des canons et de la poudre pour terrasser les tyrans, notre tâche sera-t-elle remplie ? Non, il nous en restera une plus glorieuse : ce sera d'aller avec nos frères d'armes, au champ de la gloire, terrasser les tyrans et leurs satellites. Il faut que ces vils esclaves apprennent ce que peuvent le génie de la liberté et l'amour de la patrie ; il faut, dis-je, qu'ils apprennent que les républicains savent faire de la poudre et des canons, qu'ils savent aussi se battre. Nous périrons plutôt que de rentrer dans l'esclavage, heureux si, en expirant, nous pouvons crier : *Vive la République !* » La Convention applaudit et après que son président eut remercié en son nom, elle nomma une députation qui assista au Jardin national, c'est-à-dire au Jardin des Tuileries, à l'épreuve du salpêtre, de la poudre et du canon fabriqués par « les élèves de la République ».

Le salpêtre recueilli par la méthode révolutionnaire fut bientôt en quantité plus que suffisante. Pour stimuler le zèle individuel, des



inscriptions civiques annonçaient à tous que telle maison avait fourni tant de livres du sel vengeur. « Jamais aucune révolution, dit Barère, n'a présenté le spectacle d'un peuple devenu subitement chimiste, physicien, fondant des canons et fabriquant des salpêtres avec plus d'activité et autant de talent que les hommes les plus exercés dans ces différents arts » (1).

La potasse, qui entraît dans la composition du salpêtre, menaçant de manquer, le Comité de Salut public interdit d'employer cette précieuse matière dans les besoins ordinaires. Il s'efforça de la remplacer par la soude qu'il fit extraire du sel marin. Il fit appel aux savants pour inventer de nouveaux procédés économiques. Barère conseilla de brûler les mauvaises plantes, les broussailles, les genêts, les bruyères, et de retirer de leurs cendres calcinées et lessivées le *salin* qui renferme la potasse. Des primes furent accordées aux citoyens qui se livreraient à cette fabrication.

Ainsi toutes les difficultés furent surmontées. La fabrication des armes et poudres dépendait auparavant de trois ministères différents : guerre, marine, contributions publiques. Le Comité, ici encore, unifia et simplifia. Il réunit les services dispersés dans une commission

(1) Discours du 29 germinal.



centrale des armes et poudres, composée de trois membres solidairement responsables et placés sous sa surveillance immédiate. La commission eut le droit de passer les marchés et put exercer le droit de réquisition. Elle ne dirigea pas seulement la fabrication, elle eut sous son autorité tous les arsenaux et magasins d'artillerie. Les compagnies d'ouvriers, autrefois rattachées à l'artillerie, furent mises à sa disposition (1).

Par les procédés anciens, la poudre ne se fabriquait que lentement. Le mélange intime du salpêtre, du soufre et du charbon s'obtenait au moyen d'un battage de douze heures dans des moulins à pilons. « Il fallait des machines compliquées, longues et difficiles à établir... Il fallait des emplacements choisis sur les bords des rivières avec un courant d'eau à sa disposition ; il fallait un temps propice, une saison favorable pour étaler, pour sécher la poudre pendant six semaines. » (Barère.) Des moyens nouveaux aussi simples, aussi rapides qu'ingénieux, des moyens révolutionnaires en un mot, remplacèrent les anciennes routines. On put produire, grâce à eux, la poudre dans tous les temps, dans toutes les saisons et dans tous les lieux. Les trois produits qui entraient dans la composition de la poudre furent placés dans

(1) Décret du 13 pluviôse.



des tonneaux tournant sur leur axe et dans lesquels la matière était broyée et triturée par des gobilles d'étain. L'opération était terminée en trois heures.

Une immense poudrerie fut édiflée dans la plaine de Grenelle alors encore inhabitée. Ses bâtiments, construits d'abord pour fournir 5.000 à 6.000 livres de poudre par jour, furent bientôt agrandis, de sorte qu'elle put porter ce chiffre à 25.000 et à 30.000 livres. On y employa un moment 1.800 ouvriers, chiffre inouï pour l'époque. D'autres poudreries s'élevèrent en province.

Aussitôt prêtes, les poudres étaient mises en baril et expédiées en poste aux armées. Les généraux approvisionnés en abondance purent prendre l'offensive et la victoire sourit à leurs drapeaux.



IV

L'HABILLEMENT. — LES FOURNISSEURS

Qui ne connaît les célèbres lithographies de Raffet sur les soldats de l'an II ? L'artiste les a représentés tels qu'il les a vus, d'un crayon fidèle, criants de vérité. Ces héros en guenilles, sans souliers, la plupart, aux pantalons de toutes les couleurs, aux vestes et aux habits de toutes les coupes, aux coiffures les plus fantaisistes, ont l'air fier et superbe sous leurs haillons. Ces conquérants de l'Europe sont mis comme des mendiants.

Tous les témoignages des contemporains, lettres de soldats, correspondances des représentants, discours des députés, sont remplis de plaintes navrantes sur le dénuement de la troupe et sur les vols des fournisseurs. C'est miracle que des soldats aussi mal nourris et vêtus se soient battus comme des lions. Et c'est là une preuve de plus, pour le dire en passant, que la victoire n'est pas uniquement affaire de ravitaillement et de matériel.



Les volontaires, n'étant en principe que des gardes nationaux soldés, devaient s'équiper à leurs frais. Mais, très vite, avec la fréquence des levées, avec le remplacement et le tirage au sort, l'équipement et l'habillement durent être mis au compte des administrations locales d'abord, de l'Etat ensuite (à partir du 2 novembre 1792). Dans beaucoup d'endroits, sinon presque partout, les administrations, n'ayant pas de crédits ou des crédits insuffisants, recoururent aux souscriptions et aux dons volontaires ou aux taxes forcées sur les riches et les suspects.

Les sociétés populaires, ici comme partout, stimulèrent le zèle languissant des autorités et payèrent d'exemple. Leurs dons aux volontaires furent considérables. En nivôse an II, Marseille distribue d'un seul coup 134 chapeaux, 885 chemises, 335 culottes, 270 paires de bas, 3.141 paires de guêtres, 3.605 paires de souliers, 23 habits, 32 vestes et 34 sabots (1). A la même date la petite ville de Pont-à-Mousson distribuait à l'armée de la Moselle 3.013 chemises, 436 paires de bas, 149 vestes, 220 paires de souliers, 145 gilets, 189 pantalons, 55 habits. etc. (2).

(1) S. VIALLA, p. 244.

(2) Lettre de Balthazar Faure, datée de Bitche, le 3 nivôse an II.



muné. Mais comment ? Le ministre de Louis XVI, Narbonne, proposa, à la veille de la déclaration de guerre, de verser les volontaires dans la ligne : « Le régime sévère qu'exige l'époque de la campagne, disait-il, paraîtra au moins despotique aux citoyens délibérants et une minorité turbulente déciderait de tous les événements. » Sa proposition n'eut pas de suite, parce que la grande majorité des révolutionnaires craignait qu'au contact des troupes de la ligne les volontaires ne perdissent leur esprit civique. Craintes justifiées par l'événement ! Quand Lafayette d'abord, Dumouriez ensuite, essayèrent d'entraîner l'armée contre Paris, c'est dans la ligne seule qu'ils trouvèrent des concours. Les volontaires, eux, restèrent inébranlablement fidèles à la Révolution. Dumouriez, escorté des hussards de Berchiny, s'appêtait à se rendre à Condé pour entraîner sa garnison quand le 3^e bataillon des volontaires de l'Yonne, conduit par Davout, lui barra le passage et le força à tourner bride sous la fusillade (1). Que serait-il arrivé si les volontaires versés depuis un an dans la ligne, comme le voulait Narbonne, avaient perdu leur individualité ? Il est possible, il est probable que les généraux ambitieux eussent réussi leurs pronunciamientos.

(1) Arthur CHUQUET, *Dumouriez*, p. 208.



Mais s'il ne fallait pas songer à unifier l'armée en versant les volontaires dans la ligne, l'opération inversé pouvait être envisagée. On nationaliserait la ligne en l'assimilant, en l'*amalgamant* aux volontaires. Dubois-Crancé proposa l'opération dans un remarquable rapport qu'il lut à la Convention le 7 février 1793. Sa thèse se heurta à de vives résistances de la part des généraux et de la part des Girondins. On allait disaient ceux-ci, compromettre la discipline. On allait mécontenter la ligne, la pousser à la révolte, car elle n'accepterait jamais d'être commandée par des officiers de volontaires. Ne valait-il pas mieux laisser les choses en l'état ? La « rivalité de gloire » entre des corps différents créait une émulation de bravoure utile en fin de compte à la République. Dubois-Crancé, énergiquement soutenu par Saint-Just, triompha de toutes les difficultés à force d'habileté, de patience et de courage et finalement la Convention lui donna raison.

Se défendant de toute prévention contre la ligne, il ne voulait, disait-il, que lui assurer des droits égaux à ceux des volontaires : « On peut dire que tous les soldats sont de bons, de loyaux Français. Il est donc temps de les faire jouir de tous les droits qui leur appartiennent, il est temps, pour achever d'extirper jusque dans la racine les vestiges de l'ancien régime,



que parmi les défenseurs de la patrie il n'existe plus d'autre distinction que celle que le bien du service commande... Le premier acte de reconnaissance digne des représentants du peuple, digne de nos braves troupes de ligne, est de les considérer toutes dès aujourd'hui comme volontaires nationaux, de les réunir avec leurs frères d'armes et de n'en faire qu'un seul et même faisceau contre les ennemis de la patrie. » Deux bataillons de volontaires seraient donc réunis avec un bataillon de ligne pour former une demi-brigade. Les volontaires donneront à la ligne leur élan, leur civisme généreux, la ligne apprendra aux volontaires l'obéissance, l'expérience, le métier. Les soldats de ligne auront, comme les volontaires, le droit de nommer aux emplois vacants, mais, afin de sauvegarder leurs droits légitimes, un tiers des places sera réservé à l'ancienneté. Ainsi les officiers de ligne n'auront pas à souffrir de la réforme. Ils n'ont pas à craindre que les suffrages des volontaires les écartent des promotions au choix, car ce choix se fera par bataillon exclusivement. « Enfin la faculté donnée aux électeurs d'un bataillon de choisir dans les autres est encore à l'avantage de la ligne, puisqu'il est vraisemblable que les volontaires chercheront parmi leurs frères d'armes les plus sages, les plus instruits pour les commander »



Un ingénieux système d'élection s'efforçait d'éliminer la part du hasard, de l'ignorance et de l'intrigue. Ne seront électeurs à l'avenir que les subordonnés du grade vacant. Les candidats devront être pris obligatoirement parmi les gradés de l'emploi immédiatement inférieur à celui qu'il s'agit de remplir. Les sergents ne seront pris que parmi les caporaux, les sous-lieutenants que parmi les sous-officiers, etc. Les électeurs, d'ailleurs, n'auront plus qu'un droit de présentation. Ils désigneront trois candidats pour le poste vacant et les individus du grade égal à celui qui est vacant choisiront définitivement l'élu. L'emploi de chef de brigade reviendra de droit au plus ancien des chefs de bataillon. Les officiers généraux seront nommés par le conseil exécutif. La nomenclature des hauts grades était révisée. Les anciens maréchaux de camp s'appelleront généraux de brigade, les lieutenants-généraux généraux de division, les généraux d'armée généraux en chef. Ainsi la France n'aura plus deux armées rivales, mais une troupe unique animée d'un même esprit, pourvue de droits égaux, soumise aux mêmes lois. « L'unité de la République exige l'unité dans l'armée », avait dit Saint-Just, et il avait ajouté, d'une de ses formules brèves dont il avait le secret : « On ne fait pas les révolutions à moitié. »

L'amalgame remplit complètement l'attente



de ses auteurs. Les nécessités militaires en retardèrent l'application jusqu'à l'hiver de 1793-1794. Mais, dès l'été de 1793, la solde, l'uniforme, les règlements assimilèrent la ligne aux volontaires. Sans doute quelques vieux soldats regrettèrent leur habit blanc et ne se décidèrent à le quitter que quand il tomba en loques. Mais l'animosité disparut peu à peu entre *Bleuets* et *Culs blancs*. Il n'y eut plus entre eux qu'une mutuelle émulation pour le bien du service.

L'embrigadement, auquel procédèrent des conventionnels envoyés spécialement aux armées, ne souleva aucune résistance. « On peut se promettre de cette mesure, écrivait l'un de ces commissaires, Gillet, le 14 germinal an II (3 avril 1794), deux grands effets : une meilleure discipline et une bonne administration. On se fait à peine une idée du désordre qui régnait dans la plupart des bataillons... Les soldats sont comme le peuple, ils sont bons. Il ne s'agit que de leur procurer des chefs capables et dignes de les conduire à la victoire. » Tous les conventionnels alors présents aux armées ne tarissent pas d'éloges sur la belle attitude des nouvelles demi-brigades : « Les vieux militaires, écrivent Milhaud et Soubrany, le 21 germinal an II (10 avril 1794), disent hautement qu'on n'a jamais vu de troupes plus belles et mieux tenues et les amis de la liberté et de



l'égalité n'en ont jamais vu de plus républicaines. »

D'après le plan primitif de Dubois-Crancé, les bataillons de volontaires devaient être simplement accolés au bataillon de ligne pour former la demi-brigade. A la réflexion on crut mieux faire en mélangeant dans les trois bataillons volontaires et soldats. « Pour que l'amalgame s'effectue de la manière la plus efficace, prescrivit le Comité de Salut public, chaque compagnie, tant celles de grenadiers que de fusiliers, devra être composée de 40 volontaires et de 20 soldats de ligne pris de la tête, du centre et de la queue de celles existantes dans les trois bataillons » (1). Ainsi mêlés dans l'existence journalière, soldats et volontaires échangèrent mutuellement leurs qualités et formèrent ces troupes incomparables qui vainquirent à Fleurus, conquièrent la Hollande, l'Allemagne et l'Italie; ces phalanges invincibles qui firent de la première République « la grande nation ».

(1) Instruction sur l'amalgame, dans E. DÉPREZ, *Les Volontaires*, p. 329.



II

LE MATÉRIEL. — LES ARMES

Des canons, des fusils, des munitions! Ce cri, qui flamboie à la manchette de nos grands quotidiens, fut répété presque journallement à toutes les tribunes patriotiques de 1789 à 1794.

A peine formées, les gardes nationales réclamèrent des fusils. Le ministère de la guerre mit la plus grande mauvaise volonté à les satisfaire. Il prétextait que les magasins suffisaient à peine à fournir l'armée régulière et pourtant ils renfermaient avant 1789 700.000 armes en bon état (1). Il fallut des décrets répétés de l'Assemblée pour armer peu à peu et partiellement avec les armes des arsenaux les gardes nationales des départements de la frontière.

Les trois manufactures royales de Maubeuge, Charleville et Saint-Etienne, affectées spéciale-

(1) Rapport de Duportail, du 11 octobre 1791.



ment à l'armée de terre, auraient pu livrer facilement, sans augmentation de personnel, 40.000 fusils par an à elles trois. Les ministres de Louis XVI les laissèrent dans une inaction concertée, tout en multipliant auprès de l'Assemblée les protestations d'activité et de dévouement. Ainsi, le 12 juin 1790, le ministre La Tour du Pin prescrivait en secret au directeur d'une de ces manufactures de n'exécuter que la moitié d'une commande de 10.000 fusils qu'il lui avait faite ostensiblement quelque temps auparavant (1). Les trois manufactures ne fabriquèrent ensemble que 7.888 fusils en 1791, alors que les menaces de guerre se faisaient chaque jour plus précises et que l'Assemblée ordonnait la levée des premiers bataillons de volontaires. Pour avoir l'air de faire quelque chose et pour tromper l'impatience des révolutionnaires, les ministres Duportail et Narbonne conclurent des marchés importants à l'étranger, à Liège et à Birmingham notamment. Les fabricants anglais, qui avaient un marché de 300.000 fusils, devaient en livrer 15.000 par mois. La guerre était déjà commencée depuis longtemps qu'aucune arme n'avait été livrée et les révolutionnaires craignaient,

(1) Lettre citée dans la *Suite de la correspondance de Lecointre avec Joseph Servan au sujet des fabrications d'armes*. Annexe au tome 50 des *Archives parlementaires*.



avec une apparence de raison, que l'Angleterre, dont l'attitude était douteuse, n'en interdit la sortie. Quand le jacobin Servan prit enfin le ministère, les patriotes purent croire que la fabrication allait être poussée avec énergie. Ils furent vite déçus. Servan avait hérité des bureaux de ses prédécesseurs et ces bureaux, peuplés de contre-révolutionnaires masqués ou de ronds-de-cuir routiniers, continuèrent de leur mieux les errements anciens. Le montagnard Lecointre, dans une lettre ouverte à Servan, dut dénoncer, avec documents à l'appui, le chef du bureau de l'artillerie, un certain Vauchel, qu'il accusait de tromper le ministre et l'Assemblée. « Eh quoi ! s'écriait Lecointre, lorsqu'un citoyen entre dans le ministère, devient-il donc tout à la fois l'esclave et le jouet de ceux qui l'entourent ? Ses yeux se ferment-ils à la lumière et son esprit à la raison ? Se peut-il qu'au lieu d'approfondir et de rechercher les causes motrices des faits graves qui lui sont annoncés, il se contente de vains discours, de ridicules excuses ou de mensonges impudents de ses subordonnés ? » (1). Lecointre ajoutait que les officiers d'artillerie préposés à la réception des armes accumulaient les chicanes et les difficultés afin d'arrêter les livrai-

(1) *Suite de la Correspondance de Lecointre*. Voir aussi son discours du 7 avril 1792.



sons. Plusieurs de ces officiers émigrèrent peu après. Les révolutionnaires ont cru « qu'il y avait un plan combiné de nous livrer à nos ennemis sans argent, sans armes et sans pain ». (Lecointre.)

Heureusement, à cette époque, la centralisation napoléonienne n'avait pas encore broyé dans le pays tout ressort et toute initiative. Les habitudes particularistes de l'ancien régime, fortifiées par la Constitution très décentralisatrice de 1791, subsistaient vivaces. Sous l'aiguillon des clubs les administrations locales armèrent les gardes nationales avec leurs ressources locales. Elles réquisitionnèrent les fusils des armuriers, elles s'emparèrent des armes qu'elles découvrirent dans les châteaux des nobles émigrés, elles firent des commandes aux fonderies et usines de leur voisinage, et même à l'étranger. Marseille fit main basse sur les 6.000 fusils qui étaient emmagasinés dans ses forts. Le 20 décembre 1791, sa municipalité décida d'acheter 6.000 sabres et 6.000 fusils. L'achat fut réalisé l'année suivante en Hollande et à Londres. Les municipalités des campagnes, trop pauvres pour se procurer des armes à feu, font fabriquer des piques par des forgerons de village.

Si on veut bien réfléchir qu'avant la Révolution le droit de porter les armes était le privilège exclusif de la noblesse, on comprendra



l'ardeur que mirent les gardes nationaux à se procurer des fusils et des canons. Par là ils ne satisfaisaient pas seulement leur amour-propre, ils se garantissaient contre un retour offensif de l'ancien régime. Ceux qui ne recevaient pas d'armes parlaient de se retirer des cadres. « Avoir des soldats sans armes, écrivaient-ils, nous paraît une chose tout à fait inutile. Envoyez-nous des fusils et nous aviserons » (1). Presque partout, les fusils étant en nombre insuffisant, on les déposait à la maison commune où venaient les prendre à tour de rôle les compagnies de service.

Quand furent levés les bataillons de volontaires, les ministres émirent la prétention de reprendre leurs fusils aux gardes nationales de l'intérieur pour en armer les nouveaux enrôlés. L'opération souleva de telles résistances qu'elle ne put s'effectuer que d'une façon très incomplète. En attendant, les volontaires portaient sans armes pour les frontières. Ils protestaient avec vigueur, criaient que les aristocrates les conduisaient à la boucherie et parfois désertaient ou se mutinaient. Un écrivain militaire a dit que les paniques qui se produisirent parmi eux au début de la guerre

(1) Lettre de la municipalité de La Barben (Bouches-du-Rhône), le 4 juillet 1791, dans S. VIALLA, *Marseillaise révolutionnaire*, p. 160.



n'eurent pour cause que leur armement défectueux. « L'incurie des ministres de 1789 à 1792, ajoute-t-il, eut des suites incalculables dans l'histoire des guerres de la Révolution. Le retard apporté dans la fabrication des armes ne fut, par la suite, jamais rattrapé. Sans attribuer uniquement nos revers de 1793 à la pénurie des approvisionnements, on peut avancer hardiment que ce fut là l'une des causes initiales » (1).

Ce n'est guère qu'au moment de la crise de l'été de 1792, quand la Législative proclama la patrie en danger et s'empara de la dictature, que des mesures énergiques furent prises pour parer à la disette des armes. Le 16 juin un décret prohiba la sortie des armes du royaume; le 12 on avait ordonné un inventaire de toutes les armes existant dans les maisons d'émigrés; le 14 juillet, Vergniaud demanda que les statues des tyrans qui s'élevaient dans la capitale fussent fondues et converties en canons; le 1^{er} août, Carnot fit décider que dans toutes les communes on fabriquerait des piques au compte de la nation et que ces piques seraient remises indistinctement à tous les patriotes, qu'ils fussent ou non citoyens actifs. Vers le même temps on créa à Moulins une nouvelle manufacture d'armes, on organisa des compa-

(1) S. VIALLA, p. 169.



gnies d'armuriers qui se transportaient de ville en ville pour réparer les fusils, dont beaucoup avaient été mis hors d'usage par l'inexpérience des gardes nationaux. Le 9 septembre 1792, Français (de Nantes), fit décréter qu'on achèterait sur le champ, dans les ports, les misérables fusils de traite que les négriers expédiaient à la côte d'Afrique pour solder leurs cargaisons de bois d'ébène. Un autre décret fit une obligation aux douaniers de livrer leurs armes à l'administration de la guerre, etc.

Ces expédients et d'autres encore permirent d'armer tant bien que mal les levées hâtives de 1792, avec des fusils de tout calibre et de tout modèle. Mais, quand fut ordonné en août 1793, le grand effort de la levée en masse, il fallut trouver autre chose. Les moyens ordinaires ne suffisaient pas pour fournir dans le minimum de temps les 500.000 fusils que réclamait la première réquisition. Les hommes de génie qui composaient le Comité de Salut public entrèrent en scène.

Le décret du 23 août 1793 sur la levée en masse avait chargé expressément le Comité de Salut public « de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre qui réponde à l'élan et à l'énergie du peuple français ».

La tâche était lourde, presque surhumaine.



Les matières premières, les fers et aciers surtout qu'on achetait jusque-là en Angleterre et en Allemagne, manquaient, depuis que la guerre avait fermé les frontières. Ouvriers, outillages, usines, tout était à créer. Pour comble de malheur, une sécheresse telle qu'il n'y en avait pas eu d'exemple pendant tout le siècle, avait tari les courants d'eau qui produisaient la force motrice des forges et des martinets. Il fallait 500.000 fusils pour les réquisitionnaires, 6.000 canons en fer pour la marine, un plus grand nombre de canons de bronze pour les armées de terre, des affûts et des munitions en conséquence. et il les fallait dans le plus bref délai. Carnot et ses deux collègues Robert Lindet et Prieur de la Côte-d'Or se partagèrent la besogne. Carnot et Lindet s'occupèrent plus spécialement de la fabrication du matériel, Prieur des munitions, des fers et des aciers.

Leur premier mouvement fut de faire appel à la science. Si nos illustres chimistes, lauréats du prix Nobel, Sabatier et Grignard, avaient vécu en ce temps-là, nul doute qu'ils n'auraient pas eu besoin d'offrir à plusieurs reprises leurs services à la République. Ils n'auraient pas attendu longtemps et en vain des réponses des bureaux, Carnot serait allé les chercher lui-même dans leur laboratoire et il n'aurait pas eu l'idée saugrenue de leur demander à l'avance



d'indiquer le prix de leurs services. Grignard et Sabatier s'appelaient en ce temps-là Monge, Berthollet, Vandermonde, Hassenfratz. Ils répondirent avec empressement à ce qu'on attendait d'eux et en quelques jours ils rédigèrent à l'usage des maîtres de forges un petit guide pratique qui les mit à portée de fabriquer rapidement et économiquement des aciers de toutes qualités (1). Des fabriques d'aciers de cémentation furent créées de toutes pièces à Amboise, à Souppes, à Paris. Les forges de l'Est, particulièrement celles de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, du Doubs, de l'Allier et de la Nièvre furent mises en réquisition et surveillées par des agents spéciaux. Un grand terrain d'expériences de 300 toises fut enclos en grand secret, à Meudon, de palissades et de fossés et gardé sévèrement contre tout regard indiscret par une compagnie d'invalides. On y expérimentait les inventions nouvelles, poudres fulminantes, boulets incendiaires, boulets creux, télégraphe aérien de Chappe, aérostats, etc.

Les anciennes fonderies de canons n'employaient que le procédé du moulage en terre qui était très long. Monge lui substitua le procédé infiniment plus rapide et plus simple du

(1) *Avis aux ouvriers en fer*, publié à 15.000 exemplaires par ordre du Comité de Salut public.



moulage en sable (1). Le nouveau procédé exigeait une grande quantité de modèles en laiton de tous calibres ainsi que des machines nouvelles. A force d'ingéniosité et de zèle, un outillage inédit fut constitué rapidement. Le bronze des cloches fournit la matière première nécessaire.

Les représentants en mission dans les départements avaient reçu pleins pouvoirs pour passer des marchés et même pour organiser de toutes pièces dans leurs circonscriptions des forges, ateliers, fonderies avec les ressources locales. Ils se piquèrent d'émulation et, sous leur impulsion, la fabrication s'intensifia.

Mais c'était à Paris même, sous ses yeux, que le Comité de Salut public avait décidé de placer les établissements les plus importants. « Paris va voir dans peu de jours, avait annoncé Barère dans son grand discours du 23 août, une manufacture immense d'armes de tout genre s'élever dans son sein. Dépositaire de tous les arts, cette cité a des ressources immenses que le Comité de Salut public a déjà mises en activité, en se concertant avec des patriotes très habiles et très actifs. Le Paris de l'ancien régime vendait des modes ridicules, des

(1) *Description de l'art de fabriquer les canons*, par Gaspard MONGE, imprimée par ordre du Comité de Salut public.



au recrutement » (1). Les citoyens prêtres de Vitry « témoignèrent leur sensibilité de cette marque d'affection » en offrant en leur nom collectif la somme de 2.100 livres qui fut répartie entre les enrôlés.

La Convention elle-même fut obligée de se déjuger et de décider, sur la proposition de Prieur de la Marne, que les prêtres en fonctions auraient la faculté de rester à leurs postes. (Voir les séances de la Convention des 15 et 23 mars 1793.)

Le décret sur la réquisition qui supprimait tout remplacement s'exprimait en termes très vagues sur les exemptions : « Les fonctionnaires publics resteront à leur poste (2) ». Dans la Marne, et sans doute dans beaucoup de départements, les administrations invoquèrent cette disposition pour dispenser les prêtres ainsi que les maîtres d'écoles, deux catégories de gens alors très étroitement unis. Mais, quand le mouvement de déchristianisation fut déchaîné, quand les églises se fermèrent en grand nombre, les prêtres n'ayant plus d'em-

(1) DUMONT et LESTIEN, p. 94. Depuis le 10 août, les prêtres réfractaires étaient déportés, reclus ou cachés. Il ne pouvait en être question pour le recrutement.

(2) Un arrêté du Comité de Salut public, en date du 25 août, exempta les anabaptistes du service armé. Ils devaient être employés comme pionniers ou dans les charrois, ou bien frappés d'une taxe pécuniaire de remplacement.



ploi furent forcés à leur tour de partir pour les armées et les maîtres d'écoles eurent le même sort.

Le département de la Marne prit à ce sujet, le 9 frimaire an II, un curieux arrêté qui mérite d'être reproduit : « Le Directoire, considérant que l'administration, par une faiblesse impardonnable et par un attachement irréfléchi aux préjugés anciens de l'éducation qu'il est temps de régénérer, a dispensé de la réquisition les soi-disant maîtres d'écoles, compris dans la classe requise, que ces individus, la plupart ignorants ou imbus de principes capables d'entraver la marche de la Révolution, seront bien plus utiles à la République en la servant sur les frontières qu'en les employant dans l'intérieur à inculquer à la jeunesse une morale opposée à la raison et au règne de l'Égalité et de la Liberté, arrête, après avoir entendu le procureur général syndic :

» 1° Que sans avoir égard à l'arrêté ci-devant pris par le conseil général de l'administration du département qui demeurera en tant que de besoin rapporté, les maîtres d'écoles de campagne et autres compris à raison de leur âge dans la première réquisition, seront tenus de se joindre à la levée en masse, et de se rendre sur les frontières au lieu qui leur sera désigné pour combattre les esclaves des tyrans et les ennemis de la République.



» 2° Que les ci-devant prêtres attachés au culte catholique qui sont maintenant sans fonctions et n'auraient pas atteint l'âge de 25 ans, sont également tenus de se réunir à la masse et de concourir avec les braves défenseurs de la Patrie, au triomphe de la Liberté et à l'anéantissement de tous ses ennemis. »

C'est par milliers que les prêtres constitutionnels entrèrent alors dans l'armée. Presque tous devinrent officiers ou commissaires des guerres (c'est-à-dire intendants ou officiers d'administration). Certains, dont j'ai pu feuilleter les états de services aux archives, arrivèrent aux plus hauts grades.

Tous les jeunes prêtres, comme bien on pense, ne revêtirent pas l'uniforme. Beaucoup imitèrent les muscadins et s'embusquèrent comme eux dans quelque bureau civil ou dans quelque administration auxiliaire de l'armée, telle que l'administration des charrois. Cette dernière administration comprenait un immense personnel. Elle était chargée des services que remplissent aujourd'hui l'intendance, le train des équipages, les ambulances, les parcs d'artillerie, etc. Elle semble bien avoir été le refuge par excellence des embusqués riches et bien pensants. Les clubs ne cessèrent de la dénoncer et d'appeler sur elle la surveillance des autorités. Qu'on en juge par cette lettre que les jacobins de Châlons-sur-Marne



adressèrent à la Convention, le 9 septembre 1793 : « Citoyens représentants, vous avez décrété, le 23 août dernier, que tous les jeunes gens iraient les premiers au combat, et déjà une masse imposante est levée et sera bientôt en présence de l'ennemi. Mais il en est qui se sont soustraits à la loi et le nombre en est grand : ce sont ceux qui sont employés dans les vivres et dans les bureaux à la suite des armées et dans l'intérieur de la République. La plupart de ces jeunes citoyens sont riches et d'un incivisme révoltant. Plusieurs ne doivent leurs places qu'à la complaisance et à l'aristocratie. A l'abri des dangers, ils trouvent fort commode de pouvoir impunément augmenter leurs richesses au détriment de la République.

» Législateurs, prononcez à l'instant sur leur sort. Faites marcher au combat plus de vingt mille citoyens qui se déshonorent ; que leurs bras vigoureux dirigés *par des chefs sans-culottes* concourent à écraser les esclaves féroces des tyrans et affermissent la République. Que ces jeunes guerriers, ainsi rappelés à leur devoir, soient remplacés sur le champ par des pères de famille dont le patriotisme est connu. Mais, que le choix de ces fonctionnaires publics ne dépende plus de certificats de civisme dont la plupart sont émanés de corps infectés d'aristocratie, que le choix



soit fait par les sociétés populaires ; alors les biens de la République ne seront plus exposés au pillage, ils ne seront plus la proie des contre-révolutionnaires à qui est confiée presque partout, la garde des magasins des armées françaises » (1)

La Convention reçut de nombreuses adresses semblables. A Corbeil, le jour de la levée de la réquisition, personne ne s'était présenté. « Tous les jeunes gens, riches ou pauvres, faisaient partie du service des charrois » (2). Un grand débat s'engagea devant l'Assemblée, le 13 septembre. La section parisienne des Arais venait de présenter à la barre le contingent de jeunes soldats qu'elle envoyait à l'armée. L'ex-capucin Chabot, qui siégeait à la Montagne, monte à la tribune : « Je n'ai point vu, dit-il, de museadins dans la troupe qui vient de défilér. Ils se cachent pour frapper un mauvais coup après le départ des sans-eulottes. Je demande : 1° La confiscation de leurs biens pour les donner à ces derniers ; 2° l'expulsion des museadins du territoire de la République ; 3° la déportation de tout jeune homme en réquisition qui sera trouvé sur le pavé après le jour qui sera fixé pour le dé-

(1) DUMONT et LESTIEN, p. 193.

(2) Baron POISSON, II, 501.



part ». Léonard Bourdon fut d'avis que l'arrestation était une mesure suffisante. Sergent raconta l'histoire des muscadins de Corbeil : « Ces messieurs se promènent à Versailles, à Meaux. *On fait servir la réquisition même à se sauver de la réquisition.* Je demande que tous les jeunes gens en réquisition, qui ne seront pas inscrits au moins trois mois avant le décret dans les vivres, charrois et administrations soient tenus de partir ». La proposition fut décrétée. Le débat n'en continua pas moins. Lecointe-Payraveau fit le procès des administrations militaires, toutes composées de nobles et d'enfants d'émigrés. Le Tourneur appuya : « J'arrive de l'armée du Nord et je puis vous assurer que tous ces petits messieurs, qui se sont retirés des bataillons au mois de décembre et qui craignent la réquisition, sont enrôlés dans les charrois. Ce sont tous aristocrates, nobles, émigrés, domestiques d'émigrés, enfin des gens qui ne valent pas que le diable les emporte. Ils ont tous 5 à 6 chevaux, quelquefois 10 à 12 ». Boussion ajouta un détail piquant : « Ces messieurs traînent aussi des femmes à leur suite ; car depuis qu'elles ne trouvent plus dans les villes autant de muscadins qu'il leur en faudrait, elles courent aux frontières et affament les armées. Il faut remplacer tous ces petits messieurs, cette peste publique, par des bons pa-



triotés. » La Convention crut mettre un terme aux abus ainsi dénoncés en votant, le 20 septembre, sur la proposition de Barère, un nouveau décret : « Il est défendu d'enrôler soit pour la cavalerie et l'infanterie, soit pour les charrois, les vivres et autres administrations militaires, les jeunes citoyens de la première réquisition et ceux de la seconde réquisition dans les départements où elle a eu lieu. Les enrôlements de ces citoyens, faits depuis le décret du 23 août dernier, sont déclarés nuls et comme non venus. »

Le mouvement contre les muscadins fut si fort que, le 16 septembre, le Comité de Salut public décida de comprendre dans la réquisition les jeunes gens du service des postes jusque-là exemptés. Les postiers durent être remplacés dans un délai de quinze jours par des pères de familles ou des citoyens non sujets à la levée.

Toutes les difficultés n'étaient pas tranchées par les décrets. Le 17 septembre, Robert Lindet et Oudot, en mission dans le Calvados, signalèrent au Comité de Salut public des cas embarrassants : Que devaient-ils faire quand des pères cultivateurs ayant plusieurs enfants leur demandaient d'en garder quelques-uns pour les aider aux champs ? Devaient-ils priver des veuves et des parents infirmes de leurs soutiens de famille ? Le Comité leur



répondit : « Il est certain qu'une mesure aussi grande que l'est celle du mouvement national choque bien des intérêts privés ; mais tous doivent céder à l'intérêt public. » Les commissaires avaient des pouvoirs illimités. A eux de trancher les cas douteux !

Dans le Gard, Poulthier et Rovère prirent, le 4 octobre, un arrêté rigoureux contre les insoumis. Ils seraient emprisonnés et, si quatre jours après leur arrestation ils ne demandaient pas à partir, on les inscrirait sur la liste des émigrés et on les traiterait comme tels.

Les subsistances étaient la grosse préoccupation du moment. Les villes se croyaient toujours à la veille de manquer de pain. Aussi dès le premier jour avait-il été question de dispenser de la réquisition les jeunes gens indispensables à l'agriculture. Mais comment y parvenir sans risquer d'introduire de nouveaux abus ? Le décret sur la levée en masse était muet à ce sujet. Les autorités locales, les représentants suppléèrent à son silence. Dans la Marne, Elie Lacoste et Peyssard décidèrent que « chaque cultivateur pourrait conserver un citoyen dans le cas de la réquisition par chaque charrue » (arrêté du 24 août 1793). Le conseil du département précisa très sagement que « dans aucun cas, l'exception ne pourrait être appliquée aux jeunes gens qui n'auraient pas été employés jusqu'à ce moment au labou-



rage ». La protestation s'éleva cependant véhémentement contre une disposition qui constituait un privilège enviable aux cultivateurs riches possédant plusieurs charrues. Dans certaines communes, les jeunes gens de la réquisition prirent une attitude menaçante : *Point d'exemption*, s'écriaient-ils, *il faut que tout le monde marche !* Ils déclaraient qu'ils ne partiraient pas si on ne supprimait pas le privilège, et dans plusieurs endroits on leur donna gain de cause. Le mécontentement persista même après l'incorporation. Pour prévenir les troubles et les désertions, les nouveaux commissaires envoyés par la Convention, Massieu et Bô, durent prendre une mesure radicale. Ils annulèrent la réquisition, prononcèrent la dissolution des bataillons déjà formés et procédèrent à une nouvelle levée qui comprit les exemptés.

Le Comité de Salut public lui-même fut impuissant à trouver la solution d'un problème qui était insoluble. Au moment des semailles, dans l'hiver de 1793-1794, les paysans se plaignaient qu'il leur était impossible, vu le manque de bras, de labourer toutes leurs terres. Le Comité voulut concilier ce que leurs plaintes avaient de légitime avec les besoins de la défense nationale. Par son arrêté du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), il autorisa les citoyens de la première classe de la réquisition « qui



seraient indispensablement nécessaires aux travaux de l'agriculture » à présenter des pétitions au directoire de leur district pour obtenir des congés. Les pétitions devaient être transmises avec leur avis par les districts aux représentants du peuple qui prononçaient. « Il en sera usé de même, ajoutait l'arrêté, en faveur des charrois et des professions de nécessité absolue qui tiennent aux travaux de l'agriculture. » Le résultat ne se fit pas attendre. Les demandes de congés affluèrent en foule. Tous les muscadins enrôlés se découvrirent des aptitudes agricoles. Le jeune prince Jules-Armand de Rohan-Rochefort, neveu du cardinal de Rohan, devint le cultivateur Jean Guetnock. Malheureusement pour lui, la police le découvrit un jour habillé en charretier, chez le marchand de tableaux Goury de Champgrand, ancien lieutenant-colonel de dragons, dont il courtisait la fille (1).

Les conventionnels montagnards s'alarmèrent. L'un d'eux, Gillet, adressa au Comité de Salut public de longues remontrances, de Mézières, le 8 ventôse an II (26 février 1794). Si on voulait accorder des permissions, disait-il, à tous les volontaires de la première réquisition, qui en demandent pour retourner chez

(1) Archives nationales, W. 76.



eux sous prétexte d'ensemencer les terres, il faudrait renvoyer au moins 600 hommes sur 700, et toutes ces demandes sont appuyées par des certificats de corps administratifs ! Gillet déclarait qu'il avait refusé systématiquement toute permission et qu'il n'en accorderait pas. Le Comité de Salut public reconnut son erreur. Il rapporta son arrêté malencontreux et invita les représentants en mission près les armées à rappeler rigoureusement chacun à son poste. (13 ventôse an II.)

Seuls continuèrent à jouir d'exemptions les ouvriers des fonderies et des manufactures d'armes, les cordonniers, les imprimeurs, bref les ouvriers dont les services étaient indispensables à la confection de l'équipement et à la fabrication du matériel.

Si la Convention et le Comité de Salut public, qui étaient secondés par les innombrables sociétés populaires qui promenaient partout « l'œil de la surveillance », ne sont pas parvenus à résoudre par des textes le problème des affectations spéciales et des exemptions, comment s'étonner de rencontrer la même impuissance chez nos gouvernants d'aujourd'hui, qui n'ont pas la précieuse ressource d'être aidés et éclairés contre l'inertie de leurs bureaux par les vigoureux organes de l'opinion qu'étaient les clubs ardents de l'an II ?

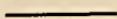
Les plus belles circulaires, les lois les mieux



combinées ne valent que par leur application, et cette application dépend à la fois des bonnes volontés des agents qui en sont chargés et de l'état de l'opinion et des mœurs.

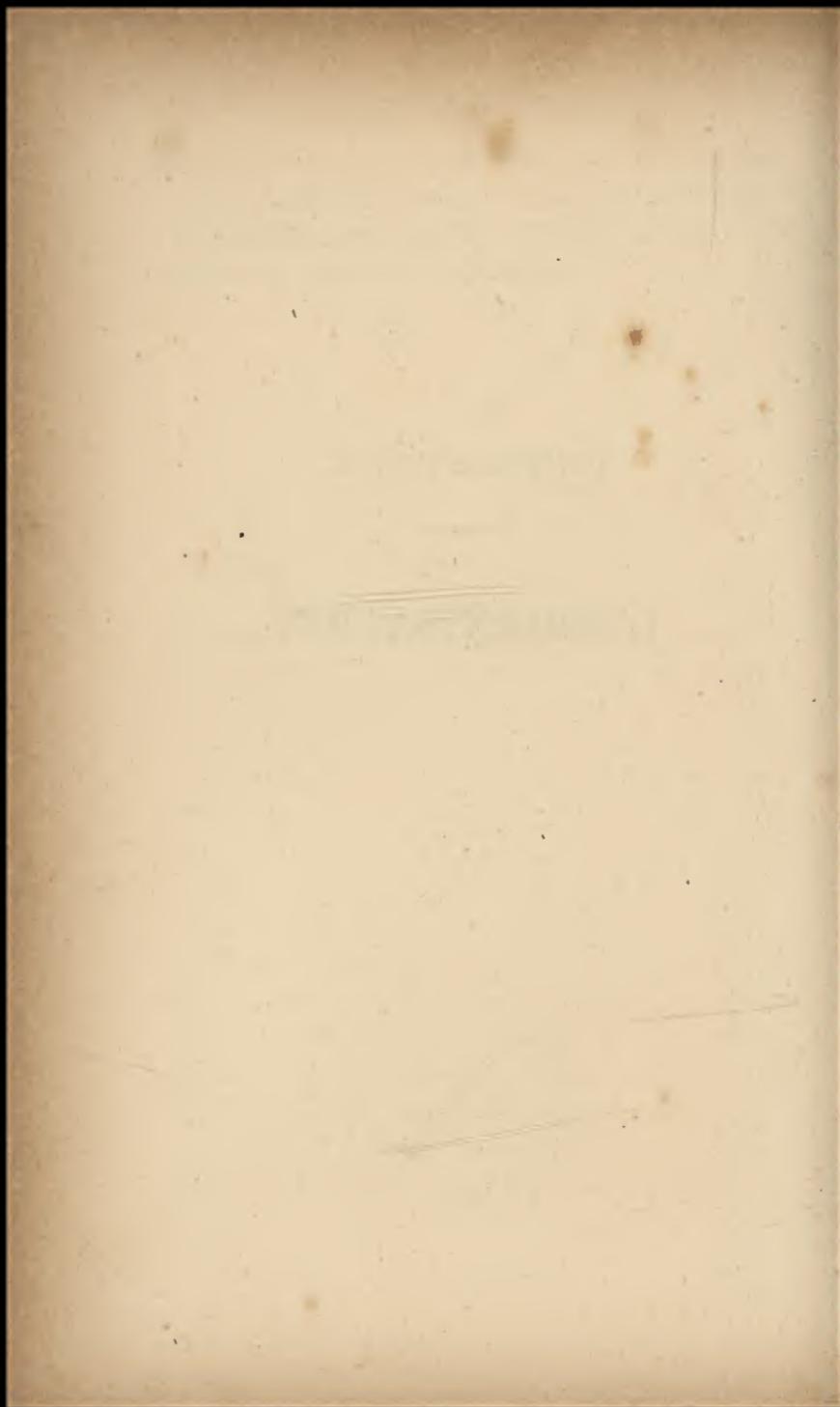


DEUXIÈME PARTIE



L'ORGANISATION





I

L'AMALGAME

Les régiments de ligne et les bataillons de volontaires formaient deux armées distinctes, ayant chacune leurs institutions propres, jusqu'à leur uniforme particulier. Les volontaires, soldats temporaires, ne s'engageaient que pour une campagne et touchaient cependant une solde plus élevée. Ils jouissaient du privilège d'élire leurs chefs. Les mercenaires de la ligne, liés par un contrat à longue durée, assujettis à une discipline sévère sous des chefs qui leur étaient imposés, regardaient les volontaires comme des apprentis soldats avec une commiseration dédaigneuse qui n'excluait pas la jalousie. *Culs blancs* et *bleuets* faisaient souvent mauvais ménage et les rixes entre eux étaient fréquentes. « Le jour de l'an, raconte le volontaire Noël, les grenadiers de Picardie ont dit qu'ils allaient souhaiter la bonne année aux soldats de quinze sols. Ce premier propos en a amené d'autres, puis des rixes, on en est venu



à des combats. Nos grenadiers, à qui l'insulte avait été faite particulièrement, se sont battus avec ceux de Picardie. Seize de ces derniers ont été blessés. Quatre sont déjà morts de leurs blessures. Les volontaires n'ont point eu de blessés. Ces cruels combats se sont terminés par une réconciliation; mais elle est froide et on ne se regarde avec bienveillance ni d'un côté ni de l'autre. » (Lettre du 14 janvier 1792.)

Les généraux d'ancien régime n'ayant confiance que dans la ligne, réclamaient pour leurs armées le plus de bataillons de réguliers qu'ils pouvaient et les régiments se trouvaient par suite dispersés, morcelés sur tout le front : « Tel régiment a son premier bataillon à l'armée de Miranda, son second bataillon à l'armée de Custine, ses grenadiers à l'armée de Dumouriez et son dépôt à Metz ou à Strasbourg. » (1) Il en résultait l'anarchie dans la comptabilité et dans l'administration.

On voyait tous les jours des soldats de ligne désertir pour entrer ensuite dans les volontaires et inversement des officiers, capitaines et même lieutenants-colonels dans les volontaires, solliciter du ministre des sous-lieutenances dans la ligne. C'était le gâchis.

Le remède s'imposait. Il fallait faire cesser la dualité de l'armée, l'unifier sous une loi com-

(1) Discours de Dubois-Crancé, du 12 février 1793.



chera qu'on ne puisse les compléter par un nouveau recrutement. Il a porté partout le désespoir et la misère ; des femmes ont vendu jusqu'à leurs vêtements pour faire remplacer leurs maris ; d'autres ont vendu leurs petites propriétés, fruits de leurs longs travaux ; des communes ont vendu leurs terres, leurs clochers, toutes leurs propriétés mobilières ou immobilières, pour acheter des soldats indignes de ce nom qui, promenés de vente en vente, désertant de bataillon en bataillon, n'ont fait que ruiner la République au lieu de la défendre.. » (1) Dans une autre lettre, datée d'Arras, le 9 juillet 1793, Carnot calculait que la faculté du remplacement avait privé la République de 50,000 hommes : « Ce sont les 50,000 invalides, scrofuleux, épileptiques, malingres de toutes espèces qu'on nous a donnés à la place des 50,000 autres qui sont sortis de leurs corps pour se vendre en contingent ».

En attendant, ce qui ne tardera guère, que la Convention fit disparaître des abus aussi criants, certaines administrations locales s'ingéniaient à trouver des modes de recrutement qui n'auraient pas les inconvénients du tirage au sort et du scrutin majoritaire. Le département de l'Hérault leur substitua, par son arrêté

(1) Lettre datée d'Arras, le 13 juillet 1793, et signée de Carnot, Delbrel et de Sacy.



du 19 avril 1793, la réquisition directe et personnelle. Le droit de désigner les recrues fut confié à un comité nommé par les commissaires de la Convention sur la proposition des autorités locales. Ce comité eut pour instruction de procéder à la réquisition « des citoyens reconnus les plus patriotes et les plus propres par leur courage et leurs moyens physiques à servir utilement la République ». Les noms des citoyens ainsi requis devaient être affichés dans tous les clubs.

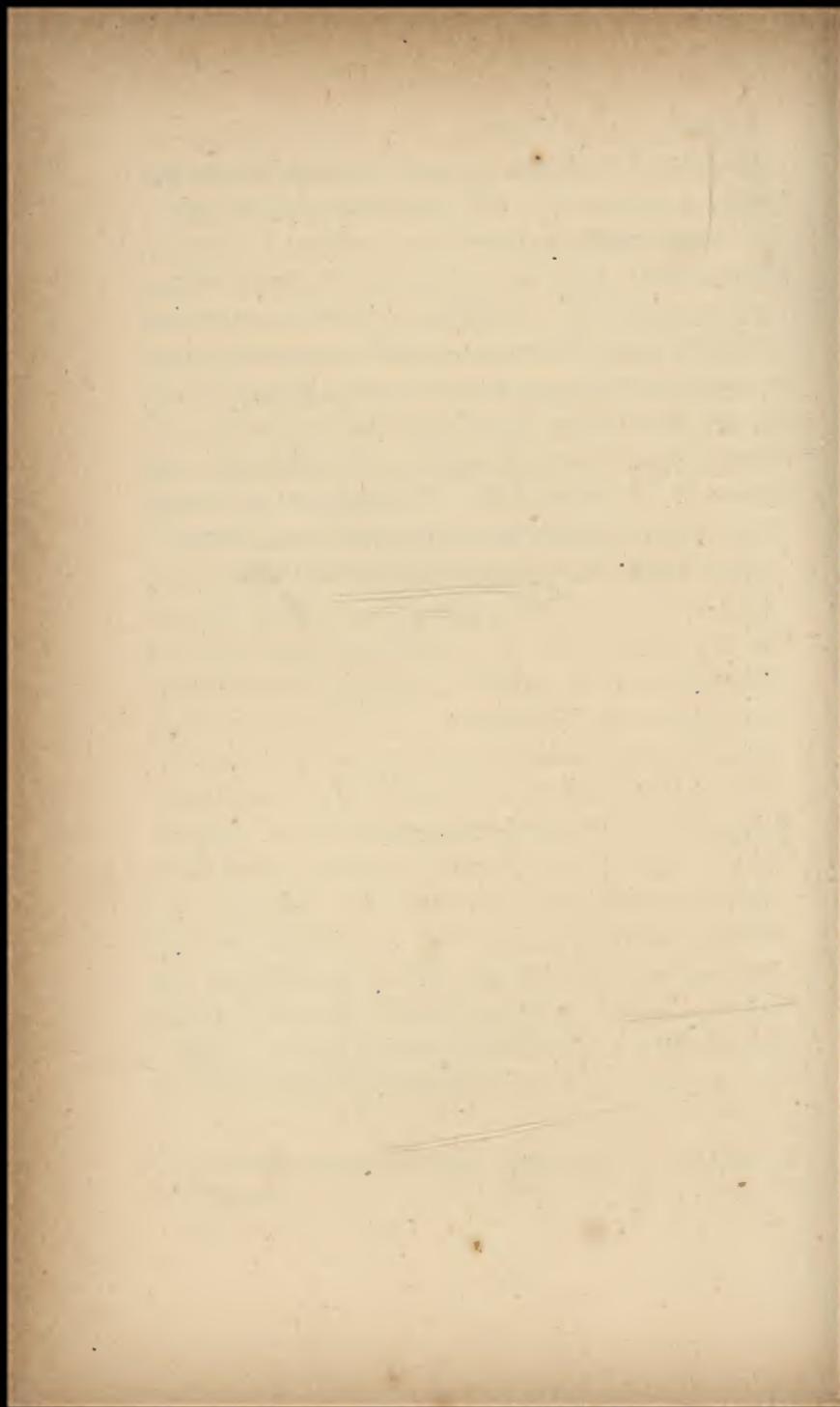
Le mode de recrutement imaginé par le département de l'Hérault avait le grand avantage de mettre les levées dans la main des autorités révolutionnaires. Il fut adopté par la commune de Paris qui envoya au mois de mai 12,000 volontaires combattre les Vendéens. Comme la plupart des sections avaient décidé d'accorder aux enrôlés ainsi désignés par les comités révolutionnaires des primes d'engagement plus ou moins fortes, la Commune finit par décider, par une mesure générale, que chaque volontaire toucherait au moment de son départ une somme de 500 livres à prendre sur le produit d'un emprunt forcé sur les riches, — d'où le surnom de héros à 500 livres que l'ironie populaire décerna à ces recrues (1).

(1) Le département du Doubs imita aussi le département de l'Hérault.



La levée de 300,000 hommes combla les vides qu'avaient faits dans l'armée les démissions en masse de la fin de 1792, mais elle devint bientôt insuffisante quand de nouveaux périls apparurent à l'horizon. Par la force des choses, la Convention fut amenée à substituer à des procédés de recrutement aussi sommaires que le scrutin, le tirage au sort ou la désignation par les autorités, un système plus cohérent et moins critiquable. Sous le nom de levée en masse et de réquisition elle établira, en août 1793, cette conscription universelle que Dubois-Crancé avait en vain préconisée dès 1789.





X

LA LEVÉE EN MASSE ET LA RÉQUISITION

Le mois d'août 1793 est un des mois les plus critiques de l'histoire de la Convention. Echecs répétés aux armées. Les lignes de Wissembourg sont forcées, Mayence assiégée depuis la fin de mars se rend le 23 juillet. Condé capitule le 12 juillet, Valenciennes le 28. Les dernières places qui défendent la trouée de l'Oise et qui protègent Paris, Cambrai, Le Quesnoy, Landrecies sont investies. Une armée autrichienne, renforcée d'un corps anglais et d'un corps hollandais, assiège Dunkerque. Les Espagnols progressent dans le Roussillon et parviennent devant Perpignan. Les Piémontais reprennent l'offensive dans les Alpes. A l'intérieur, la guerre civile fait rage. L'insurrection royaliste se double de l'insurrection girondine. Les rebelles de Bretagne et de Normandie menacent de donner la main aux insurgés de la Vendée. Marseille, Lyon, presque toutes les grandes



villes du Midi et du Centre refusent de reconnaître l'autorité de la Convention et lèvent des armées à elles. Toulon, la Corse se donnent aux Anglais.

Dans ce suprême péril, le salut vint encore une fois de l'initiative populaire. Les délégués des assemblées primaires, que les départements avaient envoyés à la célèbre fédération du 10 août 1793, pour accepter la nouvelle Constitution, ne voulurent pas quitter la capitale sans qu'un grand effort ne fût fait pour sauver la patrie. Le 12 août, ils présentaient à l'Assemblée une pétition courte et énergique : « Il faut enfin donner un grand exemple à la terre, une leçon terrible aux tyrans coalisés. Faites un appel au peuple ; que le peuple se lève en masse ; lui seul peut anéantir tant d'ennemis... Nous vous demandons de décréter solennellement que tous les hommes suspects seront mis sur le champ en état d'arrestation pour être précipités aux frontières, suivis de la masse terrible de tous les sans-culottes de la République. Là, au premier rang, ils combattront pour la liberté qu'ils outragent depuis quatre années ou ils seront immolés sous le canon des tyrans... Soyez terribles, mais sauvez la liberté ! » Levée en masse, arrestation des suspects, les deux mesures se complétaient. Il était évident que de nouvelles levées ne pourraient réussir qu'à la condition que les



forces contre-révolutionnaires fussent brisées au préalable. Les patriotes, d'autre part, ne voulaient pas s'enrôler en laissant leurs foyers et leurs familles à la merci des vengeances aristocratiques. Plus que jamais défense révolutionnaire et défense nationale se confondaient.

Danton et Robespierre, les deux chefs de la Montagne, appuyèrent la pétition. « Les députés des assemblées primaires, dit Danton, viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la Terreur contre les ennemis de l'intérieur. » Il applaudit à l'arrestation des suspects, à la levée de nouveaux soldats, mais il avertit que la mobilisation militaire, pour employer notre langage actuel, devait s'accompagner d'une mobilisation économique correspondante. Il demanda que les délégués des assemblées primaires fussent chargés, de concert avec les autorités, de présider à l'inventaire des armes, des subsistances, des munitions, en même temps qu'à la réquisition des hommes. Mais il lui sembla préférable de garder les suspects en otages plutôt que de les précipiter aux armées.

Robespierre déclara que c'était à l'incapacité et à la trahison des généraux, des Lafayette, des Dumouriez, des Custine, que les tyrans devaient leurs triomphes. Il réclama l'épuration des états-majors et des administrations et il



proposa que les délégués des assemblées primaires ne fussent pas seulement chargés du recrutement mais de la désignation des patriotes actifs, énergiques et sûrs qui remplaceraient les fonctionnaires destitués. Couthon montra, après lui, la nécessité de mettre en réquisition tous les grains de la République.

La Convention décréta sur le champ l'arrestation des suspects et renvoya les autres mesures au Comité de Salut public, dont Robespierre faisait partie depuis quelques jours et où Carnot entra le lendemain.

Le 16 août, les délégués des assemblées primaires, renforcés d'une députation des 48 sections de Paris, revinrent à la charge. « Elevez-vous, dirent-ils aux députés, à la hauteur des destinées de la France. Le peuple en ce moment est lui-même au-dessus des dangers qui l'assiègent... Nous vous avons indiqué, représentants, la mesure sublime d'un appel général de la nation entière, et vous avez décrété simplement de mettre en réquisition la première classe des citoyens... Des demi-mesures sont toujours mortelles dans les dangers extrêmes ; la nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie des citoyens. Si vous demandez 100.000 soldats, ils ne se trouveront pas, mais des millions d'hommes répondront à un appel général. Songez surtout que le peuple las ne veut plus d'une guerre de



tactique, qu'il ne veut plus être à la merci de généraux traîtres et perfides qui l'ont fait jusqu'ici massacrer en détail, mais qu'il veut terminer la guerre qui nous déchire par un effort subit de vengeance et de destruction contre ses ennemis... *Qu'il n'y ait aucune dispense pour l'homme physiquement constitué pour les armes, quelques fonctions publiques qu'il exerce; que l'agriculture seule conserve les bras indispensables pour tirer de la terre les productions alimentaires; que le cours du commerce soit arrêté momentanément; que toute affaire cesse; que la grande, l'unique et universelle affaire des Français soit de sauver la République!... »*

La Convention ordonna que le Comité de Salut public lui ferait son rapport séance tenante et, quelques instants plus tard, Barère improvisait un décret aux termes duquel 18 représentants seraient envoyés dans les départements pour « diriger les opérations des envoyés des assemblées primaires relatives aux mesures de salut public et aux réquisitions d'hommes, d'armes, de subsistances, de fourrages et de chevaux ». Ces représentants recevaient aussi le mandat d'épurer toutes les autorités et de nommer à toutes les fonctions des citoyens d'un patriotisme reconnu.

Quelques jours plus tard, le 23 août, la Convention votait le célèbre décret qui réglemen-



tait la levée en masse (1). « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

» Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes, le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

» Les armes de calibre seront exclusivement remises à ceux qui marcheront à l'ennemi ; le service de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse et l'arme blanche.

» Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie ; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres... »

(1) La première rédaction originale du décret est de la main de Carnot. Barère y a versé ensuite les fleurs de sa rhétorique. Voir dans les *Archives parlementaires* l'annexe n° 4, à la séance du 23 août 1793.



Tous les jeunes gens de 18 à 25 ans, non mariés ou veufs sans enfants, formaient la première classe de la réquisition et devaient se réunir sans délai au chef-lieu de chaque district. Ils y seraient formés en bataillons sous une bannière portant ces mots : *Le peuple français debout contre les tyrans !* Des greniers d'abondance recevraient dans chaque district les récoltes des fermiers et régisseurs des biens nationaux et le montant en nature de grains des contributions de tous les autres propriétaires et fermiers récoltants.

Ainsi, comme l'avait demandé Danton, la mobilisation militaire s'accompagnait de la mobilisation économique. « La liberté est devenue créancière de tous les citoyens, avait dit Barère; les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune, ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras, tous lui doivent le sang qui coule dans leurs veines. » La République, selon le mot du même Barère, n'était plus qu'une grande ville assiégée, un vaste camp. — ce qu'elle est redevenue aujourd'hui.

On estimait que la première réquisition produirait 400.000 à 500.000 hommes. Il semble bien que le chiffre fut dépassé.

Partout, les témoignages sont unanimes, la levée se fit avec le plus grand ordre et sans résistance, même dans les régions où la levée de 300.000 hommes avait provoqué des troubles et



des émeutes. La suppression du scrutin, du tirage au sort, du remplacement, des privilèges en un mot, avait satisfait l'opinion publique. Puis, la loi des suspects était là pour calmer les plus récalcitrants. « Cette immense levée s'est faite, dira Barère le 19 frimaire an II (19 décembre 1793), en chantant l'hymne de la liberté et le défaut d'armes n'a pas influé un instant sur les courages. »

Un décret du 27 septembre 1793 affecta les bataillons de réquisition au service des garnisons. Deux mois plus tard, quand l'instruction des recrues fut terminée, la plupart des bataillons furent dissous et leurs hommes versés dans les corps existants dont l'effectif fut renforcé. L'armée française compta dès lors environ un million d'hommes.

L'ère des revers est terminée définitivement. Celle des victoires commence. Elle durera longtemps, aussi longtemps que l'armée et la nation resteront fidèles à l'idéal démocratique. C'est alors et non pas aujourd'hui qu'il y avait lieu de dire : *Faites la paix, sinon faites un roi!* Aujourd'hui, la formule mériterait plutôt d'être retournée : *Faites la République, sinon faites la paix!* car la victoire, dans ce noble et grand pays, a toujours été le prix de la confiance qu'on lui témoigne et de la justice qu'on lui rend.



XI

EXEMPTÉS ET EMBUSQUÉS

La presse a retenti pendant de longs mois d'imprécations contre les embusqués. Plusieurs journaux leur consacrent encore des « carnets », qui sont divertissants, les jours du moins où la censure, vigilante gardienne du prestige de notre administration, ne voit pas de péril à leur publication. La Chambre a discuté pendant de nombreuses séances le projet de loi Dalbiez, destiné à supprimer un abus qui choque notre passion de l'égalité, la passion dominante du Français. Le projet a même été voté.

Si le mot d'embusqué, un mot bien trouvé, est récent dans son sens actuel, la chose qu'il désigne est fort ancienne. L'humanité a beau changer ses apparences, son fonds reste identique à travers les siècles. Il y aura des embusqués et des embusqueurs aussi longtemps qu'il y aura des hommes.



Sous la Révolution, l'embusqué était flétri du nom de *muscadin* ou de *mirliflore*. C'était un jeune homme riche ou aisé, — sentant le musc, — qui trouvait le moyen, grâce à ses relations, à son argent, à son ingéniosité, d'éviter de partir au feu, soit en prétextant un cas d'exemption, soit en obtenant une affectation spéciale de tout repos.

Le mariage étant le cas d'exemption par excellence, les unions légitimes se multipliaient à vue d'œil au moment des levées. Dans la Marne, le nombre de ces embusqués par Vénus fut si grand que l'administration du département dut prendre un arrêté aux termes duquel les citoyens qui s'étaient mariés depuis la promulgation de la loi sur le recrutement ne seraient pas considérés comme exemptés par leur mariage.

Après l'hymen, les fonctions publiques, et ce terme était très élastique, constituaient le cas d'exemption le plus fréquent. Beaucoup de muscadins s'efforçaient donc d'obtenir une place dans les bureaux de quelque administration, district, département, ministères, etc. A diverses reprises, au moment de la levée de 300.000 hommes, les jeunes paysans avaient déclaré qu'ils refuseraient de tirer au sort si les commis de bureaux ne tiraient pas avec eux. Il y eut du tapage, mais les muscadins en furent quittes pour laisser passer l'orage.



Les fonctions ecclésiastiques, au temps où la Constitution civile du clergé était encore en vigueur, étaient des fonctions publiques qui auraient dû, semble-t-il, exempter ceux qui les exerçaient. Il n'est pas douteux que le clergé jureur puisa dans cette exemption du service militaire une facilité précieuse pour le recrutement de ses séminaristes. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès 1792, au moment de la première invasion, le privilège ecclésiastique est battu en brèche. Quand Luckner réquisitionna, à la fin de juillet, les gardes nationales des départements de la frontière, les prêtres inscrits sur les contrôles de la garde nationale furent compris dans la levée. Je vois, par exemple, qu'à Besançon, lors du tirage au sort, qui eut lieu le 3 août 1792, de nombreux prêtres constitutionnels tirèrent de mauvais billets, dans la 4^e compagnie du 4^e bataillon, les prêtres Marlet et Diey et l'évêque lui-même. Charles Philippe-François Seguin (de Jalleranges); dans la 1^{re} compagnie du 5^e bataillon, le prêtre Rainuel; dans la 2^e compagnie du 6^e bataillon le vicaire de la Madeleine Francis-Philippe Timothée Chauvier; dans la 2^e compagnie du 7^e bataillon de grenadiers le prêtre Pierre-François Rolier; dans la 4^e compagnie du même bataillon le prêtre Rochet (1). Mais il faut

(1) Archives du Doubs.



observer que cette réquisition du maréchal Luckner était une mesure toute exceptionnelle et provisoire et que les hommes mariés furent tirés au sort comme les prêtres. Je ne crois pas qu'aucun de ceux-ci partit pour la frontière. Ils en furent quittes pour se faire remplacer.

Le décret du 24 février 1793 sur la levée de 300.000 hommes énumérait longuement la liste des fonctionnaires qui étaient exemptés, mais ne disait rien des prêtres. Cette omission, sans doute voulue, fut saisie avec empressement par les aristocrates, qui désignèrent les prêtres constitutionnels pour partir aux frontières, partout où ils eurent la majorité. Nous avons vu précédemment que les conventionnels en mission annulèrent souvent ces désignations qu'ils jugèrent arbitraires. Mais, presque partout, où le mode du tirage au sort prévalut, les prêtres y prirent part. C'est ainsi que le département de la Marne, en réponse à des questions pressantes, décida, le 8 mars 1793, que tous les prêtres, quels qu'ils fussent, étaient compris dans l'appel. Il semble bien cependant que les populations patriotes aient répugné à réduire leurs prêtres au droit commun. En dépit de l'avis du département de la Marne, les citoyens de la commune de Vitry-le-François déclarèrent à l'unanimité que, « par respect pour la religion catholique et pour ses ministres, ils les dispensaient de concourir personnellement



III

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET LES GÉNÉRAUX

Les valets intellectuels de S. M. prussienne, qui prétendaient nous connaître parce qu'ils avaient amassé sur nous des monceaux de fiches, ont éprouvé il y a un an la plus amère désillusion. L'union sacrée les a frappés de stupeur. Ils sont encore à comprendre comment les militants les plus ardents de la C. G. T., ceux qui s'étaient fait connaître par leur fougue antimilitariste, se sont signalés aux tranchées par le plus noble héroïsme, ont mérité galons, citations et croix de guerre.

Patriotisme et militarisme sont pourtant des choses assez différentes entre lesquelles un cerveau moyen, fût-il teuton, pouvait saisir une nuance. L'histoire d'ailleurs était là pour apprendre aux érudits à lunettes que ce n'était pas la première fois dans ce pays que les partisans avérés de la paix entre les nations et les ennemis résolus de l'armée professionnelle



savaient mourir en beauté pour la défense du sol national. Les pacifiques de la veille s'étaient montrés les plus résolus aux heures les plus désespérées. Ils avaient arraché le gouvernail aux mains incertaines des « compétences » et ils avaient forcé la victoire comme en 93, ou du moins sauvé l'honneur, comme en 71.

Des douze membres du grand Comité de Salut public, qui sauva la France en l'an II, il n'y en avait pas un seul qui n'avouât hautement ses sentiments antimilitaristes.

L'incorruptible Robespierre s'était opposé avec un courage et une clairvoyance superbes à la politique belliqueuse des Girondins. Nul plus que lui ne se déflait des généraux. Il prévoyait la dictature militaire au bout des conquêtes. Et pourtant il conduisit la guerre avec la vigueur la plus inflexible. Négocier avec un ennemi victorieux lui paraissait une pensée impie qui le révoltait.

Le farouche Billaud-Varenne, à la veille de la glorieuse campagne de 1794, jetait, le 1^{er} floréal an II, cet avertissement à la Convention : « Quand on a douze armées sous la tente, ce ne sont pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir ; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant, qui sort tout à coup de la ligne, sont également à redouter ; l'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les républiques ont péri... Tout peuple



jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminents. C'est la confiance aveugle qui enfante l'idolâtrie et c'est l'idolâtrie qui égare l'amour-propre, qui éveille l'ambition, qui corrompt les âmes faibles et disposées à devenir victorieuses... Le gouvernement militaire est le pire après la théocratie... »

Saint-Just, qui savait payer de sa personne au premier rang des soldats, était hanté comme Billaud par le spectre du césarisme. Voici quelques-unes de ces formules qu'il frappait en médailles : « On ne fera l'éloge des généraux qu'à la fin de la guerre. » — « Le généralat est sans sympathie avec la nation. » — « Le généralat appartient encore à la nature de la monarchie. »

La première chose que le Comité de Salut public exigea des généraux fut l'obéissance passive à ses ordres. Il arrêta le 22 février 1794 (4 ventôse an II) que tous les généraux lui écriraient tous les jours pour donner un aperçu succinct de la situation de leurs armées. L'arrêté est de la main de Saint-Just. Déjà les généraux avaient reçu une instruction célèbre qui leur traçait leurs devoirs avec une rude franchise : « Généraux, si nous aimons à reconnaître les services que quelques-uns d'entre vous ont rendus, nous ne dissimulons pas aux



autres les fautes qu'ils ont commises. On a crié à l'insubordination des soldats ; l'insubordination des généraux est ce qui a fait le plus de tort à la chose publique. Aucun n'a fait, pour s'attacher au plan unique, le sacrifice de son amour-propre. Presque tous se sont jetés dans des plans particuliers soit par manie malentendue de gloire personnelle, soit par avidité de pouvoir, soit par révolte, soit par impéritie. Il faut qu'ils sachent qu'ils sont eux-mêmes soumis à une discipline sévère que le gouvernement exerce sur eux.

» Dans un Etat libre, le pouvoir militaire est celui qui doit être le plus astreint. C'est un levier passif que meut la volonté nationale. Nous répétons cette vérité à des hommes qui doivent la connaître, s'ils sont républicains, et qui s'honorent sans doute de cet assujettissement, puisque l'intérêt de la liberté et les principes le commandent...

» L'impulsion donnée au nord a son contre-coup au midi, celle imprimée au centre se fait sentir aux extrémités, etc. Il suit de là que, dès qu'un général sort des instructions qu'il a reçues et hasarde un parti qui paraît avantageux, il peut ruiner la chose publique par un succès même qui ne serait que de localité ; il rompt l'unité des plans, il a détruit l'ensemble, il fédéralise le système militaire.

» Ce qui met le dernier sceau à ces considé-

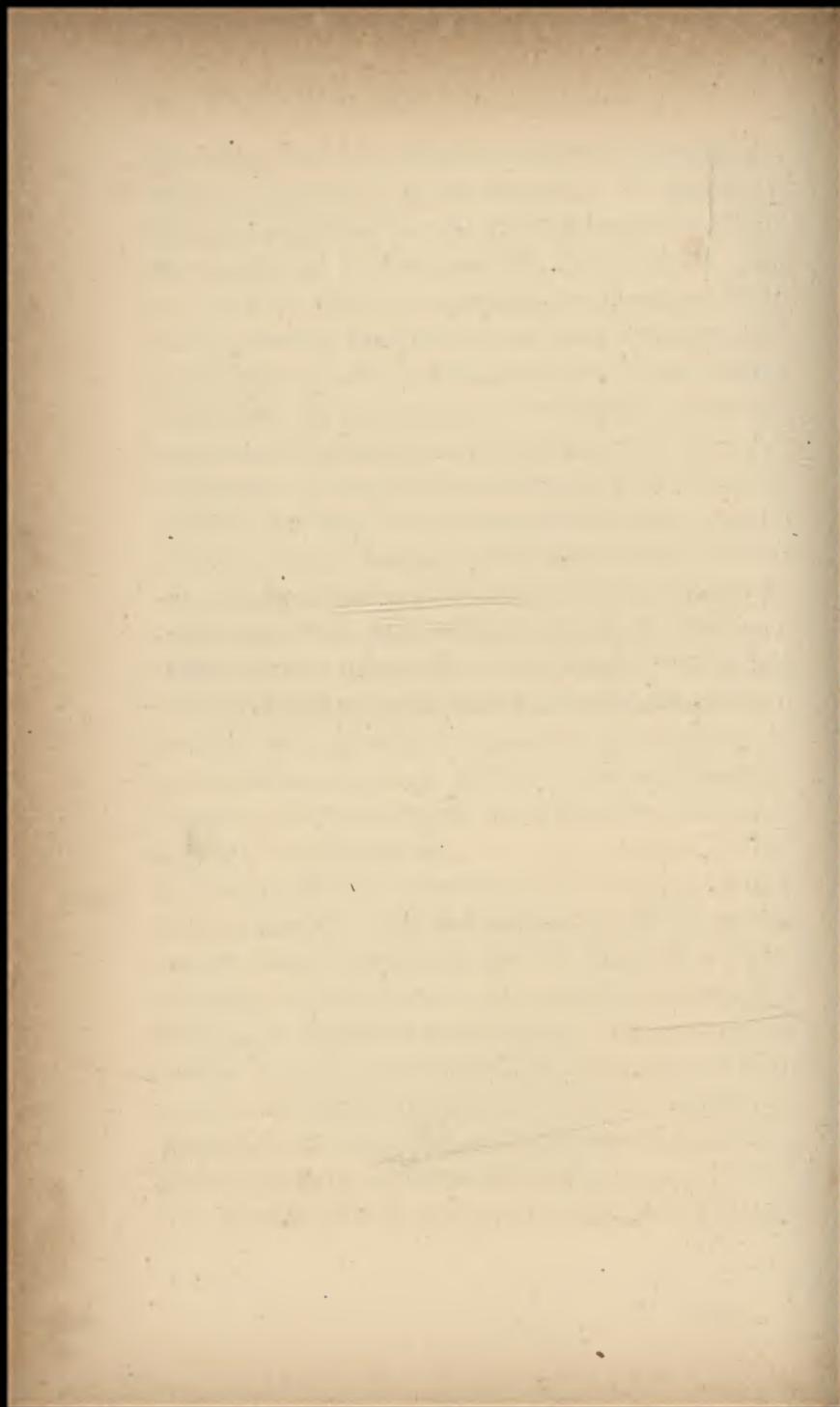


ractions, c'est l'expérience. On a remarqué que le succès a toujours suivi l'obéissance aux arrêtés du Comité, que les revers étaient nés de leur inexécution. Généraux, le temps de la désobéissance est passé. »

Ce n'était pas là de simples phrases. Les sanctions étaient au bout. Les destitutions, souvent suivies d'un internement dans une ville de l'intérieur, les emprisonnements et le tribunal révolutionnaire attendaient les récalcitrants ou les incapables. Vaincre ou mourir, l'alternative fut prise à la lettre.

Ayant mis l'obéissance passive du haut commandement à l'ordre du jour, les antimilitaristes du Comité de Salut public purent organiser la victoire et commander le succès.





IV

LA TACTIQUE DE CARNOT

Si l'émigration fut un crime envers la patrie, l'histoire impartiale doit cependant la compter parmi les facteurs indirects de la victoire française. Elle débarrassa l'armée de ses éléments réfractaires, elle rajeunit les cadres, elle fit la place nette pour une tactique nouvelle. Les derniers officiers nobles, qui servaient encore, une fois éliminés sous la Terreur, l'union, une union sacrée, fondée sur la communauté de la foi politique, se trouva rétablie et cimentée entre les officiers et la troupe. Les nouveaux cadres, formés de citoyens improvisés, furent délivrés de l'esprit de corps, des préjugés et des routines, leur instruction se fit à la seule école de l'expérience. Sortis de rien, élevés en quelques mois des grades subalternes aux plus hauts emplois, les généraux révolutionnaires furent des instruments dociles dans la main du gouvernement. Pour résister au pou-



voir civil, il leur manquait l'éclat des services, la morgue et la solidarité de la caste, le ton enfin de supériorité que donne la formation technique. Il fallait de tels généraux, des Hoche, des Marceau, des Jourdan, des Auge-reau, pour recevoir et exécuter les ordres d'un Carnot.

Carnot avec son ami Prieur de la Côte-d'Or étaient les deux seuls officiers du Comité de Salut public. Ingénieurs plus qu'officiers. Les officiers du génie étaient des officiers sans troupes. Carnot, qui n'avait jamais commandé une compagnie, commanda de son bureau aux 14 armées de la République et les conduisit de victoires en victoires. Une seule fois il se rendit au front, pour donner l'assaut de Wattignies aux côtés de Jourdan.

Généralissime de fait, il est en même temps ministre de la guerre, car Bouchotte n'est qu'un commis. Sa dictature pourtant, comme celle du Comité auquel il appartient, n'est qu'une dictature d'opinion. Il doit convaincre ses collègues de l'opportunité des mesures qu'il prescrit. Tout plan de campagne est délibéré. Les civils du Comité veulent savoir. Saint-Just n'est pas toujours de l'avis de Carnot et parfois même il le met en échec comme après l'affaire de Charleroi. Le gouvernement révolutionnaire est absolu dans l'exécution. Il réclame de ses subordonnés l'obéissance pas-



sive, mais il reste un gouvernement de liberté en ce sens qu'il ne prend aucune décision qu'après information, réflexion et conseil.

Sur le fond des choses, Saint-Just et Carnot sont d'accord. A une armée nouvelle, tactique nouvelle. « Tout ce qui n'est point nouveau dans un temps d'innovation est pernicieux, dit Saint-Just... L'art militaire de la monarchie ne nous convient plus ; ce sont d'autres hommes et d'autres ennemis... Or, si la nation française est terrible par sa fougue, son adresse, et si ses ennemis sont lourds, froids et tardifs, son système militaire doit être impétueux. »

Dès le premier jour Carnot prescrit à tous les généraux l'offensive et l'offensive par masses. Jourdan remporte-t-il un succès et demande-t-il du temps pour se réapprovisionner et se réorganiser, Carnot le presse d'aller de l'avant sans répit, « afin de terminer le plus tôt possible les malheurs de la guerre ». Il lui répète qu'il ne faut à aucun prix que l'ennemi prenne ses quartiers d'hiver en France.

Le 2 février 1794, 14 pluviôse an II, il synthétise sa doctrine dans des instructions célèbres dont s'inspireront plus tard et Napoléon et de Moltke : « Les règles générales sont d'agir toujours en masse et offensivement, d'entretenir une discipline sévère et non minutieuse dans les armées, de tenir toujours les troupes en



haleine sans les excéder, de ne laisser dans les places que ce qui est absolument indispensable pour leur garde, de faire de fréquentes mutations dans les garnisons et les résidences des états-majors et commandants temporaires pour rompre les trames qui ne manquent pas de se nouer par un trop long séjour dans le même lieu et d'où procèdent les trahisons qui livrent les défenseurs à l'ennemi, d'apporter la plus grande vigilance à la garde des postes, d'obliger les officiers généraux à les visiter eux-mêmes très fréquemment, d'engager en toute occasion le combat à la baïonnette et de poursuivre constamment l'ennemi jusqu'à sa destruction complète. »

Frapper de grands coups, livrer de grandes batailles, ces expressions reviennent dans toutes lettres de l'organisateur de la victoire, même quand il prescrit par exception la défensive, il veut que cette défensive soit active : « Qu'on attaque pour n'être pas attaqué soi-même ! » « Soyez attaquants, sans cesse attaquants » (27 mai 1794). Mais il ne veut pas d'attaques partielles et disséminées, rien que des attaques à fond, capables de produire la décision. « En disséminant des troupes sur une grande frontière, il est évident qu'on est faible partout et que l'ennemi, en réunissant les siennes sur un seul point et attaquant à l'improviste, fera une trouée toutes les fois



qu'il lui plaira d'attaquer. » Il faut donc attaquer par surprise, à toute vitesse, sans regarder en arrière, « étonner comme l'éclair et frapper comme la foudre » (21 août 1794).

Cette tactique de l'offensive à tout prix ne pouvait réussir qu'avec des généraux jeunes et hardis, décidés à prendre toutes les responsabilités, sans réserve et sans hésitation. Ces généraux, le Comité de Salut public, aidé des représentants en mission, sut les découvrir. « Tenant leur existence de la Révolution qu'ils avaient embrassée, dit un contemporain (1), ils la défendaient avec une persévérance de volonté qui croit n'avoir rien fait tant qu'il reste encore quelque chose à entreprendre et avec un dévouement qui ne connaissait de bornes que la mort. Identifiés avec le système dont ils réalisaient les instructions, ils employaient toujours les moyens propres au but; n'en négligeant aucun et épuisant toutes les ressources, ils exposaient sans cesse le tout contre le tout et s'ouvraient toujours la chance de tout gagner, parce qu'ils étaient résolus à tout perdre. *Chaque combat, ils le donnaient comme s'il devait être décisif, ils faisaient*

(1) *Observations sur l'armée française de 1792 à 1808*, manuscrit inédit et anonyme écrit à Saint-Petersbourg en 1808 et publié par DRAGOMIROFF chez Lavauzelle, il y a une trentaine d'années.



chaque effort comme s'il devait être le dernier. Tous dans l'âge vigoureux où l'homme saisit et poursuit l'objet qu'il embrasse avec vivacité, souple et énergie, ils électrisèrent cette armée nombreuse, légère, voltigeante, par cette volonté ferme qui veut tout entier ce qu'elle veut et ne compose jamais avec les obstacles. »

Il est impossible de marquer avec plus de netteté la raison profonde de la supériorité de la stratégie révolutionnaire sur celle de l'ancien régime. La tactique de Carnot triompha, non pas uniquement par ses mérites propres, par ses mérites théoriques, mais parce qu'elle s'adaptait aux circonstances et parce qu'elle rencontra dans l'application des instruments merveilleux, ces jeunes généraux sortis du rang en qui bouillonnait la sève populaire.

Depuis les victoires de Napoléon, la tactique de l'offensive a cause gagnée dans toutes les écoles de guerre. Clausevitz l'a mise en système. Elle est devenue une sorte de religion chez nos ennemis. Elle n'a pas cessé d'être enseignée à nos officiers. L'un d'eux et des plus distingués, le capitaine, aujourd'hui lieutenant-colonel J. Colin, démontrait naguère encore par des arguments excellents que « l'offensive seule peut donner la victoire ». « La défensive, dit-il, ne permet que de gagner



du temps et d'économiser les hommes (1). » L'écrivain militaire ajoute que pour pratiquer l'offensive, il faut au chef qui assume la lourde responsabilité du commandement, moins d'intelligence et de connaissances encore que de volonté, de décision et de caractère.

« A la guerre plus que partout ailleurs, les grandes pensées viennent du cœur. » Nous l'avons bien vu en septembre dernier sur la Marne.

(1) *Les transformations de la guerre*, p. 148.





V

L'ESPRIT DE L'ARMÉE DE L'AN II

Nos héroïques poilus se battent pour la libération du sol national, pour l'existence même de la France. Les Sans-Culottes de l'an II, non moins héroïques, se battaient en outre pour un idéal politique et social. Ils versaient leur sang pour rendre impossible la restauration de l'ancien régime. L'ennemi, pour eux, n'était pas seulement le Prussien, l'Espagnol ou l'Autrichien; c'était aussi l'émigré et le prêtre, dont ceux-là étaient les alliés. La victoire qu'ils se promettaient dépassait les frontières mêmes de la France. C'était la victoire des Droits de l'Homme, la victoire de la justice, de l'égalité et de la liberté, la fin des privilèges, la suppression de la féodalité, l'abolition du despotisme, l'affranchissement de l'humanité.

Patriote et républicain étaient deux expressions synonymes, équivalentes, inséparables. Un Français ne pouvait pas donner une meilleure preuve de civisme que de s'enrôler



dans l'armée. Les volontaires, surtout les premiers, furent des citoyens ardents et convaincus pour qui le patriotisme fut une religion politique.

Les clubs, qui comprenaient l'élite de la bourgeoisie pensante, mettaient l'œuvre militaire au premier plan de leurs préoccupations. Ils aidaient puissamment à la levée des recrues, à leur équipement, à leur bien-être. Ils les catéchisaient, ils les comblaient de dons sans cesse renouvelés, ils veillaient avec sollicitude sur leurs besoins, ils écoutaient leurs réclamations, ils s'instituaient en un mot leurs éducateurs, leurs conseillers, leurs protecteurs. Les soldats montraient avec orgueil leurs cartes de jacobins, ils restaient en relations étroites avec leurs frères de l'arrière et le club lisait au peuple les lettres nombreuses qu'il recevait des armées. Un même esprit ou plutôt une même foi circulait sans cesse de l'intérieur au front et des combattants aux civils.

Les soldats participaient activement à la vie politique. Il n'y avait pas alors deux Frances patriotes, l'une qui pérorait aux tribunes et l'autre qui se bat aux avant-postes. Il n'y en avait qu'une et qui luttait d'un même cœur contre les mêmes ennemis.

Les patriotes sous les armes sont fiers de rester des citoyens qui pensent, qui jugent et



qui délibèrent, exprimant hautement leur avis sur les affaires publiques. Leurs lettres intimes respirent le plus profond mépris pour les « esclaves » et les « automates » des tyrans (1). Soldats de la liberté, ils arborent sur leurs uniformes les emblèmes de leur foi. La cocarde tricolore est pour eux l'objet d'un culte fétichiste : « Citoyen commandant, écrit le volontaire Haumont, du 2^e bataillon de Maine-et-Loire, le 4^e jour complémentaire an II (20 septembre 1794), je prends la liberté de vous écrire au nom de mes camarades pour savoir si nous sommes hors du devoir de garnir nos chapeaux d'un ruban tricolore. Nous vous avertissons que nous sommes vrais sans-culottes et que nous ne croyons pas être hors de la loi de nous décorer des marques républicaines... » (2). Les plus ardents se coiffent du bonnet rouge et se tutoient comme les clubistes. Ils tutoient jusqu'à leurs chefs et le ministre de la guerre Bouchotte déclare aux officiers dans une circulaire qu'ils ne doivent pas se formaliser de ce tutoiement, « sans avouer par là qu'ils ne sont pas sans-culottes ».

Tout démontre que l'esprit de l'armée est au

(1) Voir les lettres de simples soldats recueillies par le colonel PICARD dans son livre : *Au service de la Nation*.

(2) Pierre CARON, *La Défense nationale de 1792 à 1795*, p. 53.



diapason de l'esprit des clubs. Les volontaires usent largement du droit de pétition qui leur est reconnu. Ils rappellent les hommes politiques à leur devoir, ils les approuvent ou ils les blâment avec une franchise toute républicaine.

Après la mort de Louis XVI, le 3^e bataillon de la Corrèze écrit à la Convention : « Les armées sont inébranlables dans leurs principes. Eh quoi ! Penserait-on que les citoyens qui ont tout quitté pour défendre leur patrie peuvent regretter un monstre, un scélérat fanatique, traître à ses partisans comme à la nation elle-même ? Non, vous ne l'avez pas cru, vous avez agi en républicains et votre jugement vous acquiert une gloire immortelle. »

Quand l'Ami du peuple tombe sous le poignard de Charlotte Corday, un cri de colère retentit dans les camps : « Marat est mort ! Marat est assassiné ! Des larmes de rage coulent de nos yeux... Il est mort, l'Ami du Peuple, percé du poignard qu'avait aiguisé son incorruptibilité, et le côté droit respire ! et il siège avec nos représentants ! et il poursuit encore avec impunité le cours de ses assassinats et de ses complots liberticides !... Nous vous demandons que le jour où Marat a été assassiné soit déclaré *jour sinistre*. » (Adresse des officiers du 16^e bataillon d'infanterie légère.)



La Constitution de 1793 fut soumise à la ratification des troupes qui la votèrent avec enthousiasme : « Législateurs, nous sanctionnons cette Constitution et nous jurons d'en défendre les principes et de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour écraser les tyrans, les fanatiques, les royalistes et les fédéralistes. » (Adresse du bataillon du Haut Rhin dit de l'Union.)

Tous les écrivains contemporains, royalistes ou républicains, se sont accordés à faire entrer dans le compte de la victoire française, la foi politique, le fanatisme si l'on veut qui animait les soldats de la Révolution. L'anonyme, dont Dragomirow a publié les pénétrantes *Observations*, dit fort bien : « Dans d'autres siècles, on avait armé les hommes pour les béatitudes du ciel ; dans le nôtre ils s'arment pour les biens de la terre. La Révolution avait dit à chaque individu qu'il avait à combattre pour la plus haute félicité terrestre : sa liberté. Pour la défendre, elle demanda de lui des efforts inouïs et lui imposa des épreuves sans exemple. Tout ce que la nature humaine est capable de faire et de souffrir, la Révolution prescrivit à son défenseur de le faire et de le souffrir. Elle lui persuada qu'il se dévouait librement pour son intérêt personnel et qu'il méritait bien de l'humanité en se sacrifiant pour son pays. »

L'esprit des soldats de l'an II, c'est toujours



l'esprit des croisés, l'esprit qui fit de la France « la grande nation ». La croisade seulement a changé d'objet. Il ne s'agit plus de conquérir le sépulcre d'un Dieu, mais d'empêcher la mise au tombeau de l'humanité.



VI

LA TERREUR ET LA DÉFENSE NATIONALE

Je n'ai jamais mieux compris qu'au moment de la mobilisation générale, en août 1914, le lien intime et nécessaire qui unit en l'an II la Terreur et la défense nationale. Sous le coup aussi brutal qu'imprévu de l'agression allemande, les Chambres françaises ont voté l'état de siège sur tout le territoire. Les autorités civiles se sont trouvées dessaisies au profit des autorités militaires. Les libertés élémentaires, liberté d'écrire, liberté de parole, liberté de réunion, liberté de circulation, inviolabilité des correspondances, inviolabilité du domicile pendant la nuit, etc., ont été restreintes ou supprimées, toutes les fois que l'intérêt national a paru l'exiger. Les conseils de guerre ont jugé les civils comme les militaires. La censure préventive a blanchi les journaux. Dès le premier jour, les étrangers appartenant aux puissances ennemies ont été surveillés et con-



centrés dans des locaux, puis dans des camps spéciaux. Tout commerce avec l'ennemi a été prohibé, etc. Ainsi s'est constitué, en annexe de la mobilisation et comme une conséquence de l'état de guerre, un régime exceptionnel, révolutionnaire comme disaient nos pères d'il y a cinq quarts de siècle.

La Terreur ne fut pas autre chose que la suspension des libertés et garanties constitutionnelles au profit d'une dictature collective qui s'exerça par des juridictions d'exception. Mais, alors que l'état de siège actuel n'a soulevé aucune résistance et a pu fonctionner paisiblement parce que le pays était profondément uni et qu'il jugeait les mesures d'exception indispensables, la dictature qui porte dans l'histoire le nom de Terreur ne s'est instaurée qu'au prix d'affreux déchirements, dans une nation divisée contre elle-même, dont une partie pactisait ouvertement avec l'envahisseur. Différence fondamentale qui explique pourquoi la Terreur fit de nombreuses victimes ! Elle avait à réprimer ou à prévenir la guerre civile. Elle n'était pas considérée par ses adversaires comme un outil nécessaire de défense patriotique, mais comme l'instrument de la domination d'un parti. Les tribunaux révolutionnaires semblèrent se livrer à une besogne de rancune et de vengeance autant et plus qu'à une œuvre nationale. D'où le renom



sinistre et grandiose que cette dictature a laissé dans l'histoire.

La légende et l'esprit de parti ne doivent pas cependant nous cacher la réalité. La Terreur ne s'est pas constituée en un jour. Ses organes ont été créés successivement, sans plan d'ensemble, au fur et à mesure des nécessités de l'heure. Les révolutionnaires n'ont voilé qu'à regret la table des Droits de l'Homme. Ils n'ont recouru qu'à la dernière extrémité au « Despotisme de la liberté ». Les crises de répression ont coïncidé, surtout dans les premiers temps, avec les grands périls intérieurs et extérieurs.

Le premier tribunal révolutionnaire, celui du 17 août 1792, fonctionne pendant l'émotion causée par la première invasion, au moment où les Prussiens entrent presque sans résistance à Longwy, à Montmédy, à Verdun. Il fonctionne trop lentement au gré de la foule qui court aux prisons et tue au 2 septembre. Ces massacres de septembre, qui laissèrent la grande majorité des Parisiens indifférents, nous les comprenons mieux depuis que von Kluck a marché sur Paris après Charleroi. « Supposez, dit avec raison un historien (1), qu'au début de septembre 1914, une partie des Français ait fait cause commune avec les Allemands ; supposez que

(1) A. AULARD, *La Révolution française*, de janvier 1915⁴ p. 11.



les émigrés français aient formé contre la France une armée dans l'armée allemande; supposez que ces émigrés aient eu des complices dans Paris et qu'en un vaste coup de filet les patriotes aient capturé ces complices ou présumés tels; supposez enfin qu'au moment où les Allemands descendaient sur Paris, les Parisiens de 1914 aient cru que ces prisonniers, espions ou traîtres, s'apprêtaient à aider les Allemands pendant que l'armée parisienne s'éloignerait de la capitale pour marcher à l'ennemi; supposez enfin qu'il se soit trouvé des Parisiens pour croire qu'il valait mieux tuer ces complices des Allemands, avant l'arrivée des Allemands, des Parisiens assez furieux pour tuer eux-mêmes ces complices après une sorte de jugement sommaire et dérisoire; pensez-vous qu'on eût risqué une guerre civile pour protéger les prisonniers, même pour sauver les innocents qui pourraient se trouver mêlés aux coupables? » Rappelons-nous l'explosion de colère qui saisit la foule à la nouvelle de la déclaration de guerre, en août 1914, et la ruée sur les magasins appartenant aux sujets ennemis.

La Terreur était dans une dépendance si étroite de la défense nationale qu'elle en subit tous les contre-coups. Quand les frontières furent délivrées après Valmy et après Jemappes, le tribunal du 17 août fut supprimé. Il



fallut la révolte de la Vendée et les premières défaites de la Belgique pour que la Convention le rétablît sous un nouveau nom, sur la proposition de Danton, le 10 mars 1793. Le tribunal jugea d'abord les généraux inculpés de trahison avec Dumouriez, comme Miaczincki.

Ce n'est que le 21 mars 1793 que furent institués les comités révolutionnaires dont la mission consistait au début à surveiller les étrangers appartenant aux puissances ennemies. Leurs biens ne furent séquestrés qu'en septembre et octobre 1793 et ce n'est que le 27 germinal an II, deux ans après le début de la guerre, que ces étrangers se virent assigner certains lieux de résidence, à l'exclusion de Paris, des places fortes et des villes maritimes.

La presse girondine fut supprimée après le 31 mai comme la presse royaliste l'avait été après le 10 août. Mais aucune censure ne fut instituée. Les journaux montagnards gardèrent leur liberté.

La Terreur ne fut officiellement mise à l'ordre du jour qu'au début de septembre 1793, au moment de l'insurrection fédéraliste et des succès des coalisés sur nos frontières du nord et de l'est. Alors fut votée, le 17 septembre, la loi des suspects dont l'application fut confiée aux comités révolutionnaires, déjà chargés de la surveillance des étrangers. Sans doute, les comités révolutionnaires mirent parfois au ser-



vice des haines et des rancunes personnelles l'autorité qui leur était confiée dans l'intérêt de la République et de la patrie. Sans doute trop d'innocents furent arrêtés et périrent sous la hache. Mais il faut convenir que le but de l'institution a été atteint. L'insurrection fédéraliste fut comprimée, la Vendée cessa de s'étendre, les complots royalistes avortèrent, la défense nationale fut assurée.

La loi du 22 prairial elle-même, de redoutable mémoire, se donnait pour une loi d'état de siège. Elle punissait entre autres : « Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République ; — ceux qui auront répandu des fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple ; — ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple... » Ne reconnaissez-vous pas à ces traits ces *alarmistes* que nos conseils de guerre condamnent à plusieurs mois de prison ?

La Terreur fut donc réellement un moyen de défense nationale. Joseph de Maistre n'hésitait pas à la proclamer providentielle, car elle avait sauvé l'intégrité de la France, conservé l'héritage de nos rois. Ce n'est que de nos jours que des historiens, inspirés par l'esprit de parti, ont refusé de se rendre à l'évidence et ont prétendu séparer les deux Frances pa-



triotés : celle qui combattait aux armées et celle qui incarcérait les suspects. A les en croire, la Terreur eût pu être évitée, elle n'était pas nécessaire, elle n'a pas contribué aux victoires, etc. Il est toujours facile de s'amuser à refaire l'histoire en conjecturant ce qui eut pu être, mais c'est un jeu décevant.

— La Terreur était si bien dans la fatalité de l'heure que les royalistes l'auraient instituée contre les républicains s'ils avaient été les plus forts. Leur correspondance ne laisse là-dessus aucun doute : « Je crois nécessaire de frapper les Parisiens par la terreur », écrivait au comte de la Marck, le 13 juillet 1792, l'ancien ministre Montmorin, confident de la reine. « Plus de ménagements, plus de demi-mesures, s'écriait le duc de Castries dans un mémoire d'avril 1793. Il faut que les brigands qui ont ravagé la France, que les factieux qui ont troublé l'Europe, que les monstres qui ont assassiné le roi disparaissent de la surface de la terre. » Le comte de Flachslanzen ajoutait : « Je suis dans l'opinion que tant qu'on ne massacrera pas la Convention, la résistance durera. » C'était l'opinion générale des émigrés. « Leurs propos sont atroces, disait le secrétaire du roi de Prusse Lombard, qui les accompagna pendant la campagne de l'Argonne ; si on voulait abandonner leurs concitoyens à leur vengeance, la France ne serait



bientôt plus qu'un monstrueux cimetière. »
(23 juillet 1792.)

Les révolutionnaires frappèrent donc pour ne pas être frappés. Ils étaient en état de légitime défense. Mais ils ne défendaient pas seulement leurs idées, leurs personnes et leurs biens, ils défendaient du même coup la patrie. Joseph de Maistre, dont le royalisme théocratique juge de haut les hommes et les choses, a prononcé sur les émigrés et les chouans ce jugement sans appel : « Que demandaient les royalistes lorsqu'ils demandaient une contre-révolution faite brusquement et par la force ? Ils demandaient la conquête de la France, ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi. »

Est-il indiscret de souhaiter que nos historiens républicains et français soient aussi équitables à la Révolution et aux révolutionnaires que le royaliste et savoyard Joseph de Maistre ?



VII

LES DÉPUTÉS ET LE DEVOIR MILITAIRE

Au mois d'août dernier, les membres du Parlement en âge et en état de porter les armes, 280 environ, s'empressèrent avec une hâte joyeuse de rejoindre leurs régiments. Le devoir militaire leur parut d'autant plus facile à concilier avec le devoir constitutionnel que les Chambres s'étaient mises en vacances *sine die*, après avoir accordé au gouvernement qui avait leur confiance des pouvoirs exceptionnels, quasi dictatoriaux. S'il s'en trouva dans le nombre qui se demandaient intérieurement si leur place était bien aux armées, une sorte de pudeur et de point d'honneur les retint de manifester publiquement leurs scrupules. A cette lune de miel de l'Union sacrée, il semblait que le devoir primordial, devant lequel toutes les considérations disparaissaient, était d'offrir sa poitrine en rempart à la France. Comme autrefois Baudin montrait aux gavroches pari-



siens comment on meurt pour 25 francs, les *Quinze Mille* étaient heureux d'imposer silence aux railleries en partant aux frontières. Plusieurs déjà ont rougi de leur sang le sol de la patrie. Le glorieux tribut qu'ils ont payé au dogme de l'Egalité ne sera pas perdu, puisqu'il aura démontré que dans notre République il n'y a pas de caste privilégiée. Les députés sac au dos! L'instinct populaire fut flatté de cet hommage et les écharpes de deuil qui marquent les places des victimes au Palais-Bourbon et au Luxembourg sont la plus émouvante des leçons de choses.

Et, cependant, l'historien se demandera peut-être un jour, quand il sera possible d'étudier impartialement cette formidable crise, si l'entraînement général auquel ont cédé les représentants du pays a été plus nuisible qu'utile à la défense nationale, si pendant les quatre longs mois tragiques où les portes du Parlement furent fermées, tout a été fait, rien n'a été négligé pour porter au maximum notre effort de résistance et nos possibilités de victoire. Redoutable problème que je n'ai ni l'intention ni les moyens d'effleurer! Mais il me sera bien permis de rechercher comment l'antinomie du devoir militaire et du devoir parlementaire fut abordée et résolue par ces grandes assemblées révolutionnaires qui fondèrent, au milieu de quels assauts, les libertés



modernes. Aussi bien est-il grand temps que le parti républicain, qui flotte parfois désemparé et sans doctrine, se reporte à ses origines et qu'il écoute la voix de ses ancêtres authentiques.

Le 26 janvier 1792, le maréchal de Rochambeau, commandant en chef de l'armée du Nord, écrivit à la Législative pour la prier de mettre à sa disposition trois de ses membres, dont les talents militaires lui seraient précieux : le colonel Mathieu Dumas, le lieutenant-colonel du génie Crublier d'Optère et le lieutenant-colonel d'infanterie Daverhoul. Après un débat approfondi, l'Assemblée rejeta la demande du maréchal, pour des raisons de principe, tirées de la Constitution, et pour des raisons pratiques, tirées de l'exercice du mandat législatif.

Le modéré, le *feuillant* Beugnot, qui deviendra plus tard préfet de l'Empire et ministre de Louis XVIII, déclara que les députés avaient reçu de leurs commettants une mission et qu'il n'était pas au pouvoir de l'Assemblée de les dispenser de la remplir. Il ajouta que le cumul des fonctions militaires et législatives mettrait aux mains de l'Exécutif un moyen puissant de séduction qui compromettrait la dignité et l'indépendance de la représentation nationale. « Si vous admettez la proposition qui vous est faite, il serait possible que par la suite on



rendit dans le sein du corps législatif des services capables de provoquer de nouvelles demandes et il arriverait par là que l'Assemblée nationale deviendrait un moyen de fortune et un théâtre d'ambition, quand elle ne doit être qu'un moyen de gloire et un théâtre de vertu. » Il est clair, en effet, qu'un député mobilisé, qui obtient des galons et des décorations, n'est plus libre à l'égard de l'autorité qui le récompense.

Le langage de Beugnot fut applaudi. Mathieu Dumas, qui désirait répondre à l'appel de Rochambeau, fut obligé de rendre hommage « à la juste rigidité des principes posés ». Il crut tourner la difficulté en sollicitant de l'Assemblée un congé. Des murmures s'élevèrent et sa demande de congé fut renvoyée au Comité militaire (27 janvier 1792).

Quatre jours plus tard, Choudieu, au nom du Comité, conclut à son rejet par un rapport fortement motivé. « Un des principes fondamentaux de la Constitution, dit-il, est que les différents pouvoirs soient également distincts et séparés. Un autre principe non moins essentiel, c'est que le législateur soit dans une indépendance absolue de toute autorité et que, bornant toute son ambition au bonheur du peuple, il puisse s'oublier lui-même pour n'entrevoir au delà aucune récompense. » Plus encore que les fonctions administratives ou judiciaires,



les fonctions militaires étaient incompatibles avec les fonctions législatives, « car le militaire est dans la main immédiate du pouvoir exécutif ». « Et comment, Messieurs, pourriez-vous allier les principes de la responsabilité avec le caractère d'inviolabilité qui accompagne partout le législateur?... Gardez-vous d'introduire dans nos armées des êtres privilégiés qui ne seraient pas soumis comme les autres à la discipline militaire, puisqu'il faudrait un décret de l'Assemblée nationale, même pour prononcer les arrêts ». Ce n'était donc pas seulement dans l'intérêt de l'indépendance de la représentation nationale, mais dans l'intérêt bien compris de l'armée elle-même qu'il fallait maintenir l'incompatibilité constitutionnelle. Un député soldat reste un député. Il ne peut pas être un soldat comme les autres et sa présence au milieu des troupes ne peut être qu'une gêne pour le commandement.

Choudieu, bien entendu, dénonçait ensuite le péril du césarisme qui hantait tous les révolutionnaires : que deviendrait la liberté si un général d'armée, qui serait en même temps député, pouvait monter à la tribune et présenter, au nom d'une armée victorieuse, des vœux qui seraient des ordres ?

Il fit valoir enfin un dernier ordre de considérations : « Un député n'appartient pas à l'Assemblée nationale, il appartient au peuple



qui l'a délégué et le peuple a droit de demander à chaque instant qu'il s'occupe de son bonheur. Ce n'est pas à l'individu chargé de cette mission qu'il appartient de décider dans quel poste il peut plus efficacement contribuer au bonheur de ses commettants ; car, cette question, le peuple l'a décidée en le nommant son représentant à la législature. Dans un pays libre, toute place à la nomination du peuple doit être considérée comme une charge publique créée par lui et pour lui et dont l'exercice ne doit être suspendu par aucune autorité. »

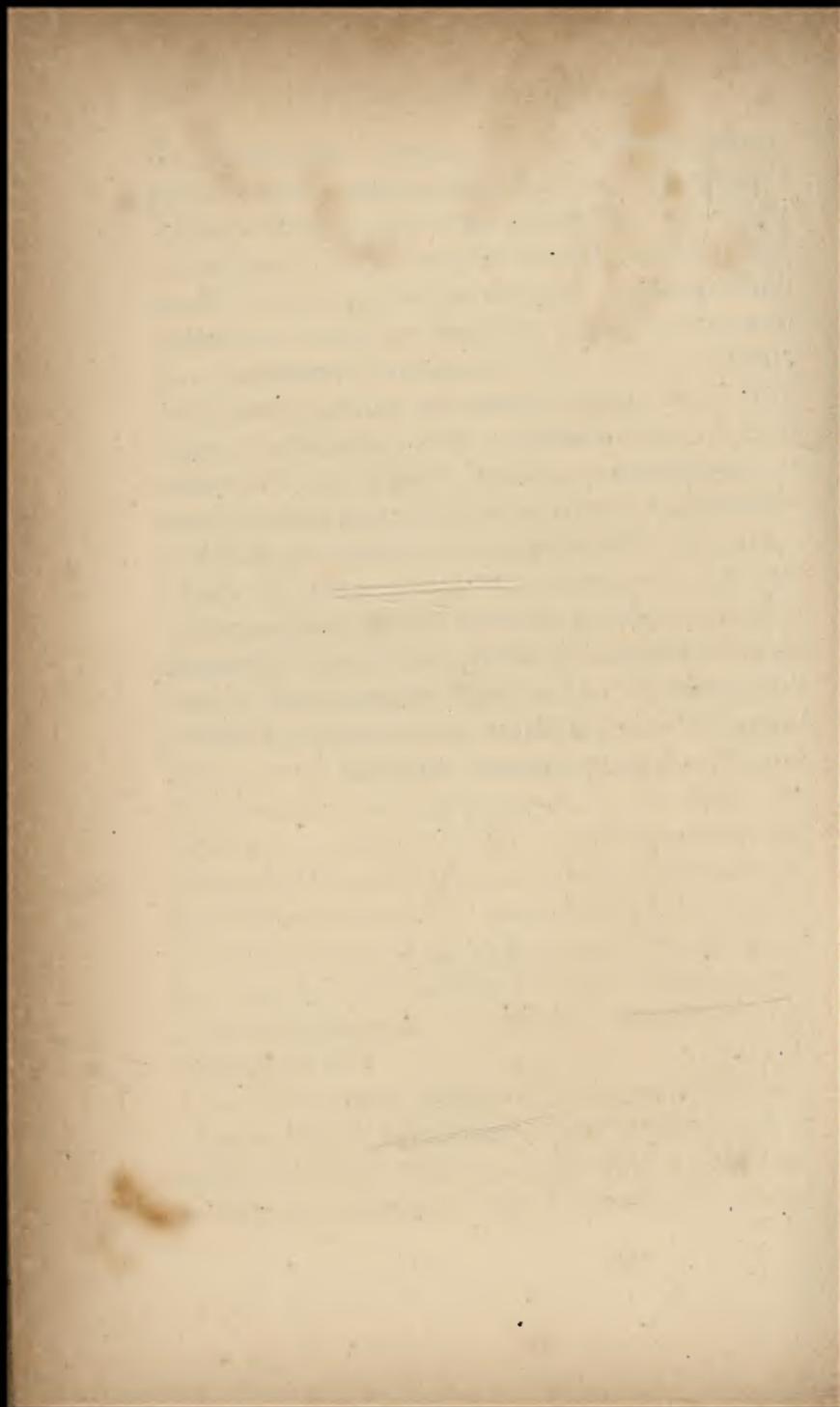
Après une brève discussion, l'Assemblée unanime se rangea à l'avis de Choudieu. Elle rejeta la demande de congé formulée par Mathieu Dumas et refusa de délibérer sur la lettre du maréchal de Rochambeau. Le 27 août 1792, quand Aubert-Dubayet à son tour demanda un congé pour se rendre à Neuf-Brisach prendre le commandement du régiment de Bourbonnais, dont il était lieutenant-colonel, l'Assemblée persista dans son premier vote. Les députés qui voulurent quand même servir à l'armée, comme Daverhoul, durent donner leur démission.

La Convention maintint fermement la règle édictée par la Législative. Les députés qui se rendirent aux armées y représentèrent la souveraineté nationale. Ils n'eurent au-dessus



d'eux aucune autre autorité que celle de l'Assemblée dont ils étaient l'émanation. Il est permis de penser qu'ils firent ainsi une besogne infiniment plus utile que s'ils avaient servi dans le rang. Ils promènèrent partout « l'œil de la surveillance », ils procurèrent l'exécution stricte des lois et l'obéissance immédiate aux ordres du grand Comité de Salut public. Plus d'un au reste s'exposa dans la bataille comme le dernier des soldats. Fabre (de l'Hérault) succomba le corps percé de coups auprès d'une batterie qu'il défendit le dernier à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut le seul qui périt ainsi les armes à la main. Mais, heureusement pour la France, il ne fut pas le seul à donner l'exemple de ce courage civique qui, à certaines heures, est aussi nécessaire et peut-être plus rare que le courage militaire.





VIII

LES FEMMES AUX ARMÉES

Michelet a dit, avec quelque exagération, que les femmes furent à l'avant-garde de la Révolution. Il pensait à M^{me} Roland, qui fut ministre de l'intérieur sous le nom de son mari ; à M^{me} de Staël, à M^{me} de Condorcet, dont les salons exercèrent un rôle politique indéniable ; il pensait aux femmes de la bourgeoisie qui se réunissaient dans des clubs spéciaux pour discuter des affaires publiques ; il pensait aux femmes du peuple qui marchèrent sur Versailles les 5 et 6 octobre 1789 et en ramenèrent le boulanger, la boulangère et le petit mitron. Il pensait aussi à ces héroïnes qui s'enrôlèrent aux armées et renouvelèrent dans un cadre plus restreint les exploits des Jeanne d'Arc et des Jeanne Hachette.

La guerre n'était pas encore commencée qu'une délégation représentant l'élite du féminisme parisien, venait demander à la Législative, le 6 mars 1792, l'autorisation de former



un bataillon de femmes qui s'exerceraient, sous la direction de gardes françaises, les fêtes et dimanches, au Champ-de-Mars. L'Assemblée fit un accueil galant aux jolies pétitionnaires, mais ne les prit pas au sérieux (1). Les femmes patriotes ne se rebutèrent pas. Quand la patrie fut déclarée en danger, beaucoup revêtirent des habits d'hommes et s'enrôlèrent parmi les volontaires, avec la complicité parfois des autorités elles-mêmes. Les sœurs Félicité et Théophile de Fernig, filles du secrétaire-greffier de la commune de Mortagne, dans le département du Nord, s'engagèrent parmi les troupes du camp de Maulde. Dumouriez les remarqua, leur fit délivrer un brevet d'officier d'ordonnance et les admit dans son état-major. Elles firent avec lui la campagne de Belgique et se distinguèrent à Jemappes. Leur maison ayant été rasée par les Autrichiens, la Convention décréta, le 15 novembre 1792, qu'elle serait reconstruite aux frais de la République. Un peu plus tard, les sœurs Fernig se distinguèrent encore à Neerwinden, où elles rallièrent, sabre au clair, les fuyards de la brigade Chancel. Mais elles ternirent leurs lauriers en suivant Dumouriez dans sa trahison.

Une bourguignonne, Catherine Pochetat,

(1) Voir dans le *Petit Comtois* du 6 mai 1915 l'article intitulé : « Femmes soldats ».



âgée de 22 printemps et qualifiée de « jeune artiste » dans les documents, s'enrôla le 2 août 1792 dans le bataillon des Enfants-Rouges, à Paris. Le maréchal de camp Dampierre certifica, le 8 décembre 1792, qu'elle s'était comportée « avec la plus grande distinction » comme canonnière aux affaires de Bossut et de Jemappes. Elle fut nommée sous-lieutenant et la Convention lui accorda, le 26 juin 1793, une pension de 300 livres, avec les considérants les plus élogieux. Elle avait reçu plusieurs blessures et avait eu un cheval tué sous elle.

Trois Mancelles : Marie Savonneau, Magdeleine Manceau et Marie Trotté, réussirent, après bien des difficultés, à s'enrôler dans les volontaires de la Sarthe, au moment de la levée de 300.000 hommes, en mars 1793. Les municipalités de leurs communes avaient d'abord refusé leur engagement. Mais le district de Saint-Calais l'accepta avec des considérants curieux : « Considérant que le courage se rencontre chez la femme comme chez l'homme, que l'un et l'autre peuvent prétendre au devoir et au droit de voler au secours de la patrie et de se sacrifier pour elle... Considérant que Marie Savonneau est de bonne vie et mœurs, qu'elle a mené jusqu'à ce jour une conduite irréprochable et qu'elle s'est livrée et se livre journellement à des exercices mâles... » Le département de la Sarthe proposa ces



héroïnes en exemple et l'ex-constituant Livré fournit à ses frais l'habillement à l'une d'elles.

Barbe Parent, fille d'un tonnelier de Valenciennes, s'enrôla en août 1792 dans le 9^e bataillon des fédérés, fit sous Dumouriez la première campagne de Belgique, servit ensuite dans la 139^e demi-brigade à l'armée du Rhin et obtint une gratification de trois cents livres que la Convention lui accorda pour récompenser « son zèle, sa bravoure et la décence de ses mœurs qui lui avaient mérité l'estime et la bienveillance de ses chefs et de ses camarades ».

Ces héroïnes n'étaient pas mariées. Elles avaient pris les armes, inspirées uniquement par l'amour de la patrie ou par l'esprit d'aventures. D'autres, non moins vaillantes, se laissèrent entraîner par l'amour conjugal. M^{me} de Saulanne, femme d'un capitaine de hussards des Ardennes, vêtue en officier, ne quittait jamais son mari, chargeait bravement avec les cavaliers et « pointait au visage avec un sabre droit parce qu'elle se défait de la vigueur de son bras ». Rose Barreau, qui se fit appeler Liberté Barreau, âgée de 19 ans, servit comme grenadier à côté de son mari, François Leyrac, au 2^e bataillon du Tarn, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Les représentants Leflot et Monestier signalèrent sa belle conduite à la Convention. Le 13 juillet 1793, dans l'attaque d'une



chapelle crénelée défendue par les Espagnols, « cette héroïne, qui peut faire justement oublier cette pucelle dont le vil amour des rois nous a transmis le nom, disent-ils, contribua beaucoup à soutenir le courage des soldats. Son époux tomba blessé à côté d'elle. Elle aida à le relever, elle voulut l'enlever au champ de bataille. Ses frères d'armes ayant rempli cet office, elle se saisit des cartouches qui restaient dans la giberne de son époux, elle continua la charge la plus vigoureuse contre l'ennemi et ne quitta qu'après la retraite ». Elle entra la troisième dans le retranchement.

Rose Bouillon, mariée à Julien Henry, laissa ses deux enfants aux soins de sa mère pour suivre son mari au 6^e bataillon de la Haute-Saône, à l'armée de la Moselle. Son mari fut tué à ses côtés.

Le procès-verbal de la Convention a conservé les noms d'une trentaine de ces héroïnes que l'Assemblée récompensa par des pensions ou des gratifications (1).

Entraînée par le courant, la Convention avait supprimé, le 8 mars 1793, l'article du vieux règlement de 1788 qui interdisait formellement aux officiers, sous-officiers et soldats de con-

(1) Voir dans *La Révolution française* les articles de MM. F. GERBAUX, H. MONIN, P. FOUCART, LÉON DESCHAMPS, Camille BLOCH.



tracter mariage sans la permission de leurs supérieurs. Elle ne tarda pas à se repentir de son imprudence. Les mariages se multiplièrent dans des proportions fabuleuses. Dès le 17 mars, l'inspecteur de l'artillerie Rostaing en faisait la remarque dans une lettre où il disait : « L'intention de la Convention a sûrement été de favoriser la propagation en admettant la liberté indéfinie des mariages de la troupe. Elle a complètement réussi, pour le soldat surtout. Car le citoyen Chapelle, nouveau commandant du bataillon du second régiment d'artillerie, m'a mandé dernièrement qu'il y avait actuellement plus de vingt sous-officiers ou soldats par compagnie de mariés dans son régiment. Cela en annonce en tout quatre cents dont je sais que quelques-unes des femmes avaient déjà deux enfants de faits d'avance. Je m'abstiens de toutes réflexions à cet égard parce que je suis bien sûr qu'elles ne vous échapperont pas » (1). Les représentants en mission firent entendre des plaintes répétées. Carnot et Duquesnoy écrivirent, le 20 avril 1793, qu'il y avait presque autant de femmes que de soldats à l'armée de Belgique. Elles remplissaient les casernes et les cantonnements, « elles énervaient les troupes et détruisaient, par les maladies qu'elles y apportaient, dix fois

(1) Arthur CHUQUET, *Lettres de 1793*, p. 47.



plus de monde que le fer des ennemis ». Delacroix, le 22 mars, leur reprochait de consommer beaucoup et d'occuper une quantité de chariots destinés aux bagages et provisions. Toutes ces plaintes furent groupées par le député Poultier dans un rapport qu'il lut à la Convention le 30 avril 1793. Le troupeau des femmes rendait les marches et les retraites pénibles et dangereuses. Elles étaient la source de querelles sans fin, elles semaient la terreur dans les camps. Poultier leur attribuait en partie les désastres du printemps de 1793 : « Dumouriez traînait à sa suite des maîtresses, des chanteuses, des comédiennes, et son quartier avait beaucoup de ressemblance au harem d'un vizir. Cette contagion avait gagné les officiers et les soldats et le général n'avait garde d'empêcher ce qu'il faisait lui-même. » La Convention décréta que les généraux seraient tenus de faire congédier, sous huit jours, toutes les femmes inutiles au service des armées. On ne garderait plus dans chaque bataillon que quatre blanchisseuses munies d'une lettre du chef de corps et portant une marque distinctive. Toutes les femmes mariées indistinctement furent renvoyées, même les femmes d'officiers généraux. Les voituriers ne recevraient plus sur leurs voitures que les femmes dûment autorisées.

Mais le mal était trop profond pour qu'il put



être déraciné d'un seul coup. En pleine Terreur le décret était violé par ceux qui avaient charge de l'appliquer. En frimaire an II, les représentants à l'armée de l'Ouest durent prendre un arrêté pour exclure les femmes qui étaient revenues en grand nombre à cette armée. Un débat s'engagea à la Convention, le 22 frimaire. Romme se plaignit que l'armée du Nord fourmillait de femmes, qui amollissaient les soldats et les rendaient « incapables de servir avec vigueur la République ». Merlin de Thionville demanda que les femmes en contravention fussent emprisonnées pour trois mois. Bourdon de l'Oise dénonça les généraux qui donnaient l'exemple de la violation de la loi. « Rossignol est venu nous voir, Goupilleau et moi, accompagné d'une femme déguisée en aide de camp. Commençons par punir les généraux. » La Convention vota un nouveau décret. Les femmes qui se trouveraient dans les armées contre le vœu de la loi seraient livrées à la police correctionnelle. Les généraux et commandants de corps, qui seraient coupables de contravention ou seulement de défaut de surveillance, seraient destitués et regardés comme suspects. Enfin les représentants du peuple eux-mêmes seraient rappelés de mission.

Nos ancêtres étaient moins respectueux de la loi et moins dociles aux autorités que nous le sommes devenus. L'impitoyable consigne du



général Joffre n'a été enfreinte qu'à de rares exceptions. Nos poilus sont restés une année sans revoir leurs femmes. Sous la Révolution, la vertu des sans-culottes était moins austère. Le décret du 22 frimaire ne fut guère mieux exécuté que celui du 30 avril précédent. Les femmes trouvèrent moyen, avec la complicité des chefs, de rester en nombre aux armées. Le 30 pluviôse encore, 18 février 1794, le Comité de Salut public était obligé de rappeler les prescriptions légales aux représentants près l'armée de l'Ouest. « Des femmes en très grand nombre, citoyens collègues, suivent l'armée de l'Ouest. Elles énervent les soldats et portent la corruption dans les camps. La plupart servent d'espions à l'ennemi et l'instruisent des différents mouvements de l'armée... Portez donc au plus tôt une main réformatrice sur un abus aussi contraire aux principes qu'aux bonnes mœurs. Le soldat ne doit voir que ses armes et l'ennemi ; tout ce qui peut l'en distraire doit être écarté de lui. » Je ne sais ce qu'il advint de ces exhortations, mais, pour qu'elles aient dû être si fréquentes, il faut bien croire qu'elles heurtaient l'opinion, sinon du public, du moins de l'armée elle-même dans sa masse.

La présence des femmes est un des traits caractéristiques de l'armée révolutionnaire.





CONCLUSION

LES RAISONS DE LA VICTOIRE

Les rois coalisés et leurs ministres avaient engagé la guerre avec la France révolutionnaire dans une confiance présomptueuse. Ils croyaient sincèrement qu'ils remporteraient une victoire facile. Ils savaient l'armée française désorganisée, presque sans cadres. Ils se disaient que la liberté agirait dans notre pays à la manière d'un dissolvant. Le spectacle des luttes des partis et des factions leur fit croire que les révolutionnaires, qui se dévotaient entre eux, ne pourraient opposer à l'envahisseur qu'une résistance dérisoire. Les émigrés, plus présomptueux encore, leur répétaient qu'ils n'auraient qu'à paraître pour que les Français, dans leur masse, leur tendissent des bras suppliants. La marche sur Paris devait être une promenade militaire. La



« faïence bleue » des volontaires ne tiendrait pas devant les vieilles troupes aguerries de la Prusse et de l'Autriche.

Il se trouva qu'au lieu de se briser au premier choc, cette faïence durcit au feu et vint à bout du pot de fer des coalisés.

Les écrivains réactionnaires, qui professent le dogme de l'autorité, n'ont pas encore compris comment et pourquoi la Révolution, c'est-à-dire l'anarchie, triompha des monarchies, c'est-à-dire de l'ordre. Certains démagogues de nos jours, qui nous conseillaient naguère de faire la paix ou de faire un roi, n'ont pas compris davantage, selon toute apparence, la raison profonde du triomphe des révolutionnaires. Ils triomphèrent précisément parce qu'ils furent et qu'ils restèrent eux-mêmes, révolutionnaires, c'est-à-dire la liberté, l'audace et le progrès.

Les historiens hostiles à la Révolution s'étendent donc complaisamment sur les circonstances extérieures qui, à les en croire, auraient exercé l'influence principale sur nos victoires. Ils mettent en relief les divisions des coalisés, la rivalité sourde qui mettait en opposition les généraux prussiens et autrichiens, les intérêts égoïstes de l'Angleterre, etc... Ils évoquent surtout le poids dont aurait pesé dans la balance l'insurrection polonaise de Kosciuszko et ils n'hésitent pas à affirmer que c'est la malheu-



reuse Pologne qui, en définitive, a sauvé la France. Rien ne leur coûte pour rabaisser la victoire révolutionnaire.

Raisonnements spécieux qui ne résistent pas à un examen attentif. Pendant les deux grandes crises de l'invasion, en septembre 1792 et en août 1793, les généraux alliés ont agi de concert. Ce ne sont pas les divisions inexistantes de Saxe-Teschen et de Brunswick qui ont forcé celui-ci à battre en retraite après Valmy et celui-là à lever le siège de Lille. Ils y ont été contraints l'un et l'autre par la supériorité tactique des généraux et des troupes révolutionnaires. L'armée de Brunswick fondait à vue d'œil, ses communications avec Verdun étaient menacées. Rien ne prouve que sa retraite ait été déterminée par d'autres raisons que par des raisons militaires. Quant à Saxe-Teschen, il leva le siège de Lille quand des renforts français arrivèrent au secours de la place.

En août 1793, « l'égoïste » Angleterre fit sur le continent le plus grand effort. Elle débarqua une armée qui assiégea Dunkerque, elle s'empara de la Corse et de Toulon. Elle envoya des armes et des munitions aux Vendéens. Si les coalisés furent finalement vaincus, la faute n'en peut pas raisonnablement retomber sur elle. A cette même date, les généraux autrichiens et prussiens se piquent d'émulation. De concert, ils prennent Mayence, de concert ils



forcent les lignes de la Lauter et de la Sarre, et ce ne sont pas leurs prétendus désaccords qui expliquent les victoires, chèrement disputées, par lesquelles Hoche et Pichegru les rejetteront dans le Palatinat.

A la fin de 1793, nos frontières étaient dégagées, la guerre était reportée partout sur le territoire de l'ennemi, et la diversion de Kosciuszko en Pologne n'était pas commencée ! Le soulèvement qu'il provoqua date du mois de mai 1794. Nul plus que moi n'admire le héros polonais. Mais c'est fermer les yeux à l'évidence que de le représenter comme le sauveur indirect de la France. La vérité, c'est que si la Révolution n'avait pas été victorieuse, il n'aurait pas eu l'idée de tenter son coup de main hasardeux. La vérité, c'est qu'il ne commanda jamais à plus de 17.000 hommes et que ses bandes, qu'il réunit à grand'peine, n'immobilisèrent qu'une très petite partie des renforts qui auraient pu être envoyés aux armées en lutte avec les nôtres. L'insurrection polonaise fut vaincue par les Russes. Elle n'exerça sur les événements qui se déroulaient dans l'Ouest qu'une répercussion insignifiante. C'est se moquer du monde que de lui attribuer Fleurus et la reconquête de la Belgique.

Les écrivains conservateurs insistent et font valoir pour essayer d'expliquer ce qui leur paraît inexplicable, la victoire de l'anarchie,



une série d'autres considérations. Ils séparent l'armée de la nation. Ils élèvent entre elles une barrière. L'armée, à les en croire, resta imprégnée de l'esprit d'ordre et de discipline qu'elle devait à l'ancien régime. Quoique réduits par l'émigration, ses cadres continuaient à comprendre une élite d'officiers élevés selon les vieilles maximes, les seules bonnes. Ce serait cette élite qui aurait formé les officiers révolutionnaires, de la même façon que les vieux soldats après l'amalgame auraient inculqué leurs vertus militaires aux volontaires indisciplinés. Bref, ce serait la vieille et bienfaisante monarchie française, concentrée dans les camps, qui aurait continué à triompher de l'Europe sous les couleurs tricolores.

Nos lecteurs savent ce qu'il faut penser de la prétendue divergence d'idées et de sentiments qui aurait existé entre le personnel politique et l'armée. Loin d'être étrangère ou indifférente au jacobinisme, l'armée en fut la forteresse. Loin que l'amalgame eut absorbé les volontaires dans la ligne, l'opération eut le résultat inverse, elle absorba la ligne dans les volontaires. Loin que les généraux et les officiers aient suivi pour vaincre les vieilles maximes, ils les rejetèrent avec dédain, ne les trouvant bonnes que pour leurs adversaires. La tactique de Carnot était toute nouvelle. Les chefs qu'il



sut découvrir pour l'appliquer étaient des jeunes gens qui ne devaient rien ou peu de chose aux livres et aux écoles, mais tout à l'expérience et au bon sens, des soldats de fortune comme on disait : Lazare Hoche, sergent en 1792, général en chef de l'armée de la Moselle en 1793, à 24 ans ; Marceau, clerk de procureur en 1789, sergent en 1792, général en 1793, à 24 ans ; Jourdan, mercier à Limoges en 1789, général en chef en 1793, à 32 ans ; Pichegru, sous-officier en 1789, général en chef en 1793, à 33 ans ; Bonaparte, lieutenant en 1789, général en 1793, à 24 ans, etc. Ils étaient la jeunesse, l'action, la promptitude, ils étaient l'avenir.

Les officiers subalternes sont à l'image des généraux. Les meilleurs ne sont pas ceux qui ont croupi dans les casernes, mais ceux que le libre choix des volontaires a portés aux honneurs et aux responsabilités. Ces officiers improvisés, ces civils revêtus de l'uniforme feront les plus belles carrières militaires. Tous les auteurs des monographies récentes s'accordent à formuler cette conclusion. Déjà le bon Henri Martin avait écrit : « Des médecins, des avocats, des commerçants, des artistes ou tout au plus des officiers de rang inférieur comme Carnot furent élevés par la Convention au-dessus des généraux. Cela eût été ridicule en d'autres temps, cela fut efficace et ter-



rible. Les puissances étrangères, qui s'en moquaient d'abord, cessèrent bientôt d'en rire » (1).

Les troupes valurent les cadres. En vain a-t-on rassemblé en les exagérant des incidents exceptionnels pour essayer de prouver que les volontaires n'avaient pas la solidité des vieilles troupes. Les démonstrations tendancieuses, péniblement échafaudées, s'écroulent : « Nous pouvons dire, écrit l'historien des volontaires de la Meurthe, que la discipline de ces bataillons ne laissa jamais à désirer. Il y eut bien des défaillances, surtout dans la retraite de l'armée de Belgique, et nous ne chercherons pas à les dissimuler, mais elles furent de courte durée. Malgré les éléments si divers du recrutement, l'ensemble était parfait et on pouvait s'étonner de voir avec quelle promptitude nos volontaires s'étaient formés et aguerris, grâce à leurs cadres de vieux soldats. » M. Henry Poulet est à peine plus équitable que Gouvion Saint-Cyr, qui a rendu dans ses mémoires aux volontaires une magnifique justice : « Les régiments de ligne ne manquaient pas absolument d'instruction, mais ils n'avaient que celle nécessaire à la parade et dans les évolutions de la paix ; ils étaient extrêmement faibles, ayant beaucoup perdu par la désertion. Le recrute-

(1) H. MARTIN, *Histoire*, t. IV, p. 72.



ment ne pouvait les compléter. Les jeunes gens préféraient entrer dans les bataillons de volontaires... La troupe de ligne était d'un physique faible, comme le seront toujours celles qui auront longtemps habité les casernes. Le soldat n'y reçoit qu'une nourriture insuffisante ; les vices qu'il y contracte à la suite de l'oisiveté et les maladies graves qu'ils amènent ont bientôt détruit la santé du plus robuste et les mettent hors d'état de supporter les fatigues de la guerre. Il n'en était pas de même des 200 bataillons de volontaires. Sous les rapports du complet, de la vigueur et de l'esprit patriotique, ils ne laissaient rien à désirer et pouvaient être cités pour modèle. »

Croyons-en le maréchal Gouvion Saint-Cyr. L'armée de la Révolution eut sur les armées des coalisés cette supériorité précieuse de n'être pas une armée de caserne : « Les meilleures troupes, au dire d'un écrivain militaire (1), sont les troupes du recrutement national quand elles sont animées d'un patriotisme ardent, solidement encadrées et instruites. Après viennent les professionnels soldats de goût et de métier. »

Si l'armée de la Révolution a vaincu, c'est qu'elle était la nation en armes, une nation en

(1) Capitaine J. COLIN, *Les Transformations de la guerre*, p. 301.



pleine croissance, débordante de sève et de ressources. Cette union intime de la nation et de l'armée est la raison profonde qui explique, en dernière analyse, le phénomène que Joseph de Maistre considérait comme un miracle de la Providence.

Loin d'être une cause d'affaiblissement, la liberté a été pour la France révolutionnaire l'instrument de salut. Les divisions, les factions, les émeutes même ne sont que des incidents de surface. Feuillants, Girondins, Montagnards, Dantonistes, Robespierristes se succédèrent au pouvoir. Mais c'est le peuple patriote qui arbitra leurs différends. C'est lui qui choisit entre les hommes et les partis, qui les élève ou les abaisse. Jamais il n'exerça une telle action sur les affaires publiques. Jamais il ne fut à un tel degré le peuple souverain, maître de ses destinées.

C'est une chose digne d'admiration que les grandes mesures de défense nationale ne sont pas sorties de l'initiative gouvernementale, mais de l'initiative populaire. La garde nationale, qui fut la pépinière des bataillons de volontaires, s'est organisée spontanément, à Paris d'abord, puis dans les principales villes.

Les Constituants n'ont fait que régulariser après coup l'institution qui fut vraiment la pierre angulaire de l'ordre nouveau.



Aux bourgeois timorés de la Convention, aveuglés par l'intérêt de classe, le peuple des clubs a imposé la suppression des abus qui viciaient le mode de recrutement et qui en compromettaient le succès. Des pétitions nombreuses condamnèrent le remplacement et exigèrent l'égalité absolue dans l'accomplissement du devoir militaire. La levée en masse et la réquisition furent décrétées à la demande expresse des délégués des assemblées primaires venus à Paris pour la fédération du 10 août 1793. Si l'armée de la Révolution eut la supériorité du nombre sur celle des coalisés, c'est que le peuple français obligea ses mandataires à inscrire à la base du recrutement le principe de la justice.

Si les états-majors furent épurés, si les derniers officiers nobles résignèrent leurs commandements, c'est que les clubs et que les soldats l'exigèrent.

Avant d'être décrétés par la Convention pour toute la France, les secours aux familles nécessiteuses des soldats avaient déjà été organisés dans maints départements. On ne dira jamais assez la part très large que les administrations locales ont prise à la défense de la patrie. Il n'y a pas de vue plus courte et plus fausse que de s'imaginer en 93 une France muette gouvernée de Paris. C'était parfois l'inverse. Souvent Paris adoptait les mesures essayées avec succès



dans les provinces. L'arrêté d'un représentant du peuple, la délibération d'une municipalité étaient transformés dans la suite en décret de la Convention.

Les coalisés et les émigrés dénonçaient l'agitation produite par la liberté comme une honteuse anarchie. Les révolutionnaires la glorifiaient comme une émulation bienfaisante et comme une condition de progrès. Sous la Législative déjà, le 27 mai 1792, le député Lacuée, dans un rapport sur les approvisionnements militaires, faisait appel au concours de l'opinion publique, non seulement pour assurer l'application des lois et la répression des abus, mais pour suggérer aux pouvoirs publics des vues utiles et des projets de réforme : « Chez un peuple libre, dans un moment de Révolution, disait-il, tous les citoyens ont les yeux ouverts sur les opérations du ministère ; tous les citoyens se font un devoir de communiquer au Corps législatif non seulement leurs découvertes, mais même leurs conjectures et leurs craintes. » Les Français n'eurent pas de peine à entendre cet appel. Les innombrables adresses, dont ils inondèrent le bureau des assemblées, attestent la collaboration, soutenue et sincère, qu'ils ont apportée aux pouvoirs publics.

Le mérite des gouvernants fut de comprendre quelle force incomparable ils retiraient pour



le succès de leurs mesures, de la collaboration et du contrôle d'une opinion éclairée. Les membres du Comité de Salut public ne gouvernaient pas la France d'une tour d'ivoire. Ils ne se proposaient pas de faire marcher le pays. L'idée ne leur vint pas de lui imposer des directions et des décisions en lui mettant des œillères, en lui cachant les vérités désagréables. Aurai-ils eu ce dessein qu'ils n'auraient pu le réaliser. La France patriote, militaire et civile, était trop attachée à la liberté qu'elle venait de conquérir pour consentir à sa suppression. La Terreur ne fut dirigée en principe que contre les adversaires du régime, contre ceux qui s'étaient mis eux-mêmes hors de sa loi.

Le Comité de Salut public ne se contentait pas de se faire éclairer par les représentants en mission et par des agents spéciaux, il s'adressait directement aux sociétés populaires dont il réclamait le concours.

Même au temps de sa toute puissance, le redoutable Comité n'annihila jamais la représentation nationale. On ferait le compte des lois importantes qui sont sorties de l'initiative parlementaire et de celles qui sont nées de l'initiative gouvernementale.

Sur les modalités de l'amalgame, le Comité fut en désaccord avec Dubois-Crancé. Dubois-Crancé eut le dernier mot.



C'est un député Lecointre qui, dès la Législative, commença la campagne contre les bureaux qu'il accusa, avec preuves à l'appui, d'entraver la fabrication des armes et des munitions.

Une loi aussi importante que celle du maximum fut proposée et votée en dehors du gouvernement.

Ces exemples suffirent pour faire comprendre que si la France a vaincu en l'an II, ce n'est pas parce qu'elle aurait abdiqué sa liberté, son droit d'examen, son initiative entre les mains de quelques hommes de génie. Certes, le Comité de Salut public a fait de grandes choses, mais parce qu'il a concentré et accéléré l'exécution, non parce qu'il aurait absorbé les autres pouvoirs de l'Etat. Il a laissé à l'Assemblée la délibération, au pays l'opinion, il a su associer à son œuvre toutes les forces vives de la nation. Sa dictature ne fut pas une dictature de mort, mais une dictature de vie.

Action et réaction constantes de l'armée sur le pays et du pays sur l'armée, des citoyens sur les députés et des députés sur le gouvernement, collaboration de tous les patriotes au grand œuvre de la victoire, tel fut le miracle de l'an II. Il suffirait à rendre la foi aux démocrates les plus désabusés.

La démocratie révolutionnaire était une démocratie véritable. Elle n'avait aucun doute sur la légitimité de ses titres, sur la pleine efficacité



de ses doctrines. Elle se donna toute entière à la lutte qu'elle n'avait pas recherchée. Elle triompha du vieux monde parce qu'elle en était la négation.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5

PREMIÈRE PARTIE. — LE RECRUTEMENT

I. — La garde nationale	17
II. — L'armée royale. Son organisation	27
III. — L'armée royale. Son esprit.	35
IV. — Défense révolutionnaire et Défense nationale	43
V. — Les levées des volontaires.	51
VI. — L'organisation des volontaires	61
VII. — La patrie en danger	71
VIII. — Un volontaire : Gabriel Noël	81
IX. — La levée de 300.000 hommes	101
X. — La levée en masse et la réquisition.	117
XI. — Exemptés et embusqués	125

DEUXIÈME PARTIE. — L'ORGANISATION

I. — L'amalgame	143
II. — Le matériel. — Les armes.	151
III. — Le matériel. — Les munitions	163
IV. — L'habillement. — Les fournisseurs	177
V. — Les allocations sous la Convention.	199



TROISIÈME PARTIE. — LES POUVOIRS PUBLICS
ET L'ARMÉE

	Pages
I. — La Convention et le haut commandement. . .	211
II. — La dictature du Comité de salut public. . .	219
III. — Le Comité de salut public et les généraux .	225
IV. — La tactique de Carnot	231
V. — L'esprit de l'armée de l'an II	239
VI. — La Terreur et la Défense nationale	245
VII. — Les députés et le devoir militaire.	253
VIII. — Les femmes aux armées.	261

CONCLUSION

Les raisons de la victoire	271
--------------------------------------	-----





